

Université de Montréal

Parcours de parents immigrants dont le fils a fait l'expérience d'un gang de rue
et d'une institutionnalisation : un vécu familial bouleversé

Par
René-André Brisebois

École de criminologie
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès science (M.Sc.)
en criminologie

Mars 2007

© René-André Brisebois, 2007



HV

6015

U54

2007

v. 016

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Parcours de parents immigrants dont le fils a fait l'expérience d'un gang de rue
et d'une institutionnalisation : un vécu familial bouleversé

Présenté par :

René-André Brisebois

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Carlo Morselli
président-rapporteur

Sylvie Hamel
directrice de recherche

Chantal Fredette
membre du jury

Mémoire accepté le : 08-05-07

Sommaire

À partir de douze entretiens qualitatifs semi-directifs, la présente étude évoque les difficultés que rencontrent les parents immigrants tout au long de leur vie ainsi que les transformations que leur famille a connues au fil des années. En commençant par les conditions de vie difficiles auxquelles ils ont fait face dans leur enfance, jusqu'à l'institutionnalisation de leur fils en raison d'une délinquance rattachée aux gangs de rue, ces parents dévoilent leur déception, leur découragement ainsi que leur sentiment d'impuissance. Leur parcours migratoire semble bouleverser, dans un premier temps, leurs repères culturels et identitaires, ce qui, en retour, creuse un fossé entre eux et leurs enfants, qui semblent s'acculturer plus facilement et rapidement. C'est donc avec le cadre conceptuel de la théorie du conflit de culture que nous analysons les récits de vie de ces parents.

Mots clés : conflit de culture, gangs de rue, parents, mères, garçons, adolescents, institutionnalisation.

Summary

Based on 12 qualitative semi-structured interviews, the present study examines the difficulties encountered by immigrant parents throughout their lives as well as the transformations their family has undergone over time. From the difficult living conditions experienced in their youth to the institutionalization of their son for delinquent behavior related to street gang activity, these parents expose their disappointment, their discouragement as well as their feelings of powerlessness. The migratory course of these parents appears to have disrupted, at the outset, their cultural points of reference and sense of identity which, in return, created a gap between themselves and their children, who seem to be acculturating easier and quicker to their new society. We will therefore employ the conceptual framework of culture conflict theory to analyze the life stories of these parents.

Key words: culture conflict, street gangs, parents, mothers, sons, adolescents, institutionalization.

Table des matières

Sommaire	III
Summary	IV
Table des matières	V
Liste des sigles et abréviations	IX
Remerciements	X
Introduction	1
Chapitre 1 :	
Une recension des écrits sur le phénomène des gangs et de l'immigration	6
1. Les gangs : un phénomène nouveau ?	7
2. L'étendue et l'ampleur du phénomène	9
2.1 L'accroissement des villes touchées par le phénomène des gangs.....	9
2.2 Le nombre de gangs et de leurs membres.....	10
3. Comment définir un gang ?	13
3.1. Un concept qui ne fait pas l'unanimité	13
3.2. Une typologie des gangs	14
4. La famille.....	16
4.1. Le portrait sociodémographique et socioéconomique	17
4.2. La structure familiale.....	18
4.3. Le fonctionnement familial.....	20
4.4. Le climat et les liens familiaux.....	21
4.5. La famille ou le gang ?	25
5. L'immigration.....	26
5.1. Le parcours migratoire : une expérience plutôt difficile	27
5.2. De nouvelles réalités.....	28
5.3. L'acculturation : le cœur du problème des gangs ?!.....	30
6. Le cadre théorique : le conflit de culture	34
Chapitre 2 :	
La méthodologie	36
1. Les objectifs de recherche	37
2. La définition des concepts	38
2.1. Gang ou Gang de rue	38
2.2. L'institutionnalisation.....	39
2.2.1. La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)	39
2.2.2. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)	40
3. La justification des choix méthodologiques	40
3.1. La méthodologie qualitative	40
3.2. L'entretien à tendance non directive et entretien semi-directif	41
3.3. Les récits de vie	41

4. Le choix du terrain.....	42
5. La stratégie d'échantillonnage.....	43
5.1. Les critères d'échantillonnage.....	43
5.2. La technique d'échantillonnage.....	44
6. Les caractéristiques de l'échantillon.....	44
7. Le déroulement des entretiens.....	45
7.1. La consigne au moment de la prise de contact.....	45
7.2. La consigne de départ et les sous-consignes.....	45
7.3. Le contexte des entretiens.....	46
8. L'analyse des entretiens.....	47
9. Les limites de l'étude.....	48

Chapitre 3 :

L'analyse du discours des parents.....	52
1. L'enfance.....	53
1.1. La famille.....	54
1.1.1. Des conditions de vie difficiles.....	54
1.1.1.1. Des familles nombreuses et défavorisées.....	54
1.1.1.2. Un régime de guerre et de dictature.....	55
1.1.2. L'éducation reçue.....	56
1.2. L'école.....	59
1.2.1. Les conditions difficiles.....	60
1.2.1.1. Le matériel scolaire insuffisant.....	60
1.2.1.2. Une école sévère mais égalitaire.....	61
1.2.2. Le faible niveau de scolarité.....	61
1.2.3. L'importance des études.....	62
1.3. Le travail.....	62
1.3.1. L'aide financière à la famille.....	63
1.3.2. La contribution des aînés aux tâches familiales.....	63
2. Le parcours migratoire.....	65
2.1. Avant l'immigration.....	65
2.2. L'immigration : processus désunificateur.....	66
2.3. L'adaptation au pays d'accueil.....	67
2.3.1. Le processus d'adaptation variable.....	67
2.3.1.1. L'adaptation difficile : l'inconnu et l'inattendu.....	68
2.3.1.2. L'adaptation facile : famille déjà présente.....	69
2.4. L'intégration : de nouvelles réalités.....	70
2.4.1. L'éducation des enfants change.....	71
2.4.2. Les difficultés économiques.....	72
2.4.2.1. Le travail d'un nouvel arrivant.....	72
2.4.2.1. L'aide financière de l'état.....	73
2.4.3. Un retour à l'école.....	74
2.4.3.1. Apprendre le français.....	74
2.4.3.2. La scolarité : a-t-elle vraiment servi ?.....	74
2.4.3.3. La difficulté de faire reconnaître les diplômes du pays d'origine.....	75

3. La famille acculturée : les problèmes surgissent	76
3.1. Le fils et le rôle des pairs	77
3.1.1. La mauvaise influence des amis	77
3.1.2. Connaître leurs amis	78
3.2. Leur école	79
3.2.1. La période problème : l'arrivée au secondaire ou l'adolescence ?	80
3.2.2. Le manque d'encadrement des écoles	81
3.2.2.1. Les parents et l'école : une collaboration qui serait utile	81
3.2.2.2. Le manque de compréhension des écoles à l'égard des parents	82
3.3. Les autres membres de la famille	84
3.3.1. L'influence du frère aîné	85
3.3.2. Leur père	86
3.3.2.1. Le père pourvoyeur	86
3.3.2.2. Le père violent	87
3.3.2.3. Le père absent	88
3.3.2.3.1. La séparation	88
3.3.2.3.2. Le décès	89
3.3.3. Les familles nombreuses	90
3.3.4. Les difficultés financières	91
4. Le stress et les préoccupations des parents	92
4.1. Les sentiments éprouvés face aux événements concernant leur fils	92
4.1.1. Ça me rend malade !	92
4.1.1.1. Les comportements du fils	93
4.1.1.2. L'intervention de la police	94
4.1.2. La peur	94
4.1.2.1. La peur de son enfant	95
4.1.2.2. La peur des représailles sur la famille	95
4.1.3. Le désespoir	96
4.1.3.1. Consternés d'apprendre que leur fils est impliqué dans les gangs	96
4.1.4. La culpabilisation	97
4.1.5. L'inquiétude	98
4.2.1. Une discipline rigide	99
4.2.2. La surveillance	99
4.2.3. La correction physique : une méthode connue	100
4.2.3.1. La réaction inattendue du jeune	100
4.2.3.2. Une justice qui sévit contre les parents	101
4.2.4. Comment réagir ?	102
4.2.4.1. Tolérer les comportements du jeune	102
4.2.4.2. L'utilisation de la méthode connue	103
4.3. La relation parent-enfant	104
4.3.1. La proximité, malgré tout	104
4.3.2. La relation problématique	106
4.3.3. La relation rompue	107
5. Le système de valeurs	108
5.1. Les conflits relationnels	108
5.2. Les confrontations entre cultures de pays différents	109

5.3. Des valeurs différentes de celles de leur fils	110
5.4. Les attitudes face à la Justice.....	111
5.4.1. Des lois nuisant aux responsabilités des parents	111
5.4.2. Le respect de la Justice	112
5.5. Les attentes et déceptions	112
5.5.1. La déception du choix de vie du fils.....	113
5.5.2. L'éducation des filles : plus facile.....	113
5.5.3. Les attentes et déceptions quant à l'immigration	115
5.5.3.1. Immigrer pour que les enfants réussissent mieux qu'eux.....	115
5.5.3.2. Déçus d'avoir pris la décision d'immigrer	116
6. Les gangs et l'institutionnalisation : des thèmes à éclaircir !	117
6.1. Les gangs	117
6.2. L'institutionnalisation.....	118
6.2.1. Le passage en Centre jeunesse.....	118
6.2.2. Le besoin d'aide.....	119
Discussion et conclusion	121
Bibliographie	138

Liste des sigles et abréviations

CEDJ : Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes

CJM-IU : Centre jeunesse de Montréal- Institut Universitaire

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

PPGD : Pratique de pointe GANGS et délinquance du CEDJ

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, plus précisément M. Clément Laporte, pour m'avoir donné accès à cette institution afin de réaliser ma collecte de donnée pour mon mémoire de maîtrise. Je tiens également à remercier tous les intervenants qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire. Un merci tout particulier à Daniel Nault pour ses précieux conseils, pour sa participation constante et son encouragement perpétuel.

Ensuite, je tiens à remercier ma directrice, Mme Sylvie Hamel, pour avoir cru en moi, pour m'avoir soutenu tout le long de ce périple et pour m'avoir donné la piqûre du phénomène des gangs de rue, plus spécifiquement l'intérêt qu'elle porte aux individus touchés par cette problématique. Je tiens aussi à remercier Chantal Fredette pour son dynamisme et son engouement pour le sujet des gangs de rue. Merci pour tes nombreux conseils et surtout de m'avoir permis de ventiler mes états d'âme face aux obstacles rencontrés dans le déroulement de ce mémoire. Un gros merci à Carlo Morselli pour m'avoir fait comprendre certains aspects cruciaux d'un mémoire et pour m'avoir conduit à une réflexion qui a amené un changement fondamental de la structure de ce mémoire.

Merci à ma mère de m'avoir écouté et supporté quand j'en avais le plus besoin. C'est grâce à elle si ma force de caractère et ma détermination m'ont conduit jusqu'à la fin de ce périple académique. Un grand merci à mon père et à toute la famille pour m'avoir encouragé et soutenu dans mes nombreux engagements. Un merci tout spécial à ma sœur Sophie... sans elle, il n'y aurait pas de mémoire qui se tienne solidement.

De plus, j'aimerais remercier David, Jean-François, Jocelyn, Louis-Philippe et Steve, mes chers amis m'ayant permis de décompresser à l'occasion, me faisant oublier quelques instants, les dures labeurs de ce travail de maîtrise.

Et finalement, un remerciement infini pour la femme de ma vie, Mélanie, merci pour tout.

Introduction

Bien que les études portant sur les gangs soient nombreuses et se multiplient à vue d'œil, la majorité d'entre elles font état d'une réalité américaine. En effet, les auteurs américains s'intéressant au phénomène des gangs de rue se sont en quelque sorte appropriés ce champ d'étude et ce, depuis de nombreuses années. Une des premières recherches d'envergure fut celle de Trasher en 1927. Dès lors, une multitude de recherches traitant des gangs ont vu le jour. Cette fascination pour le phénomène démontre que la communauté scientifique y accorde une importance considérable. Certains auteurs se sont intéressés aux gangs sous l'angle des processus que ceux-ci génèrent, notamment la marginalisation, la discrimination et l'exclusion (Vigil, 1988; Belitz & Valdez, 1997 ; Hagedorn, 1998 ; Sheldon, Tracy & Brown, 2001), tandis que d'autres se sont davantage attardés à la violence qu'engendrent ces groupes ainsi qu'aux moyens potentiellement efficaces de la combattre (Miller, 1982 ; Knox, 1991 ; Goldstein, 1991 ; Huff, 1993 ; Klein, 1995).

Si certains auteurs s'intéressent au caractère explosif des gangs, c'est parce qu'il génère une véritable préoccupation sociale. La violence et la criminalité de ces groupes sont souvent dans la mire des chercheurs, sans oublier que ceux-ci manifestent un intérêt certain pour le fonctionnement, la structure et l'organisation des bandes. De plus, l'observation des acteurs en cause, à savoir les membres de gangs, se fait généralement sous l'angle des facteurs de risque. Plus précisément, ce type de recherche tente d'identifier les ingrédients personnels et sociaux qui parviennent à transformer un jeune dit « normal » en un membre de gang. Dernièrement, les recherches qui suscitent beaucoup d'attention sont celles qui ciblent les filles et leur rôle au sein du groupe. Ces études sont en plein essor ; elles s'établissent comme nouveau créneau de recherche.

Au Québec, le champ d'étude s'intéressant aux gangs d'ici est en effervescence. Il est d'autant plus pertinent, puisque le contexte sociopolitique et juridique du Québec est très différent de celui des États-Unis. Néanmoins, les études tendent à cibler les mêmes éléments que nos voisins du sud. L'acteur principalement visé par ces études est bien souvent le garçon ou la fille qui fait l'expérience des gangs. Bien sûr, il est pertinent de comprendre ses différents traits caractéristiques, mais que doit-on faire de sa famille ?

Malgré l'ampleur de l'intérêt porté au phénomène des gangs, très peu d'études abordent le vécu des parents. La sphère familiale est examinée généralement dans le but d'identifier certains facteurs de risque en lien avec l'affiliation aux gangs ou pour cibler des facteurs causaux pouvant expliquer le phénomène des gangs en soi. Très peu d'études se sont penchées sur la famille et les parents pour connaître leur dynamique, leur fonctionnement, ou encore pour comprendre comment l'expérience de gang du jeune s'inscrit dans son histoire familiale. De plus, les études qui ont porté une attention particulière à la famille et aux parents traduisent une réalité américaine. L'intérêt de réaliser une telle étude en sol québécois consiste à tenter de conceptualiser le rôle du vécu parental dans l'affiliation du jeune aux gangs. C'est donc à travers les épreuves et les difficultés que des parents ont rencontrées et auxquelles ils sont toujours confrontés que l'étude tente de jeter une lumière sur le vécu familial des garçons faisant l'expérience des gangs. Le tout afin de porter un regard différent et critique sur le rôle et l'importance des parents dans l'intervention faite auprès de leur fils.

La famille constitue un élément essentiel dans l'intervention, composante que, malheureusement, nous arrivons difficilement à mobiliser, bien souvent en raison d'une incompréhension du vécu des parents. Afin de remédier partiellement à ce problème, le CJM-IU, plus particulièrement la PPGD du CEDJ, s'est donné comme objectif de développer une pratique d'intervention sollicitant et impliquant davantage les parents. C'est en ce sens que la présente étude propose de jeter un regard critique et spécifique sur la sphère parentale, dans l'espoir que les connaissances qu'elle générera donneront des pistes utiles aux intervenants du CJM-IU. Ce faisant, les éléments de compréhension pourront éventuellement leur servir à faciliter leurs contacts avec les parents et à développer avec eux de meilleurs liens de collaboration, lesquels auront ultimement une incidence sur les jeunes eux-mêmes.

Dans le premier chapitre, qui fait la recension des écrits, il sera d'abord question du phénomène des gangs. Quelques pages seront consacrées à l'ampleur du phénomène, aux problèmes conceptuels ainsi qu'aux caractéristiques personnelles et sociales des jeunes.

Par la suite, une section plus approfondie traitera des caractéristiques familiales, du processus migratoire et de l'institutionnalisation des jeunes provenant de familles immigrées. En dernier lieu, une présentation du cadre théorique du conflit de culture, incorporant certains éléments de l'approche systémique, nous permettra d'introduire la problématique de l'étude, soit l'acculturation et son impact sur l'expérience des gangs et de l'institutionnalisation.

Le second chapitre présentera, en première partie, une définition opérationnelle des concepts centraux à l'étude, soit celui de gang et d'institutionnalisation, puis abordera la méthodologie employée, les récits de vie, dans la réalisation de cette recherche.

Le troisième chapitre constituera l'analyse du corpus de données recueillies à partir des comptes rendus intégraux d'entrevue. La progression de l'analyse respectera la chronologie des événements survenus dans le vécu des parents, illustrant ainsi une diversité de sphères d'influence dans le développement de ces derniers (approche systémique), développement qui influence, d'une certaine manière, leur vision, leurs rapports, leurs attentes et leurs aspirations à l'égard de leur fils (conflit de culture). D'une part, les thèmes seront présentés de manière à mettre en avant-plan des extraits d'entrevues pouvant éclairer leurs expériences et leurs points de vue. D'autre part, ces extraits seront analysés de manière à faire ressortir les similitudes et les divergences dans les discours des participants.

En premier lieu, nous aborderons l'enfance des parents en tentant de mieux connaître la famille dont ils proviennent, l'éducation qu'ils ont reçue, leur parcours scolaire ainsi que les grandes responsabilités qu'ils devaient assumer étant enfant. Deuxièmement, nous nous attarderons à leur parcours migratoire, plus particulièrement à leur situation avant l'immigration, à leur adaptation au pays d'accueil, à leurs nouvelles réalités culturelles ainsi qu'à leur retour aux études. Dans un troisième temps, il sera question de leurs enfants et de leur nouvelle dynamique familiale. Plusieurs thèmes seront exposés, notamment la famille, l'école, l'institutionnalisation et l'influence des pairs. Par la suite, nous traiterons des conséquences des comportements du fils sur le parent, à savoir la

maladie, la peur, le désespoir, la culpabilisation, l'inquiétude, le resserrement de la discipline, la qualité de la relation parent-enfant, la confrontation des valeurs, les sentiments vécus face à la justice ainsi que les attentes et les déceptions. En terminant, nous aborderons les thèmes de gang et d'institutionnalisation en explicitant la manière dont les parents ont abordé le sujet.

Enfin, c'est dans le quatrième chapitre que nous effectuerons un retour sur les thèmes abordés par les parents, en tentant de dégager les principaux constats de cette analyse qui porte à la fois sur l'histoire des parents et sur les conséquences familiales. Le tout sera effectué, dans un premier temps, à travers une discussion qui tentera d'incorporer le discours de ces parents de manière à expliquer les différentes sources d'influence et les interactions déterminantes entre les systèmes ayant affecté le parent dans son rôle parental. Par la suite, ce rôle sera analysé en regard des prémisses de la théorie du conflit de culture afin de mieux comprendre la dynamique parent-enfant et son rôle possible dans l'affiliation du fils à un gang.

Chapitre 1 :

Une recension des écrits sur le phénomène des gangs et de l'immigration

1. Les gangs : un phénomène nouveau ?

Le phénomène des gangs n'est pas une invention du 20^e siècle, pas plus qu'il n'est propre à l'Amérique du Nord. Selon certains auteurs, les premiers regroupements juvéniles délinquants sont apparus dès le Moyen Âge dans quelques pays européens, et chaque siècle suivant aurait connu son lot de bandes organisées (Covey, Menard & Franzese, 1997 ; Klein, 1995 ; Shelden, Tracy & Brown, 2001). Ainsi, l'émergence des gangs – du moins ceux que les écrits historiques permettent de retracer – remonte à très loin et n'est certes pas l'apanage des États-Unis.

Ce serait plutôt vers la fin du 19^e siècle que le phénomène se manifesta aux États-Unis, dans le contexte d'une recrudescence qui toucha également les Européens. Certains groupes délinquants, que l'on peut désigner comme gangs, régnaient alors dans certains milieux ou territoires précis, tout en s'identifiant par des noms distinctifs (Klein, 1995). Ce sont ces regroupements de malfaiteurs qui engendrèrent, à l'époque, un sentiment de peur chez les résidents des grandes métropoles, tant américaines qu'européennes, en raison de leur violence et de leur criminalité (Shelden, Tracy & Brown, 2001). Le phénomène des gangs prit alors une ampleur considérable tout comme ceci fut le cas d'un autre phénomène concomitant : l'industrialisation (Hagedorn, 1998 ; Vigil, 2003).

Dans sa progression, le phénomène des gangs suivait alors – et suit toujours – de manière cyclique, l'évolution de la société occidentale (Klein, 1995). Si la violence et les crimes ne sont pas l'invention des gangs contemporains, ces derniers ont toutefois contribué à la montée de la violence par leurs activités criminelles et les conflits qu'ont généré leur intérêt pour le trafic des drogues. Leurs percées dans ce créneau criminel ont entraîné en effet des rivalités les conduisant à utiliser des moyens robustes pour les protéger. À titre d'exemple, ces deux stratégies bien connues : le *drive-by shooting*, qui consiste faire feu en direction d'une ou plusieurs victimes à partir d'un véhicule en mouvement, et l'acquisition d'un armement plus sophistiqué (Howell, 1998 ; Shelden, Tracy & Brown, 2001). C'est pourquoi, les gangs contemporains semblent contribuer à la perpétration des crimes graves et violents (Thornberry, Krohn, Lizotte & Chard-Wierschem, 1993).

Les changements observés à travers le temps au sein des gangs, au plan de leurs activités et en conséquence de leur structure et de leur organisation, vont de pair avec les transformations sociales, économiques et technologiques de la société. Parmi ces dernières transformations, nous comptons notamment la diminution des perspectives d'emploi, la tolérance accrue face à la violence dans les médias, la fascination de la société pour des peines pénales plus draconiennes et l'utilisation d'un arsenal de guerre de pointe (Shelden, Tracy & Brown, 2001). En d'autres mots, même si cette violence semble plus intense, elle ne reflèterait en fait que l'évolution de la société industrialisée. Les gangs se sont donc modulés à la conjoncture d'une société en pleine évolution, leur permettant ainsi de s'imposer plus que jamais.

Cette violence est bien souvent rattachée à des intérêts lucratifs, que procure notamment le marché des drogues illicites qui est devenu, avec le temps, une source de revenus intéressante pour les gangs. L'épidémie de «crack» s'est avérée en effet fort rentable pour plusieurs groupes criminels. Certains gangs ont même apporté des changements à leur structure afin de pouvoir intégrer la vente de stupéfiants à leurs activités (Venkatesh & Levitt, 2000). D'autres ont même émergés en raison du marché profitable que représente le trafic des drogues (Padilla, 1992). Les gains financiers sont donc devenus une finalité ainsi qu'une raison d'être chez plusieurs de ces organisations alors qu'autrefois, les gangs étaient généralement constitués de jeunes dont le principal but était d'assurer leur défense et de pratiquer des activités de groupe telles que la danse, plus précisément le *break dance* (Hagedorn, 1998).

En résumé, les gangs ont connu une évolution marquante depuis quelques siècles. Ce n'est toutefois qu'à la fin du 19^e siècle que le phénomène a pris une tangente différente, suivant ainsi la cadence des changements sociaux de la nouvelle ère de l'industrialisation. L'argent étant devenu le symbole par excellence de la réussite sociale, les gangs ont su se mouler aux nouveaux contours de la société, tout en privilégiant une voie illicite et souvent violente.

En observant les transformations historiques du phénomène des gangs, nous découvrons en effet une similitude avec les transformations sociales survenues au cours des dernières décennies. Le phénomène est maintenant populaire et répandu, ce qui lui vaut une place d'honneur parmi les préoccupations sociales. De plus, il est maintenant considéré comme une menace importante que les agences gouvernementales tentent désormais d'enrayer.

2. L'étendue et l'ampleur du phénomène

2.1 L'accroissement des villes touchées par le phénomène des gangs

Aux États-Unis, les gangs seraient désormais répandus à travers tout le pays, affectant tous les types de municipalités, tant urbaines que rurales. Certains ont tenté d'évaluer l'étendue du phénomène, mais aucune estimation ne converge vers des statistiques similaires. Par exemple, Klein (1995) divulgue des chiffres intéressants suite à une compilation de données provenant de différentes sources d'information telles que des données provenant de ses recherches antérieures, de ses collègues, des médias ainsi que des données officielles provenant des corps policiers du pays et du département de la justice. L'auteur rapportait en 1991 que le nombre de villes et de municipalités aux prises avec une problématique de gangs s'élevait à 766, alors que cette donnée se chiffrait à 94 en 1970. Ce résultat marque une augmentation de 815 %. De son côté, Miller (2001) indique, en s'appuyant sur des données policières officielles, que 201 villes affirmaient avoir un problème de gangs dans les années 70, alors qu'en 1995, ce chiffre s'élevait à 1487. Ce résultat marque une augmentation de 740 %. Sans être tout à fait comparables, les données qui viennent d'être présentées indiquent néanmoins que le phénomène des gangs aux États-unis, semble avoir pris des proportions inattendues depuis le tournant des années 1970.

Au Canada, les outils statistiques de compilation de données concernant les gangs sont très peu développés et ne permettent de faire aucune estimation sérieuse. Toutefois, l'*Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes* réalisée en 2002 révèle que, sur

l'ensemble du territoire canadien, sept provinces reconnaissent avoir un problème de gangs (Chettleburgh, 2002). Le Québec fait évidemment partie de ces provinces touchées par le phénomène des gangs, et Montréal est l'une des villes les plus affectées.

Autrefois n'étant l'apanage que des grands centres urbains, le phénomène s'est désormais propagé dans les milieux ruraux (Evans, Fitzgerald, Weigel & Chvilicek, 1999 ; Klein, 1995 ; Starbuck, Howell, & Lindquist, 2001 ; Stinchcomb, 2002). La couverture médiatique que le phénomène a connue peut aussi expliquer, en partie, l'augmentation du nombre de villes et de municipalités qui se sentent aujourd'hui interpellées par la problématique. Pour des raisons lucratives, les médias ont exploité ce phénomène, qui à la fois suscite la peur et la curiosité (Curry & Decker, 2003 ; Esbensen, 2000 ; Hagedorn, 1998 ; Knox, 1999 ; McCorkle & Miethe, 2002 ; Thompson, Young & Burns, 2000). Quoi qu'il en soit, ce portrait de la situation que tracent ensemble les statistiques et les médias laissent croire en définitive que le phénomène a littéralement pris d'assaut un bon nombre de territoires américains et canadiens.

2.2 Le nombre de gangs et de leurs membres

Les statistiques américaines, s'appuyant toujours sur des données policières, montrent également que le nombre de gangs et le nombre de membres de gangs ont atteint des niveaux inquiétants. Dans les années 70, les premières estimations rigoureuses de l'ampleur du phénomène dénombraient environ 52 000 membres répartis dans 15 des villes les plus importantes du pays (Miller, 1982). Une décennie plus tard, le même chercheur estime la présence de près du double de membres, soit environ 100 000 individus (Miller, 2001). De son côté, Moore (1997) souligne qu'en 1995, 23 338 gangs étaient rapportés par les différentes agences policières, alors que 664 906 membres étaient répertoriés. En 2004, les autorités américaines notent l'augmentation d'environ 6 500 gangs et de 100 000 membres de gangs depuis près de 10 ans (Egley & Ritz, 2006). Même si ces chiffres sont saisissants, le tracé de l'évolution du phénomène que l'on fait sur une base annuelle aux États-unis montre plus récemment une stagnation de celle-ci et même parfois une certaine baisse (Egley, 2002). Le nombre de jeunes s'affilient aux

gangs semble néanmoins avoir augmenté de manière considérable au cours des vingt dernières années (Klein, 1995 ; Walker-Barnes & Mason, 2001).

Au Canada, le phénomène des gangs cause de vives inquiétudes chez les dirigeants et les citoyens, bien que le phénomène soit d'une moindre amplitude qu'aux États-Unis. Pourtant, aucune compilation systématique de données relatives au nombre de gangs n'est tenue par les différents corps policiers du pays à des fins statistiques. La Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), formulaire utilisé par l'ensemble des corps policiers afin de recenser le nombre et les types de délits, ne fait qu'informer sur les incidents criminels sans tenir compte du contexte dans lequel ils furent perpétrés. C'est donc pour tenter d'estimer l'ampleur du phénomène des gangs à l'échelle nationale que l'*Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes* (Chettleburgh, 2002) fut effectuée à travers le pays. Avec une méthodologie sensiblement similaire à celle des Américains, soit en se basant sur des données policières, les résultats révèlent la présence de 434 gangs de jeunes au Canada avec plus de 7 000 membres sur son territoire. De son côté, le Service canadien de renseignements criminels (2006) estime la présence de 300 gangs de rue à travers le pays comptant environ 11 000 membres.

Au Québec, les corps policiers redoutent l'épidémie, remarquant que certains gangs d'ici se calquent sur les gangs américains, ou encore qu'ils entretiennent des rapports étroits avec eux. Même s'il est évident qu'un tel processus ne puisse s'opérer si facilement dans le contexte sociopolitique du Québec, l'inquiétude persiste malgré tout. Le Service canadien de renseignements criminels (2006) nous signale la présence d'environ 50 gangs au Québec. De son côté, le Service de renseignements criminels du Québec (2006) mentionne que 1766 membres sont répartis à travers 54 gangs, dont 25 de ces groupes œuvrant sur le territoire montréalais et comptant près de 1250 adeptes. Dans un document publié par le Secrétariat à la jeunesse (2005 : p.17), il est mentionné que : «on dénombre 30 gangs de rue au Québec, la majorité se trouvant à Montréal». Une autre étude souligne que dans quatre municipalités du Québec, soit Québec, Montréal, Gatineau et Sainte-Julie, on y rapporte la présence de 25 gangs de jeunes ainsi que 533 membres de gangs (Chettleburgh, 2002).

Pourtant, la Division du renseignement du SPVM évalue, à elle seule, la présence d'une vingtaine de gangs majeurs (groupes bien établis avec des activités criminelles organisées) et encore davantage de gangs émergents (nouveaux regroupements violents qui tentent de s'imposer) sur l'ensemble de son territoire (SPVM, 2005 : p.15). Un document publié par la Direction de la santé publique (Riberdy & Fontaine, 1997) stipule que sur une période d'environ dix ans, les services de police auraient répertorié près de 124 gangs sur le territoire montréalais dont la majorité auraient disparu avec le temps. Dans le même document, il est mentionné qu'à Montréal, 35 à 40 gangs seraient actifs, regroupant près de 2 000 jeunes adeptes. En s'appuyant sur ces différentes statistiques, nous comprenons que la ville de Montréal n'est pas épargnée par le phénomène. Le SPVM évalue que, depuis 1989, sept homicides par année sont attribuables aux gangs sans compter que, depuis 2002, 397 tentatives de meurtre ont également été reliées aux gangs (Barbeau, 2005 : p.4).

Toutefois, à la lumière des variabilités rapportées dans les lignes précédentes, il est évident qu'il est bien difficile de conclure sur le nombre exact de gangs et de jeunes qui en font partie. Il faut donc demeurer critique puisque les estimés sont souvent gonflés et peu fiables (Fédération canadienne des municipalités, 1994 ; Hagedorn, 1998 ; Petersen, 2004 ; Soullière, 1998 ; Spergel, 1995). Les statistiques rapportées s'appuient strictement sur des données policières qui n'offrent qu'un point de vue sur cette réalité. De plus, la définition qu'utilisent les policiers en est une parmi d'autres. Il est important de rappeler, notamment, que le manque de fiabilité de ces données découle en partie de l'absence d'une définition universelle des notions de gang, de membre de gang et d'incident de gang (Ball & Curry, 1995 ; Covey, Menard & Franzese, 1997 ; Curry & Decker, 2003 ; Decker & Van Winkle, 1996 ; Esbensen, Winfree, He, & Taylor, 2001 ; Fredette & Hamel, 2003 ; Howell, 1994 ; Huff, 1990 ; Maxson & Klein, 1990 ; Parks, 1995 ; Schram & Gaines, 2005 ; Sheldon, Tracy & Brown, 2001 ; Spergel, 1992, 1995 ; Spergel & Curry, 1993). Cette situation concerne aussi les différents corps policiers sur lesquels nous nous appuyons généralement pour estimer l'ampleur du phénomène.

3. Comment définir un gang ?

3.1. Un concept qui ne fait pas l'unanimité

Les chercheurs ne sont pas non plus arrivés à une définition consensuelle du concept de gang. Certains lui donnent une étiquette légale reliée aux activités criminelles perpétrées (Decker & Kempf-Leonard, 1991), alors que d'autres ne voient pas la pertinence de faire une telle chose étant donné que leurs activités criminelles ne représentent généralement qu'une partie de leurs activités (Klein, 1995). Bref, les diverses positions qui sont prises dans le cadre de ce débat épistémologique ne semblent aucunement converger vers la formulation d'une définition universelle.

Mais le manque de consensus face à la définition du terme « gang » a des incidences notables sur son opérationnalisation puisqu'il est, en conséquence, impossible de définir, avec certitude, ce qu'est un membre de gang, à quel degré de participation un jeune peut être considéré comme un membre et quelles sont les activités pouvant être attribuées spécifiquement à un gang (Sheldon, Tracy & Brown, 2001). Même si cela ne semble pas nuire au développement de la recherche sur le sujet, il convient qu'il serait sans doute préférable pour les chercheurs de s'entendre sur l'utilisation d'un terme solidement défini. Ils pourraient ainsi mettre en commun les résultats et les statistiques des différentes études.

Quoi qu'il advienne, de nombreux auteurs s'entendent sur le fait qu'un gang représente généralement un regroupement de jeunes, adolescents ou jeunes adultes, qui participent, de manière régulière ou non, à des activités délinquantes et/ou criminelles. De plus, ils s'entendent habituellement sur l'utilisation d'un qualificatif accompagnant le terme gang, tel que gang *de rue*, ce qui permet de définir sa nature, de le discriminer des autres groupes et d'éviter ainsi toute confusion possible (Ball & Curry, 1995 ; Klein, 1995). Tout compte fait, ce qualificatif assure aux chercheurs bon nombre de précisions nécessaires à la compréhension de la définition utilisée (Horowitz, 1990).

Malgré ces efforts de précision, l'objet d'étude reste toujours difficilement comparable d'une recherche à l'autre puisque les groupes étudiés sont parfois très différents au plan de leurs attributs et de leur finalité. Ce faisant, les vocables utilisés pour nommer cet objet d'étude sont également différents : gangs de rue, gangs de jeunes, gangs délinquants ou gangs criminels. Afin de dissiper ces ambiguïtés et d'apporter quelques nuances nécessaires à la compréhension d'un phénomène qui peut prendre plusieurs formes, certains chercheurs ont élaboré des typologies de gangs (Covey, Menard & Franzese, 1997 ; Spergel & Curry, 1993). Mais encore, ces typologies sont variées et s'articulent autour de caractéristiques différentes. Par exemple, certaines typologies s'articulent autour des activités criminelles des gangs, alors que d'autres le font autour de l'ethnicité.

3.2. Une typologie des gangs

Les typologies ethniques distinguent les gangs selon l'origine ethnique des membres (Sheldon, Tracy & Brown, 2001), ce qui vraisemblablement peut entraîner de la discrimination et du ciblage racial (Symons, 1999). Mais même si les gangs sont généralement homogènes (Klein, 1995), une tendance nouvelle veut que ces groupes soient de plus en plus hétérogènes au plan de l'origine ethnique de leurs membres (Hamel, Fredette, Blais, & Bertot, 1998 ; Service canadien de renseignements criminels, 2005 ; Starbuck et al., 2001). De plus, certains chercheurs avancent même que les différences entre groupes ethniques ne sont pas si prononcées. Au contraire, leurs caractéristiques sont plutôt semblables à bien des égards comme les motifs d'affiliation des membres et les activités criminelles, pour n'en nommer que deux (Esbensen & Winfree, 1998 ; Lyon, Henggeler, & Hall, 1992 ; Wissink, Dekovic, & Meijer, 2006). Ce constat laisse croire qu'il n'est pas tellement utile de distinguer les gangs en fonction de la composition ethnique des groupes, d'autant plus que cet unique critère n'est plus suffisant, ni valable. En fait, les activités auxquelles se livrent ces groupes, à titre de critère distinctif, seraient beaucoup plus significatives en soi (Maxson & Klein, 1995).

Les typologies qui mettent en évidence les activités des gangs tentent de différencier notamment les groupes polymorphes au plan criminel des groupes qui se spécialisent

dans un type d'activités criminelles en particulier. Par exemple, Klein (1998) précise que les *street gangs* ou « gangs de rue », groupes aux activités criminelles diversifiées, doivent être séparés d'autres catégories de gangs tels que les *prison gangs*, *racist gangs* et *drug gangs*, qui pour leur part concentrent habituellement leurs activités dans un champ spécifique de la criminalité. Mais bien que ces typologies soient plus adéquates, un autre problème se pose : celui de pouvoir discriminer les groupes de jeunes qui commettent de la délinquance en groupe, des gangs, proprement dit, plus fortement criminalisés (Curry & Decker, 2003).

Dans cette optique, une classification des types de gangs peut s'effectuer sur la base du niveau de délinquance et de criminalité des groupes. Dans une recension des écrits, Hébert, Hamel et Savoie (1997) se sont inspirés de quelques auteurs pour établir une typologie de différents groupes délinquants ou criminels. L'équipe de chercheurs a proposé les catégories suivantes, placées dans un ordre croissant aux niveaux de leur organisation, de leur stabilité et de leur violence : les pseudo-gangs, les groupes délinquants, les gangs de territoire, les gangs violents à visée idéologique, les gangs de rue et les organisations criminelles. Les différents groupes énumérés précédemment permettent simplement de constater que les groupes délinquants et criminels se distinguent à bien des égards.

De plus, il est à noter que les gangs de rue ne devraient pas être confondus avec les groupes traditionnellement associés au crime organisé. Malgré que la définition du crime organisé fasse, elle aussi, l'objet de nombreuses définitions et d'un débat de fond (Von Lampe, 2006), il existe plusieurs différences notables. Plus précisément, les gangs de rue sont habituellement composés à la fois d'adolescents et de jeunes adultes. Ils sont polymorphes au plan de leurs activités criminelles, lesquelles sont centrées autour d'une gratification hédoniste (Klein, 1995). Du côté des organisations criminelles, le portrait est bien différent : ces dernières sont composées d'adultes dont les activités s'articulent principalement autour de la sphère économique visant ainsi spécifiquement les gains financiers (Naylor, 1997). En outre, aux plans de la structure et de l'organisation, les groupes criminels sont au sommet de la liste des différents types de gangs (Hébert et al.,

1997), surclassant ainsi les gangs de rue qui ne sont pas guidés que par les gains économiques mais aussi par le goût du risque et du plaisir (Esterle-Hedibel, 1997).

Toutefois, dans le cadre de cette étude, notre intérêt se concentre sur les gangs de rue¹. Ce sont ces groupes très médiatisés qui attirent l'attention en raison de leurs actes de violence imprévisibles, de la peur qu'ils provoquent et de la réaction sociale qu'ils engendrent. Une définition plus concrète et complète sera présentée au prochain chapitre. Pour l'instant, abordons le thème de la famille et son incidence sur les membres de gangs.

4. La famille

À une époque où la famille faisait figure d'institution dominante au sein de notre société, les structures sociales étaient plutôt stables (Messner & Rosenfeld, 1997). Mais dans la foulée de certaines transformations sociales, technologiques et économiques, des dynamiques d'exclusion sont également apparues (Castel, 1995), entraînant des conséquences majeures sur la famille d'aujourd'hui (Garbarino, 1982). Et maintenant que cette institution est profondément atteinte par ces changements sociaux, elle pourrait avoir, dans certaines circonstances, une influence négative sur ses membres.

Il est reconnu que la famille, cette cellule occupant le premier rôle de socialisation des enfants, possède une influence capitale sur les comportements ultérieurs des enfants (Cusson, 1998 ; Roché, 2001 ; Sampson & Laub, 1993). Les variables familiales peuvent jouer un rôle déterminant en ce qui a trait à l'apparition des premiers signes de délinquance (Kumpfer, 1999). Bien qu'il soit indéniable que la famille constitue un élément important dans l'explication de la délinquance juvénile, les pairs, ainsi que d'autres facteurs d'influence externes, sembleraient prendre la relève de la famille en ce qui a trait au maintien des comportements délinquants (Dekovic, 1999 ; Sampson & Laub, 1993). Quoi qu'il en soit, sachant l'importance que revêt le milieu familial, il est important que celui-ci soit considéré avec la plus grande attention, ce que nous faisons

¹ Dans le présent document, le terme « gang » fera référence à « gang de rue ». Son utilisation a pour but d'alléger le texte.

d'ailleurs dans le cadre de cette recherche visant à approfondir notre compréhension du phénomène de gangs.

4.1. Le portrait sociodémographique et socioéconomique

Les familles de jeunes membres de gangs vivent, pour la grande majorité, des difficultés économiques et sont bien souvent contraintes à s'installer dans des milieux urbains offrant de mauvaises conditions de vie (Covey, Menard & Franzese, 1997). Ces milieux sont bien souvent à forte densité ethnique, regroupant des familles qui recherchent des congénères qui sont de la même origine ethnique, afin d'éviter la perte de repères culturels (Vigil, 1988). En se regroupant, ces familles peuvent mieux affronter les conditions de vie difficiles qui les affligent. Ne disposant que de très faibles revenus, elles peuvent ainsi mieux s'aider et s'appuyer, ce qui en revanche contribue à la ghettoïsation des quartiers et restreint considérablement l'environnement des jeunes, de même que les perspectives de leur développement et de leur éducation (Belitz & Valdez, 1997 ; Vigil, 1988).

La pauvreté, le manque d'emplois, une forte mobilité résidentielle, ainsi qu'une forte densité démographique sont généralement de bons indicateurs du niveau de désorganisation sociale qui sévit dans ces quartiers (Hagedorn, 1991, 1998 ; Hill, Howell, Hawkins & Battin, 1999 ; Shelden, Tracy & Brown, 2001). Ces quartiers, où les gangs sont ordinairement bien implantés, possèdent peu d'éléments ou d'activités dont les jeunes et les familles peuvent disposer pour développer des liens avec la communauté (Venkatesh, 1997; Vigil, 1988). Cette faiblesse des liens significatifs avec la communauté favoriserait en retour l'affiliation de certains jeunes à des gangs délictueux (Hamel et al., 1998), sans compter que l'absence de modèles d'identification positifs dans ces communautés constitue un motif potentiel d'explication de l'attrait de certains jeunes pour les gangs (Douyon, 1996 ; Hagedorn, 1998 ; Perreault & Bibeau, 2003). Le gang constituerait à la fois un moyen et une réponse socialement adaptée à ce type d'environnement (Covey, Menard & Franzese, 1997 ; Curry & Decker, 2003 ; Decker & Van Winkle, 1996 ; Hagedorn, 1991, 1998 ; McCorkle & Miethe, 2002 ; Rosenfeld,

Bray, & Egley, 1999 ; Spergel, 1995 ; Thornberry, 1996 ; Vigil, 1988 ; Zatz & Portillos, 2000).

De plus, les parents établis dans ces quartiers où règne la désorganisation sociale doivent généralement travailler comme des forcenés. Afin d'assurer la subsistance économique de la famille, ils sont souvent obligés de travailler à différents endroits pour réussir à survivre (Hagedorn, 1998 ; Shelden, Tracy & Brown, 2001 ; Toy, 1993). Ce faisant, le stress et les préoccupations personnelles liés à la sphère économique peuvent venir entacher le climat familial et ainsi créer une source potentielle de conflits, sans compter que l'absence prolongée des parents laisse inévitablement aux enfants une grande liberté qui peut les rendre vulnérables à l'influence négative des pairs, en plus d'affecter la qualité de la supervision et de l'encadrement parental (Vigil, 1988).

En outre, un autre scénario possible veut que parfois les parents n'ont aucun travail et survivent grâce aux prestations de l'État. Les parents sont alors confrontés à une pauvreté sévère mais tentent néanmoins, tant bien que mal, de subvenir aux besoins de leur famille. Le stress et les préoccupations économiques affectant ces parents sont si grands qu'ils peuvent générer des tensions au sein de la famille, susceptibles de nuire à la qualité du climat et des liens familiaux. À cela s'ajoute bien souvent un manque de ressources communautaires et humaines, relié à l'isolement que vivent généralement les familles qui vivent de grandes difficultés financières. Selon Vigil (1996), cette situation est celle que vivent en grand nombre les familles aux prises avec une problématique de gangs, plus encore que les familles qui ne connaissent pas un tel problème

4.2. La structure familiale

Ces familles, en plus de vivre de nombreuses difficultés économiques, ne trouvent à leur tête qu'un seul parent bien souvent. Les jeunes faisant partie de gangs proviennent donc généralement de familles monoparentales (Hill et al., 1999), matricentriques plus spécifiquement (Decker & Van Winkle, 1996 ; Sirpal, 2002 ; Vigil, 1996). L'absence du père est causée, le plus souvent, par son décès, une séparation ou un divorce (Vigil,

1988). Ces familles perdent alors le pilier de la famille, celui qui servait de modèle aux fils, qui rapportait l'argent à la famille et qui faisait figure d'autorité (Adler, Ovando & Hocevar, 1984 ; Belitz & Valdez, 1995). Ce sont donc les mères qui, en raison de l'absence du père, doivent assurer tous ces rôles en plus des autres rôles qu'elles assumaient déjà.

Des problèmes familiaux menacent alors ces foyers. En plus d'être à la barre, les mères doivent composer avec le fait que leur famille est généralement nombreuse. En effet, une étude de Vigil (1996), comparant des familles caractérisées par une problématique de gang avec d'autres familles choisies aléatoirement sans cette problématique, tend à démontrer qu'elles ont significativement plus d'enfants à charge et qu'elles sont surtout dirigées par la mère. C'est dire que les différents stress de la vie quotidienne et un nombre élevé d'enfants complexifient les tâches parentales de ces mères (Reiboldt, 2001).

Il ne faut toutefois pas se leurrer, les familles de type biparental et traditionnel, où le père est présent, ne parviennent pas toutes à protéger leurs enfants de l'univers des gangs. Plusieurs familles sont marquées par un passé criminel des parents, le père étant ordinairement celui qui est concerné (Decker & Van Winkle, 1996 ; Sirpal, 2002). De plus, avec l'augmentation de la durée du passage dans les gangs et la persistance de ces groupes, il est possible d'observer depuis plusieurs années certaines familles présentant une transmission intergénérationnelle provenant de parents qui eux-mêmes appartiennent au milieu des gangs et dont les enfants suivent les traces de leurs ascendants (Klein, 1995).

En outre, la monoparentalité, même si on l'associe souvent à la délinquance, ne semble pas être directement liée celle-ci. Cette problématique s'avère plutôt unie au processus d'attachement. Une étude de Rankin et Kern (1994) apporte une clarification importante à cet égard en indiquant qu'un lien d'attachement solide aux deux parents réduit davantage la probabilité de délinquance qu'un attachement solide à un seul parent, indépendamment que le jeune provienne d'une famille biparentale ou monoparentale. Dans cette

perspective, la probabilité de commettre des actes délictueux serait donc plus étroitement associée à un faible lien d'attachement entre l'enfant et ses parents qu'à la monoparentalité en soi.

4.3. Le fonctionnement familial

Le fonctionnement familial jouerait aussi un rôle important dans le développement des comportements délinquants des membres de la famille (Mucchielli, 2001 ; Smith & Krohn, 1995). Plus précisément, la qualité de l'éducation parentale semble prédire significativement les comportements oppositionnels et déviants des enfants (Simons, Wu, Conger & Lorenz, 1994). Cependant, la qualité de l'éducation parentale peut être influencée de manière négative par la détresse psychologique que vivent certains parents en lien avec les troubles de comportements de leurs enfants. Ceci peut en retour nuire au fonctionnement familial, et même l'aggraver. (Myers, Taylor, Alvy, Arrington & Richardson, 1992).

Une grande partie de la littérature scientifique portant sur le phénomène des gangs ne fait que souligner les facteurs de risque associés à ces groupes, ce qui ne permet pas de comprendre la problématique en soi. Par exemple, les jeunes proviendraient généralement de familles où les mesures d'encadrement, de supervision, d'autorité et de proximité affectives sont défailtantes (Henry, Tolan & Gorman-Smith, 2001 ; Frauenglass, Routh, Pantin & Mason, 1997 ; Shelden, Tracy & Brown, 2001 ; Toy, 1993 ; Walker-Barnes & Mason, 2001). Ces constats mettent en évidence des prémisses théoriques bien connues dans le domaine de la criminologie qui font le lien entre les facteurs familiaux et la délinquance. Ces dernières prétendent que les familles dont les parents ne sont pas en mesure d'assurer un encadrement et une supervision adéquate font partie d'un environnement propice à l'émergence de comportements délinquants chez leurs enfants (Cusson, 1990). De plus, l'incapacité à garder le contrôle sur ses enfants et à assurer une bonne relation parent-enfant constituent d'autres déterminants importants du développement de comportements délinquants. En fait, le dysfonctionnement de la dynamique familiale pourrait conduire à l'affaiblissement du contrôle parental, cette

condition étant de nature à influencer de manière négative le jeune dans ses choix de comportements (Cureton, 1999 ; Smith & Krohn, 1995). La problématique des gangs ne fait qu'exacerber cette dynamique de délinquance (Knox, 1991).

Par surcroît, la littérature indique que les jeunes qui se joignent aux gangs font souvent l'objet d'une violence physique, sexuelle ou psychologique au sein même de leur famille (Belitz & Valdez, 1997 ; Maxson, Whitlock & Klein, 1998 ; Wood, Furlong, Rosenblatt, Robertson, Scozzari & Sosna 1997). Bien souvent, ces familles sont affectées par diverses problématiques telles que la violence domestique, l'alcoolisme et la toxicomanie. Ces troubles, lorsque concomitants, créent une dynamique interne contribuant à assurer le maintien de la violence.

La violence vécue au sein de la famille peut également être associée à la correction physique. Dans plusieurs sociétés, et anciennement dans la nôtre, la punition corporelle est une pratique parentale courante et acceptée. Elle se veut, pour ces sociétés, un droit parental fondamental. Pourtant, les sociétés occidentales ont interdit, depuis bon nombre d'années, cette pratique justifiant que celle-ci est amoral et ne respecte pas les droits de l'individu, plus particulièrement ceux des enfants. D'ailleurs, une étude canadienne sur la correction physique vient souligner que les parents faisant fréquemment usage d'une discipline inadéquate, comme la correction physique, étaient plus enclins à avoir des enfants présentant des problèmes de comportements (Stevenson, 1999). En d'autres mots, la violence perpétrée dans le contexte familial, peu importe sa forme, semble affecter le climat familial ainsi que les relations intrafamiliales.

4.4. Le climat et les liens familiaux

À ce point culminant, l'attachement est une variable essentielle à la compréhension de la dynamique familiale. Dans l'enfance, les parents font figure d'attachement, mais à l'adolescence, la dynamique se transforme (Zimmermann, 2000). Avec des capacités cognitives et de communication qui augmentent sans cesse, le jeune tente de faire valoir ses besoins et ses désirs en percevant la relation avec ses parents de manière plus

symétrique et en désirant renégocier les limites parentales (Allen & Land, 1999 ; Curry & Decker, 2003 ; Garbarino, 1982). Ces transformations peuvent créer différentes tensions entre des membres de la famille. Par exemple, certains parents seront confrontés dans une telle situation, particulièrement ceux ayant reçu une éducation autoritaire de leurs parents, voulant qu'ils n'aient eu d'autres choix, lorsqu'ils étaient enfants, que de se conformer à la volonté de leurs ascendants. Avec les transformations des valeurs liées à l'éducation familiale, certains jeunes se sentent cependant lésés par l'éducation de leurs parents qui n'accordent que très peu de place à une communication saine et bidirectionnelle (Douyon, 1996 ; Perreault & Bibeau, 2003). Ce faisant, la situation familiale s'avère plutôt difficile à vivre pour les jeunes et leurs parents et peut engendrer la détérioration du climat et de la qualité des liens. D'autant plus si les parents, en désirant retrouver un certain contrôle sur leurs enfants, recourent à des mesures disciplinaires plus sévères. Ils risquent ainsi de détériorer plus profondément et même de rompre les liens avec leurs enfants et ce, même si leurs intentions étaient bonnes au départ, comme celles d'assurer la protection de leur progéniture (Belitz & Valdez, 1997 ; Wissink et al., 2006).

Un climat familial défavorable peut également inciter un jeune à s'affilier à un gang. Par exemple, les familles se caractérisant par l'absence de modèles parentaux positifs, où par exemple les parents adoptent certaines attitudes favorisant l'utilisation de la violence et des membres de la fratrie font eux-mêmes partie de gangs, seraient des lieux propices à l'émergence du besoin chez les jeunes à se lier aux gangs (Hill et al., 1999 ; Thornberry, 1996).

Les facteurs liés au climat familial et à la qualité des liens familiaux semblent avoir une incidence sur la décision de plusieurs jeunes à se joindre aux gangs. En contrôlant la variable du statut socioéconomique et du quartier défavorisé, les résultats d'une étude américaine (Maxson, Whitlock & Klein, 1998) semblent indiquer que les familles épargnées par la problématique de gang ont une cohésion familiale significativement meilleure, un engagement parental plus important, un attachement familial plus fort et une meilleure estime de soi chez les jeunes que les familles vivant un tel problème. Il est

à dire également que dans les familles dites «saines», les parents semblent davantage connaître les amis de leurs enfants (Maxson, Whitlock & Klein, 1998). Une autre étude (Adler et al., 1984) pointe dans la même direction. Leurs résultats semblent montrer que la qualité des interactions familiales, les activités réalisées en famille et l'image plutôt positive du père, véhiculée par la mère, caractérisent les familles sans problématique de gang. De plus, les mêmes auteurs ont constaté que les jeunes appartenant au milieu des gangs sont plus troublés, vivent un sentiment d'isolement et de marginalité dans leur famille, au sein de leur culture et avec les autres institutions telle que l'école. Ce phénomène est celui que Vigil (1988; 2003) appelle la marginalité multiple. Cette position dérive d'une variété et d'une accumulation de situations et de conditions défavorables interconnectées qui tendent à agir les unes sur les autres. Par exemple, un parent pauvre et monoparental, habitant un quartier défavorisé, contraint de travailler pendant de nombreuses heures pour subvenir aux besoins économiques de sa famille, délaisse la demeure familiale, abandonnant ainsi ses enfants aux influences et pressions des pairs. Lorsqu'il tente de reprendre le contrôle et l'influence sur ses enfants, le parent surchargé est soit trop strict ou trop permissif, ce qui a un effet vraisemblablement nuisible pour ceux-ci.

Il est possible de faire un lien avec la théorie du contrôle social et des liens sociaux puisque celle-ci stipule, d'une part, que les individus dont les liens aux institutions traditionnelles – telles que la famille et l'école – sont faibles tendent à tisser des liens avec d'autres individus dans le but de répondre à leurs besoins fondamentaux. Hirschi (1969) soutient qu'un bon lien d'attachement aux parents, une bonne intégration des normes sociales, un style de vie comptant des activités conformistes, une surveillance accrue et un contrôle sévère des enfants les empêchent de sombrer dans la délinquance. Toutefois, plusieurs facteurs sont responsables de l'affaiblissement des contrôles sociaux, qu'ils soient sociaux ou familiaux (Sampson & Laub, 1993).

Sur le plan familial, certaines conditions de vie difficiles expliquent, du moins en partie, la diminution des contrôles sociaux. Par exemple, la pauvreté, la monoparentalité, l'absence du père ou encore la discipline exagérée de celui-ci, en sont de bons indicateurs

(Belitz & Valdez, 1995 ; Cureton, 1999). En d'autres mots, la carence du contrôle parental, de la supervision et des liens familiaux sont en quelque sorte le résultat de ces conditions de vie précaires, ce qui accentue grandement la probabilité que les jeunes soient attirés par l'univers des gangs (Hill et al., 1999 ; Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith, & Tobin, 2003).

Mais la famille ne serait pas l'unique responsable de la chute des contrôles sociaux, les écoles aussi ont leur part de responsabilité. Klein (1995) soulève que l'échec des écoles réside dans l'incapacité qu'elles ont de garantir aux jeunes, ceux qui particulièrement proviennent des milieux défavorisés, une éducation adéquate et l'obtention d'un diplôme. Par conséquent, les jeunes membres de gangs développent moins d'affinités avec le système culturel de l'école, qui ne leur fournit pas un environnement adéquat pour leur éducation (Curry & Decker, 2003). Pourtant, l'attachement à l'école est d'une grande importance, d'autant plus que celui-ci est relié, dans la littérature, à un faible niveau de délinquance, de violence et de probabilité d'adhésion à un gang (Catalano, Haggerty, Oesterie, Fleming, & Hawkins, 2004). D'autres éléments s'ajoutent à l'attachement, comme les difficultés d'apprentissage, les mauvais résultats académiques, un sentiment de discrimination et le manque d'aspirations scolaires et professionnelles (Decker & Van Winkle, 1996 ; Hill et al., 1999 ; Thornberry, 1996 ; Vigil, 1988). Tous ces éléments sont associés à un niveau de risque élevé de délinquance, de violence et d'affiliation aux gangs.

Par conséquent, le jeune membre d'un gang peut se faire expulser de l'école en raison de ses comportements dérangeants et délinquants. Cette dernière, en retour, semble ne pas hésiter à recourir à la justice si le jeune commet une action jugée répréhensible (Curry & Decker, 2003 ; Tromanhauser, 1995 ; Zatz & Portillos, 2000). Autrement dit, l'école n'aurait plus la tolérance ou la capacité de contrôler efficacement ses jeunes en difficulté et ne semble plus en mesure d'offrir les services adéquats garants du succès et de la motivation académique des jeunes en difficulté. Conséquemment, ces jeunes vivant des déceptions et des frustrations face à l'école peuvent être attirés par les gangs puisque ceux-ci offrent de remédier à ces situations négatives et du même coup, ces gangs

peuvent influencer le jeune à décrocher de l'institution scolaire voire même se faire expulser de celle-ci (Curry & Decker, 2003 ; Decker & Van Winkle, 1996).

La défection de l'institution scolaire inciterait donc les pairs déviants et vivant des conditions similaires à se regrouper entre eux (Hagedorn, 1998 ; Vigil, 1988). Si l'école n'est plus au centre des préoccupations de ces jeunes, leurs pairs deviennent du coup plus importants, et les risques de s'enfoncer dans la problématique des gangs sont, en conséquence, de plus en plus grands (Curry & Decker, 2003 ; Knox, 1991).

En somme, l'affaiblissement des contrôles sociaux, tant familiaux que scolaires, pourrait conduire certaines jeunes à emprunter une voie délictueuse et même à s'affilier à un gang. Plusieurs auteurs expliquent d'ailleurs que certaines carences affectives et sociales observées chez les membres de gangs, tant au plan personnel que social, sont en partie dues à la faiblesse des liens et des contrôles sociaux, faisant que les jeunes tentent de combler leurs besoins fondamentaux par l'entremise du gang, qui représente bien souvent une sorte de famille complémentaire ou alternative (Belitz & Valdez, 1997 ; Curry & Decker, 2003 ; Douyon, 1996 ; Hamel et al., 1998 ; Hamel & Brisebois, 2005 ; Perreault & Bibeau, 2003 ; Venkatesh, 1997 ; Vigil, 1988). Les pairs du gang deviennent alors des agents de socialisation qui assurent le rôle de soutien, de contrôle et d'affection.

4.5. La famille ou le gang ?

Ce gang, pouvant faire office de famille afin de pallier aux différentes carences et blessures qu'occasionnent certaines dynamiques familiales (Vigil, 1988), ne se substitue en aucun temps à la véritable famille du jeune. Elle semble davantage s'y annexer ou la compléter (Decker & Van Winkle, 1996 ; Douyon, 1996 ; Hamel et al., 1998 ; Hunt, Mackenzie & Joe-Laidler, 2000). Néanmoins, une chose demeure certaine : le gang constitue un espace où les jeunes tentent de résoudre des problèmes auxquels ils ne pourraient pas s'adresser directement dans leur famille (Perreault & Bibeau, 2003). Ces jeunes cherchent à combler le vide que les familles ont laissé. Ainsi, lorsqu'un jeune décide d'opter pour ce milieu marginal, les liens qu'il entretient avec sa famille et les

autres institutions sociales tendront à s'affaiblir encore davantage (Knox, 1991). C'est alors que les gangs deviennent une institution capable de rivaliser efficacement avec les autres institutions traditionnelles (Hagedorn, 1998).

Mais s'il est vrai que plusieurs membres de gangs proviennent de familles ayant laissé en eux un vide qu'ils tentent de combler, il faut alors s'intéresser aux causes qui sous-tendent à de telles dynamiques familiales. Or, à cette étape où nous voulons comprendre la dynamique familiale plus en profondeur, nous considérons qu'il est de mise de considérer la dimension ethnique. Par exemple, Curry et Spergel (1992) indiquent que l'affiliation à un gang chez les Afro-Américains semble davantage liée à des facteurs sociaux et interpersonnels (par exemple : présence de gangs dans le quartier, à l'école ou à la maison) alors que chez les Hispano-Américains, ce serait les facteurs intrapersonnels (par exemple : estime de soi et frustrations scolaires) qui joueraient un rôle décisif. Quelle est la principale distinction entre ces deux groupes ? Les familles Afro-Américaines sont nées aux États-Unis, pour la plupart, alors que les familles Hispano-Américaines ont connu une immigration récente.

Les familles issues de l'immigration font souvent l'objet d'une critique à leur égard puisque le lien délinquance et immigration est souvent incontournable (Roché, 2001). Au Québec, depuis les dernières décennies, les vagues d'immigrations ont transformé les dynamiques sociales et l'image qui y était traditionnellement associée, soit des caucasiens francophones. Cette nouvelle réalité pluriethnique mérite qu'on lui porte attention. Le parcours migratoire que vivent les immigrants n'est pas sans causer quelques préjudices, d'autant plus qu'il est souvent lié au phénomène des gangs de rue.

5. L'immigration

Le processus migratoire est long et complexe. Il consiste non seulement en la migration en tant que telle, mais il s'étale sur une période de temps importante parce qu'il comprend également des processus d'adaptation (Fronteau, 2002). En d'autres mots, l'immigration ne se limite pas à un simple déplacement géographique, mais fait référence

à un processus continu d'adaptation à de nouvelles normes et à une nouvelle culture. Ces bouleversements ne sont pas sans conséquence puisqu'ils entraînent de profondes répercussions au plan identitaire ainsi qu'une rupture sociale et familiale (Kwak & Berry, 2001 ; Panunzi-Roger, 2005 ; Walsh, Shulman, Feldman & Maurer, 2004).

Tout d'abord, il convient d'expliquer les dynamiques complexes qui animent le processus migratoire. À ce sujet, Legault (2002) fournit une explication des trois processus que doivent vivre les immigrants, à savoir l'adaptation, l'intégration et l'acculturation. Le premier défi consiste à s'adapter à de nouvelles réalités, aux changements de style de vie. Vient ensuite celui de l'intégration qui se juxtapose au premier. Il s'agit de l'intégration sociale de l'immigrant en tant que travailleur et citoyen prenant part à des décisions politiques et partageant les valeurs des institutions dominantes de la société. Finalement, l'acculturation renvoie à la dernière étape qui, n'est jamais totalement complétée, s'agissant de l'intériorisation de la culture du pays d'accueil en échange de laquelle intervient une certaine influence de la culture d'origine.

Ce processus d'adaptation culturelle que vivent les immigrants peut être déchirant. Pour ces derniers, particulièrement les parents, le cœur est bien souvent demeuré au pays d'origine faisant que toute leur existence est déchirée entre deux mondes (Falicov, 2005). Plusieurs immigrants entretiennent même l'idée de revenir dans leur pays natal (Panunzi-Roger, 2005). L'expérience migratoire et les bouleversements qui s'ensuivent peuvent donc provoquer une détresse psychologique importante, en raison notamment des changements de repères culturels qui surviennent (Slonim-Nevo, Sharaga, Mirsky, Petrovsky & Borodenko, 2006 ; Moro, 2002).

5.1. Le parcours migratoire : une expérience plutôt difficile

Cette expérience peut sembler pénible, mais l'immigration se veut en premier lieu une solution visant à améliorer la situation de l'immigrant. Habituellement, les familles quittent leur pays pour un autre en quête de meilleures conditions de vie et désirent fournir à leurs enfants, de meilleures perspectives d'avenir, tant par l'éducation que par le

travail (Perreault & Bibeau, 2003). Ce sont les enfants qui représentent bien souvent le principal vecteur du projet migratoire (Vatz Laroussi, 2001). Pour le mener à bien, il est courant qu'un seul parent – le plus souvent le père – immigré en premier afin de préparer le terrain, créant ainsi une rupture familiale temporelle et géographique qui n'est pas sans conséquence sur la dynamique familiale (Artico, 2003 ; Dieudonné, Brown & Iasenza, 1996 ; Hamel et al., 1998 ; Losaria-Rarwick, Beiser & Edwards, 2002 ; Perreault & Bibeau, 2003). Dans cette perspective, le parent souhaite pouvoir faire venir ensuite les autres membres de la famille au pays d'accueil. Mais il arrive bien souvent que plusieurs années s'écoulent avant que celui-ci n'y parvienne et en conséquence que les membres de la famille évoluent avec des écarts importants au plan de l'acclimatation à la nouvelle culture.

Il est à dire aussi que dès leur arrivée, les familles immigrantes s'installent généralement dans des quartiers pauvres mais où néanmoins leur groupe ethnique est présent pour ainsi s'assurer de pouvoir communiquer dans leur langue vernaculaire, ce qui constitue un élément fondamental pour la définition de la culture et de l'identité ethnique (Arriagada, 2005). Mais le contexte socioéconomique des quartiers dans lesquels habitent les familles immigrantes n'offrent pas toujours le meilleur environnement possible pour l'éducation des enfants (Vigil, 1988).

5.2. De nouvelles réalités

Outre ces conditions de vie souvent inconfortables, d'autres difficultés peuvent se présenter. Nous comptons notamment la barrière linguistique, l'isolement social et la discrimination raciale, qui sont tous des éléments susceptibles d'affecter grandement les familles immigrantes (Chan-Yip, 2002 ; Vigil, 1988). S'ils désirent s'intégrer rapidement à la société d'accueil, les membres de la famille peuvent apprendre la nouvelle langue au moyen de cours bien entendu, mais aussi par la télévision et la radio (Mègre, 1998). Mais la vitesse à laquelle s'adapte les membres de la famille n'est pas la même pour tous. Pour leur part, les parents doivent surmonter plusieurs difficultés liées à l'apprentissage de la nouvelle langue tandis que les enfants, de leur côté, apprennent beaucoup plus

rapidement et peuvent même oublier graduellement leur langue maternelle. Ceci, à long terme, ne favorise en rien la communication entre les deux parties (Dinh, Roosa, Tein & Lopez, 2002).

La recherche d'emploi peut aussi poser certaines difficultés pour les parents. Par exemple, le père peut se rebuter au problème de faire reconnaître ses qualifications, ce qui oblige bien souvent les deux parents à travailler dans les pires conditions (Phillips & Straussner, 1997 ; Vigil, 1988). Certains parents doivent alors se trouver deux ou trois emplois afin d'assurer la survie économique de la famille (Hagedorn, 1998 ; Shelden, Tracy & Brown, 2001 ; Toy, 1993). Or, les gens dont les motifs de l'immigration étaient d'abord et avant tout liés à l'amélioration de leurs conditions de vie doivent parfois se tourner vers leurs enfants pour atteindre leur objectif.

C'est pourquoi, il n'est pas rare que les attentes des parents à l'égard de la réussite de leurs enfants soient démesurées, en particulier envers les garçons (Perreault & Bibeau, 2003). C'est alors que peuvent survenir certains conflits à cause du stress occasionné par les exigences parentales à l'égard du succès scolaire (Lee, 2004 ; Reese, 2001). Mais, ce n'est généralement qu'avec très peu de moyens que les parents peuvent accompagner leurs jeunes sur cette avenue, en raison du fait notamment que leur propre degré de scolarité est peu élevé (Howell & Egley, 2005 ; Thornberry et al., 2003).

Aussi d'autres dynamiques familiales ou attitudes parentales peuvent même placer l'enfant devant la lourde responsabilité que pose le rôle de substitut parental (phénomène de parentification) qu'on lui attribut (Esterle-Hedibel, 1997). La langue est l'un des éléments pouvant favoriser une position de supériorité des enfants vis-à-vis de leurs parents. Dans bien des cas, ce sont en effet les enfants qui maîtrisent la langue du pays d'accueil et qui occupent le rôle d'interprète pour leurs parents. Dans ces circonstances, les enfants acquièrent plus de responsabilités de même qu'une certaine autorité sur leurs parents, ce qui amène bien souvent les parents à vivre un sentiment d'impuissance (Belitz & Valdez, 1997 ; Walsh et al., 2004).

De cette façon, les enfants sont laissés à eux-mêmes, en quelque sorte, face aux défis de leur adaptation à la nouvelle culture qui est évidemment différente de celle qu'ils connaissent à la maison. Mais rapidement, ces derniers s'acclimatent aux nouvelles réalités qui se présentent à eux, ce qui provoque bien souvent certains conflits à la maison (Esterle-Hedibel, 1997; Pasch et al., 2006 ; Reese, 2001 ; Reiboldt, 2001; Rosenthal, 1984; Szapocznik & Kurtines, 1993). Les parents, pour leur part, luttent afin de préserver leurs valeurs traditionnelles et de transmettre un héritage culturel à leurs enfants (Herz & Gullone, 1999 ; Lee, 2004 ; Reese, 2001 ; Vigil, 2003). Bref, n'ayant pas la même exposition à la nouvelle culture, le processus d'acculturation se déroule bien souvent de manière différente chez les parents et leurs enfants.

5.3. L'acculturation : le cœur du problème des gangs ?!

Dans leur processus migratoire, les parents sont en effet plus réfractaires que leurs enfants au changement et à l'acculturation. Les parents se trouvent habituellement désorientés puisqu'ils se sentent étrangers à cette nouvelle culture qui n'offre plus les structures et les mécanismes de contrôle informel qu'ils ont connus jadis (Tolan, Gorman-Smith & Henry, 2003). En général, les sociétés dites traditionnelles sont naturellement empreintes de valeurs prônant davantage la collectivité et la communauté, contrairement au modèle occidental dont les valeurs sont davantage centrées sur l'individu (Cohen-Emerique, 1990 ; Suarez-Orozco & Suarez-Orozco, 1995). C'est donc dire que les parents immigrants ont généralement reçu une éducation portée par un système de valeurs accordant une grande importance à la famille immédiate et élargie, au respect des aînés, à l'esprit de communauté, aux études, à la discipline et au partage clair entre les rôles sexuels (Centre des femmes de Montréal, 1991 ; Dieudonné et al., 1996 ; Gaines, 2004 ; Panunzi-Roger, 2005 ; Vigil, 1988).

D'ailleurs, les premiers bouleversements reliés au choc des valeurs seraient vraisemblablement vécus au sein du couple. Par exemple, les femmes immigrantes réalisent qu'elles ont ici des droits et des pouvoirs qu'elles ne possédaient pas auparavant (Centre des femmes de Montréal, 1991). Les maris sont donc contraints de partager avec

leur femme une part de leur pouvoir, entraînant ainsi une réorganisation du couple et parfois même certaines tensions entre les époux.

Dans cette foulée, de nombreuses familles vivent des transformations importantes qui sont étroitement liées aux pressions de l'acculturation (Belitz & Valdez, 1995 ; Vigil, 1988). Par exemple, des couples éclatent, faisant que les maris quittent la demeure familiale, que ce soit en raison d'une séparation, d'une incarcération ou d'une déportation (Losaria-Rarwick, Beiser & Edwards, 2002 ; Vigil, 1988). De tels changements dans la structure familiale traditionnelle ne sont donc pas sans conséquences puisque les mères monoparentales se retrouvent bien souvent seules responsables de la transmission des valeurs du pays natal, ce qui n'est certes pas une tâche facile.

Avec les années, ces valeurs traditionnelles rattachées au pays d'origine se dissipent graduellement pour finalement être pratiquement abandonnées par les enfants de la deuxième génération qui, pour leur part, sont nés au pays d'accueil (Gil, Wagner & Vega, 2000). Pour cette deuxième génération, le tiraillement identitaire est d'autant plus fort qu'il est complexe (Vigil, 1988). Les jeunes qui grandissent sans connaître le pays d'origine de leurs parents arrivent difficilement à s'identifier pleinement à leur famille, de même qu'à la société dans laquelle ils évoluent. Et cet inconfort pourrait avoir une incidence sur le développement de comportements illicites. En effet, il semblerait que les jeunes qui sont soumis aux pressions de l'acculturation ont plus tendance à s'engager dans des activités délinquantes (Samaniego & Gonzales, 1999). Dans cette foulée, le gang peut offrir à ces jeunes un espace identitaire sociopersonnel (Perreault & Bibeau, 2003 ; Vigil, 1988) qui permet de résoudre, en partie, le tiraillement identitaire entre la culture d'origine de leurs parents et celle du pays d'accueil (Reiboldt, 2001 ; Vigil, 1988).

Mais c'est d'abord en raison de l'absence de compréhension des valeurs culturelles du pays d'origine et de modèles ayant bien intégré ces valeurs, que les jeunes s'identifient aux gangs qui, eux, ne placent l'accent que sur certains aspects culturels en particulier, bien souvent ceux véhiculés sous forme de préjugés dans les films, la musique et les médias (Belitz & Valdez, 1997). Dans certains cas, les gangs renforcent donc l'identité

culturelle et se présentent aux jeunes comme une solution collective contrant la menace de leur statut individuel (Decker & Van Winkle, 1996). Dans certains quartiers, le gang représente même une fierté culturelle pour les jeunes (Curry & Decker, 2003). Mais c'est avec une vision tordue qu'ils s'approprient ainsi leur identité culturelle. Les jeunes membres de gangs la développent en marge des normes et souvent sans en comprendre le sens exact.

En somme, le parcours migratoire renferme une quantité de défis entraînant bien souvent des transformations au plan de la structure et de la dynamique familiale, sans compter que des conflits familiaux peuvent émerger suite à un durcissement des méthodes éducatives parentales. Ces éléments, tels que vus un peu plus tôt, sont perçus comme des facteurs déterminants ou aggravants en ce qui a trait à l'apparition de comportements délinquants et criminels chez les jeunes. De plus, ces éléments sont liés à la problématique des gangs, ces groupes ayant pour effet d'exacerber la dynamique délictueuse tout en faisant vibrer la fibre culturelle.

Le développement de comportements de délinquants et l'affiliation aux gangs peuvent conduire le jeune aux tribunaux, et bien entendu de tels événements peuvent avoir un effet néfaste chez les parents immigrants. L'intervention de l'État dans la sphère familiale est plutôt inhabituelle pour ces parents immigrants. En fait, se faire dire comment élever son enfant n'est pas nécessairement vu d'un bon œil. Certains vont démissionner face aux institutions et à leurs pouvoirs lorsqu'ils sont confrontés au fait que leurs pratiques parentales sont disqualifiées (Panunzi-Roger, 2005). Toutefois, d'autres vont continuer à utiliser le style d'éducation parentale qu'ils ont jadis connu dans leur pays d'origine puisque qui est le seul qu'ils connaissent et, du même coup, résistent d'une certaine façon au processus d'acculturation (Esterle-Hedibel, 1997 ; Herz & Gullone, 1999). De tels événements sont évidemment de nature à soulever des tensions au sein de la famille, en lien particulièrement avec l'application des mesures disciplinaires et l'exercice de l'autorité parentale (Suarez-Orozco & Suarez-Orozco, 1995).

D'une manière ou d'une autre, les parents immigrants se sentent généralement frustrés en raison de l'injustice qu'ils perçoivent à l'endroit des agences gouvernementales et ne souhaitent aucunement leur intervention (Monzo & Rueda, 2006 ; Vatz Laaroussi , 2001). Ils ne sentent pas que leur méthode d'éducation parentale est bien comprise par l'école ou par le gouvernement, considérant ainsi qu'il y a entrave à leurs droits fondamentaux (Monzo & Rueda, 2006 ; Reese, 2001).

Cependant, lorsque la justice intervient pour un crime commis par le jeune, les parents ont habituellement une réaction bien différente : ils peuvent éprouver un sentiment de culpabilité, de honte et même souffrir de certains troubles de santé (Ambert & Gagnon, 1995). Il va sans dire que le fait d'apprendre que leur enfant a commis un acte criminel est bouleversant pour n'importe quel parent, mais cette nouvelle serait reçue encore plus difficilement lorsqu'on apprend que la problématique des gangs pourrait être en cause.

C'est précisément dans cette optique que la présente étude veut contribuer à mieux connaître et à mieux comprendre la perspective et le vécu de parents dont un garçon a fait l'expérience des gangs de rue et que, pour cette raison, il a été pris en charge par le CJM-IU. Celle-ci est faite en considérant notamment que les parents sont alors confrontés à un système de valeurs différent du leur et qu'ils possèdent des modèles d'éducation qui parfois ne ressemblent en rien à ceux qui sont appliqués ici (Chiasson-Lavoie & Roc, 2002).

Les caractéristiques présentées précédemment sur l'environnement familial et social des jeunes membres de gang ne se distinguent pas particulièrement de celles des jeunes délinquants en général. Pour cette raison, il était nécessaire d'éplucher la littérature sur les gangs afin d'y observer les particularités possibles. Par contre, le rôle de l'immigration est important à considérer puisqu'il contribue à expliquer pourquoi certaines de ces caractéristiques peuvent se manifester ou être amplifiées chez les familles immigrantes présentant une problématique de gang. La clé de notre explication réside dans la difficulté que certains parents éprouvent quant à leur intégration et leur acculturation, ce qui, inévitablement, semble affecter leur progéniture.

6. Le cadre théorique : le conflit de culture

La théorie de Sellin (1938) sur les conflits de culture pourrait s'avérer en effet d'une grande utilité dans le cadre de cette étude afin de comprendre le rôle et l'impact de l'immigration. Sellin mentionne que des conflits peuvent survenir lorsque les codes culturels entre deux groupes sont divergents. Ces conflits de culture sont en fait des conflits de normes de conduite. L'auteur nomme trois situations possibles de conflit. Dans la première, les codes se heurtent à la frontière de zones de cultures contiguës. Dans la deuxième, la loi d'un groupe culturel est étendue pour couvrir le territoire de l'autre. Et dans la troisième situation, les membres d'un groupe culturel immigrer dans un autre groupe.

Les conflits peuvent alors prendre deux formes différentes. D'abord, un conflit interne peut survenir lorsque des individus puisent leurs normes de conduite dans des groupes ayant des normes contradictoires. Puis, un conflit externe peut surgir lorsque des individus adoptent les normes d'un groupe dont le code est en conflit avec le code du groupe qui juge la conduite. Bref, la confrontation des deux cultures engendre inévitablement des conflits, qu'ils soient internes ou externes.

Dans un contexte d'immigration, l'émergence de ces conflits peut venir affecter considérablement la solidarité des membres de la famille qui déjà doivent surmonter plusieurs autres défis. Ces conflits peuvent s'installer entre l'immigrant et la société d'accueil, mais peuvent également dégénérer en un conflit intergénérationnel.

L'approche systémique nous permet alors de mieux comprendre cette dynamique familiale plutôt conflictuelle et ses répercussions. L'idée principale est que l'histoire de la famille agit sur l'individu. Cet individu est censé transporter avec lui des valeurs, des émotions et des comportements véhiculés par la famille et ceci depuis plusieurs générations. En fait, si une partie du système fonctionne mal ou éprouve des difficultés, cela risque de compromettre tout le système familial. De plus, le développement de la famille se ferait sur la base d'une séquence ordonnée de changements qui se succèdent dans le temps. Si la tâche développementale reliée à une étape spécifique n'est pas

réussie par la famille, telle que l'acculturation, ceci entraîne des difficultés dans les étapes de développement suivantes. En d'autres mots, l'immigration peut devenir dans certains cas un obstacle au développement sain de la famille, tant sur le plan de l'intégration sociale que de l'acculturation.

Chapitre 2 :
La méthodologie

Ce second chapitre traite de la méthodologie. Tout d'abord, nous décrivons l'objectif général, ainsi que les objectifs spécifiques. Par la suite, nous présentons notre définition du concept de gang. Nous poursuivons en justifiant le choix de l'utilisation d'une méthodologie qualitative, ainsi que de l'entretien à tendance non directive, pour ensuite donner un certain nombre de détails sur le choix du terrain à l'étude ainsi que sur les stratégies d'échantillonnage employées afin d'obtenir une saturation théorique du matériel empirique. Pour terminer, nous décrivons le déroulement des entretiens, les moyens utilisés pour en faire l'analyse, tout en considérant les limites de cette recherche.

1. Les objectifs de recherche

C'est dans une perspective systémique que cette étude vise à comprendre l'environnement familial de jeunes garçons faisant l'expérience des gangs de rue. Selon les cadres théoriques sur lesquels nous nous appuyons pour notre analyse, il est pertinent de mieux comprendre les dynamiques des familles de ces jeunes. Nous pensons qu'en les examinant, nous pourrions sans doute identifier quelques éléments d'influence ayant pu jouer un rôle déterminant dans la trajectoire qui les a conduit à faire l'expérience des gangs.

Dans le cadre de cette étude, les dynamiques familiales sont mises au jour par le biais de parents qui racontent des épisodes importants de leur vie et qui expriment leur point de vue sur leur famille, ainsi que sur leur fils qui se trouve désormais pris en charge par le CJM-IU.

Par cette approche, nous voulons donc recueillir des informations pertinentes à propos d'importants événements survenus dans la vie des parents, ayant eu des répercussions sur eux ainsi que sur les autres membres de leur famille, ceci afin de saisir en partie des éléments clés de la dynamique familiale dans laquelle ont évolué de jeunes garçons qui font l'expérience des gangs de rue et qui sont pris en charge par le CJM-IU.

Plus particulièrement, les objectifs spécifiques de cette étude sont :

1. De comprendre, à partir du point de vue d'un parent, les répercussions des différents changements qui seraient survenus dans leur famille (d'origine ou actuelle) au cours de leur vie (séparation, désunification, instabilité).
2. De comprendre, à partir du point de vue d'un parent, les répercussions de l'expérience migratoire (le cas échéant).
3. De comprendre, à partir du point de vue d'un parent, les répercussions des différentes sources de stress que la famille rencontre dans la vie quotidienne (conditions socioéconomiques, professionnelles, géographiques).
4. De comprendre, à partir du point de vue d'un parent, la nature et la qualité des relations qu'il entretient avec son fils.
5. De comprendre, à partir du point de vue d'un parent, les répercussions de l'institutionnalisation de leur fils.

2. La définition des concepts

2.1. Gang ou Gang de rue

La définition du concept de gang que nous utilisons dans cette étude est celle d'Hébert, Hamel et Savoie (1997) qui elle-même est une synthèse de différentes définitions déjà existantes. Un gang réfère à :

Une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en grand groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égard pour l'ordre établi. En général, les gangs regroupent des personnes de sexe masculin dont plusieurs sont issus des communautés culturelles et ils opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse organisée visant à éliminer leur présence et leurs activités. (p.41).

Cette définition s'adresse donc au concept de gang de rue qui se différencie des autres groupes de jeunes en raison de leur structure, de leur organisation et des actes délinquants

et criminels qu'ils commettent sur une base plus régulière. Elle est couramment utilisée par les intervenants de la PPGD du CEDJ afin d'identifier et repérer les jeunes qui font l'expérience des gangs. Ce sont donc les parents de jeunes garçons, faisant l'expérience de gangs répondant à cette définition, que nous avons rencontrés dans le cadre de cette étude.

Par contre, il n'est pas nécessaire que ces garçons soient membres avec un statut officiel, ces derniers peuvent fréquenter ces groupes et participer tout de même à leurs activités. Dans le cadre de cette étude où l'expérience et le point de vue des parents sont mis en évidence, nous avons jugé qu'il était suffisant de savoir que leur garçon ait fait l'expérience des gangs de rue, pris au sens large, sans considération pour son rang au sein du groupe.

2.2. L'institutionnalisation

Puis l'institutionnalisation constitue un autre critère de sélection important, au sens où les garçons de ces parents sont pris en charge, par le CJM-IU, au moment où se déroule cette étude. Nous entendons par institutionnalisation, le processus qui conduit directement un jeune dans les filets du système pénal, qui à son tour conduit au CJM-IU en vertu de la LPJ ou en vertu de la LSJPA (ou l'ancienne Loi sur les jeunes contrevenants).

2.2.1. La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)

La LPJ identifie différentes situations qui, si elles ne sont pas corrigées rapidement, risquent de compromettre la sécurité ou le développement harmonieux de l'enfant. Parmi ces situations figurent des cas d'abandon, de négligence, d'abus physique, d'abus sexuels et des troubles de comportements sérieux. La LPJ prévoit également l'intervention auprès des enfants qui font des fugues, qui ne fréquentent pas l'école ou qui s'en absentent fréquemment.

2.2.2. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

La LSJPA repose sur un régime de responsabilisation favorisant l'imposition de conséquences proportionnelles à la gravité de l'infraction commise. Les jeunes auteurs d'infractions les plus graves seront passibles de peines pour adultes ou de peines de placement sous garde. Les auteurs d'infractions moins graves font l'objet de mesures hors des procédures judiciaires, constructives, axées sur la collectivité ou de mesures de rechange. La LSJPA insiste sur le fait que, dans tous les cas, les adolescents doivent faire face à des conséquences qui favorisent la responsabilité à l'égard de la victime et de la collectivité et qui enseignent de bonnes valeurs en aidant les jeunes à comprendre les répercussions de leurs actes.

3. La justification des choix méthodologiques

3.1. La méthodologie qualitative

La méthodologie qualitative est privilégiée dans le cadre de cette recherche. Cette méthodologie est proche de son terrain et elle «épouse plus fidèlement les contours fluctuants des phénomènes sociaux» (Deslauriers, 1991 : 5). En raison de l'intérêt porté à une population restreinte (parents de garçons faisant l'expérience des gangs) et du désir d'approfondir les connaissances à ce sujet, la recherche qualitative s'avère d'une grande utilité pour cette recherche (Pirès, 1983; Deslauriers, 1991). De plus, c'est dans une perspective subjectiviste que s'inscrit cette étude parce qu'elle a pour but de comprendre le sens que donnent les individus ciblés à leur réalité sociale (Gingras, 1997). C'est en partant de la croyance que chaque individu est porteur de la culture et des sous-cultures auxquelles il appartient (Michelat, 1975) que la recherche qualitative, auprès d'une telle clientèle, prend tout son sens, car la compréhension du vécu de ces parents dépend d'un contexte socioculturel spécifique nécessitant un recadrage socio-anthropologique (Groulx, 1997). En somme, la méthodologie qualitative se concentre sur l'analyse des problèmes sociaux, sur la construction de la réalité sociale et sur le sens que donnent les

acteurs à leurs actions ainsi qu'à leur vie (Deslauriers, 1991), ce qui représente bien l'orientation de cette recherche ainsi que ce qu'elle tend à accomplir.

3.2. L'entretien à tendance non-directive et entretien semi-directif

L'entretien qualitatif est l'outil le mieux adapté à notre étude étant donné que celle-ci vise à comprendre les expériences, les points de vue et les perceptions de parents dont le fils fait l'expérience des gangs. C'est en tenant compte du point de vue des acteurs sociaux que nous pouvons comprendre et interpréter leurs réalités (Poupart, 1997). De plus, l'entretien qualitatif permet de comprendre le sens qu'accordent les acteurs au phénomène à l'étude (Savoie-Zajc, 1997). Ce dernier permet aussi d'apprendre certaines choses qui ne sont pas observables de manière concrète tels les sentiments, les idées et les intentions (Deslauriers, 1991). Bref, l'intérêt porté aux expériences, aux perceptions et aux points de vue des acteurs justifie que nous utilisons cette méthode à plus forte raison.

Par contre, pour nous assurer de couvrir certains thèmes que nous considérons essentiels à l'investigation (ex. famille, immigration, institutionnalisation), les entretiens seront de type semi-directif. Ce type d'entretien est défini par Savoie-Zajc (1997) comme étant une interaction verbale animée de manière souple par le chercheur se laissant ainsi guider par le flux de l'entrevue pour y aborder des thèmes généraux qui permette de dégager une compréhension plus riche du phénomène à l'étude. Ces entrevues comportent un nombre de questions principales servant de points de repère (Deslauriers, 1991) permettant d'approfondir la perspective des acteurs (Poupart, 1997). C'est dans un but d'explicitier et de comprendre l'univers de l'autre que se déroulent ces rencontres (Savoie-Zajc, 1997).

3.3. Les récits de vie

De manière plus spécifique, nous avons opté pour des entretiens de type récit de vie. Il s'agit en fait de récits biographiques se limitant au discours du narrateur, sans l'utilisation de sources extérieures (ce que fait l'histoire de vie) pour corroborer les dires du sujet à

l'étude (Desmarais & Grell, 1986). Comme le disent Blanchet et Gotman (2001), les récits de vie s'attachent à saisir l'individu dans son espace temporel, dans son histoire et dans sa trajectoire, pour atteindre à travers lui la dynamique du changement social. C'est précisément la transition entre l'acteur et le phénomène social que le chercheur tente d'appréhender. Dans le cadre de cette étude, ce sont les témoignages de parents replacés dans leur contexte et analysés à la lumière de l'ensemble de témoignages recueillis qui nous fourniront des éléments clés nous permettant de mieux comprendre la problématique des gangs. Le contenu des récits sera alors dirigé sur une problématique, en l'occurrence les gangs de rue, et ramené à certains thèmes (Desmarais & Grell, 1986), dans le cas présent, des thèmes concernant notamment la famille, la qualité des relations, les changements de la structure familiale, l'immigration et l'institutionnalisation.

4. Le choix du terrain

Les raisons motivant le choix du terrain sont simples. D'abord, cette problématique sociale touche une clientèle difficilement joignable, c'est-à-dire les parents de garçons faisant l'expérience des gangs. De plus, ce choix est également motivé par l'intérêt qu'ont porté les intervenants de la PPGD du CEDJ pour cette recherche qui touche à la dimension familiale des garçons s'affiliant à des gangs de rue. Cette équipe a jugé en effet que les connaissances que pourraient générer une telle recherche étaient pertinentes à la formation de leurs intervenants. À plus forte raison, cette équipe travaille à mettre sur pied un programme d'intervention multisystémique qui s'appuie sur les mêmes fondements théoriques que cette recherche.

Dans le cadre de cette étude, les parents ont tous été rejoints par des intervenants du CJM-IU qui ont reçu les détails et les informations suffisantes à propos du projet de recherche pour pouvoir bien renseigner les parents sur ses objectifs et ses modalités. Après avoir fait part des grandes lignes de l'étude, l'intervenant demandait aux parents, leur consentement à transmettre leurs coordonnées au chercheur afin qu'il puisse les contacter. Le chercheur devait ensuite s'assurer que le parent correspondait aux critères d'échantillonnage, et le cas échéant entrait en communication avec lui afin de lui donner

de plus amples détails sur la recherche. Si le parent acceptait de participer à la recherche, le chercheur lui indiquait que l'entrevue pouvait se dérouler à l'endroit de son choix.

Sur l'ensemble des parents (12) qui nous ont été référés par des intervenants rattachés au secteur Nord (9) et Est (3) de la ville, trois candidatures ont été rejetées : 1) le parent d'une fille 2) un parent qui ne parlait pas le français ni l'anglais 3) un parent dont le jeune est simplement suspecté de faire partie d'un gang, selon les dires de son intervenant.

5. La stratégie d'échantillonnage

5.1. Les critères d'échantillonnage

Tous les parents participant à cette étude ont pour caractéristique commune d'avoir un fils qui est présentement sous la tutelle de l'État. Cependant, par souci de diversification, des efforts ont été mis durant le recrutement pour tenter d'intégrer un certain nombre de variables tel que le sexe du parent. Bien que la littérature indique que la grande majorité des familles soit monoparentale matricentrique, nous avons pensé qu'il fallait quand même tenter de recruter des pères aussi bien que des mères qui allaient avoir des discours différents de même que des trajectoires de vie bien différentes. De plus, parmi les autres variables que nous avons considérées pour la diversification interne de l'échantillon, nous comptons également la scolarité du parent et le nombre d'enfants qui sont deux facteurs souvent corrélés à la problématique des gangs. Puis nous avons également considéré la source de revenu qui en quelque sorte révélait les conditions de vie socio-économique du parent. Finalement, le lieu de naissance des parents est une autre variable que nous avons considérée pour élucider, en partie, quelques différences culturelles pouvant être sujettes à des conflits intergénérationnels qui, comme nous le savons, sont parfois liés à la difficulté chez les jeunes provenant de telles familles à développer leur identité.

5.2. La technique d'échantillonnage

La technique d'échantillonnage utilisée dans cette étude est celle du tri expertisé. Cette technique consiste à se faire référer, par des spécialistes, des personnes qui répondent bien aux critères de notre étude (Angers, 1992). En raison de règles institutionnelles et pour des raisons pratiques, les parents ciblés pour cette étude ont été contactés directement par les intervenants – clés du CJM-IU dont la tâche était de les sensibiliser à l'étude et de vérifier leur intérêt à participer. Puis, nous avons contacté les parents qui avaient consenti à recevoir notre appel pour obtenir plus de détails au sujet de cette recherche.

6. Les caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon est composé de 11 mères et d'un oncle qui est le tuteur légal du garçon. Pour la totalité de ces parents, leur fils est pris en charge par le CJM-IU sous la LSJPA. Au moment des entrevues qui ont été faites avec eux, les parents ont entre 37 ans et 53 ans, soit 43,6 ans en moyenne. Sur l'ensemble, sept parents sont nés aux Antilles (six en Haïti, un en République Dominicaine), un en Amérique Centrale (Nicaragua), un en Amérique du sud (Argentine), deux en Asie (un au Cambodge, un en Syrie) et un en Afrique (Burundi). Parmi ces parents, six d'entre eux bénéficient de l'aide sociale, quatre autres travaillent mais en gagnant difficilement leur vie, tandis que les deux autres ont relativement de bons salaires. Certains de ces parents ont de nombreux enfants (deux familles de huit enfants), d'autres ont des familles moyennes (cinq familles de quatre enfants), tandis que quelque uns d'entre eux ont eu de un à trois enfants (une famille de trois enfants, deux familles de deux enfants, deux familles d'un enfant). Sur l'ensemble des parents interrogés, sept parents ont divorcé, trois parents sont toujours mariés, une mère est veuve et une autre est célibataire.

De plus, tous les parents rencontrés sont de provenance du Nord-Est de la ville, soit Saint-Michel, Pie-IX, Rivière-des-prairies, Saint-Léonard et Villeray. Un seul parent, qui habitait à Saint-Léonard, a quitté son quartier pour emménager dans Hochelaga-

Maisonneuve, précisément pour tenter de fuir les gangs avec lesquels ses fils avaient des démêlés.

7. Le déroulement des entretiens

7.1. La consigne au moment de la prise de contact

La consigne au moment de la prise de contact a été donnée par téléphone. Cette consigne se présente comme suit : «Bonjour, je m'appelle René-André Brisebois, «l'intervenant X» vous a parlé de moi et de ce que je fais ? Je fais présentement une étude dans le cadre de ma maîtrise à l'Université de Montréal sur les parents dont le fils est considéré comme membre d'un gang ou fréquentant le milieu des gangs. Ma recherche consiste à savoir ce qui est important dans votre vie, les choses qui vous tiennent à cœur. J'aimerais, si vous êtes disposé à me rencontrer, connaître votre point de vue et comprendre les difficultés que vous vivez. Cette recherche veut aider les intervenants à mieux comprendre les parents pour qu'eux, en retour, soient en mesure de mieux vous aider, de mieux aider les parents. Si vous êtes intéressé, l'entrevue durera environ une heure trente minutes à deux heures et si vous le voulez bien, elle sera enregistrée pour faciliter mon travail. Mais je vous promets de détruire la cassette après mon travail. Je tiens à vous rappeler que j'assure votre anonymat et votre confidentialité, tous les noms seront changés pour éviter toute ressemblance ».

7.2. La consigne de départ et les sous-consignes

En s'assurant de bien exposer, en premier lieu, les règles d'anonymat et de confidentialité qui allaient être respectées, nous abordions l'entrevue par une question très large : « Qu'est-ce qui est important pour vous, dans votre vie ? ». Cette consigne, à première vue trop ouverte, permettait au parent de développer sur les points qui le touchent ou par lesquels il est le plus préoccupé. Si nous avions commencé par une consigne plus restreinte, que ce soit sur les gangs ou l'institutionnalisation, nous nous exposions au

danger que le parent puisse se refermer sur lui-même lors de l'entrevue (puisque le sujet est plutôt confrontant) ou qu'il centre son discours uniquement sur cet aspect. De plus, aborder le sujet de manière plus vaste a permis l'ouverture préalable du parent qui, par lui-même, abordait les thèmes qui lui apparaissaient comme étant les plus importants.

Pour pouvoir explorer avec plus de profondeur l'expérience et les trajectoires de vie des parents, nous avons abordé, autant que possible, les thèmes suivants : 1) l'affiliation aux gangs de rue (celle de leur fils); 2) la famille (qualité des relations, ruptures, changements); 3) l'école (leur propre parcours scolaire et celui de leur fils); 4) le travail (avantages et désavantages); 5) la marginalisation; 6) l'institutionnalisation; 7) l'expérience migratoire, 8) les services reçus, 9) la victimisation, 10) la violence et la criminalité. De plus, les dimensions importantes auxquelles nous n'avions pas songé mais qui étaient soulevées par certains parents étaient également abordées au cours de l'entretien, ce qui a permis d'enrichir davantage les données recueillies. Ces sous-consignes, prenant la forme de thématiques, visaient à ne pas restreindre l'étude en cours par des questions préalablement formulées et permettaient ainsi de s'adapter au discours livré par l'interviewé en utilisant des relances thématiques.

7.3. Le contexte des entretiens

Sur les douze parents que nous avons rencontrés, dix d'entre eux ont préféré réaliser l'entretien à leur résidence alors que les deux autres parents furent rencontrés dans des locaux universitaires, un à l'Université de Montréal et l'autre à l'Université du Québec à Montréal (ces deux parents étaient des étudiants de niveau universitaire).

Les entrevues réalisées dans le milieu familial des répondants ont été parsemées de petites pauses et de légers inconvénients de toutes sortes (ex : un appel, un enfant qui demande sa mère, la musique en trame et fond, sonnette à la porte, le retour de l'école des enfants). L'expérience du chercheur fut enrichie par cette façon de faire, en pouvant ainsi, de ses propres yeux, découvrir l'univers des parents. De plus, le fait d'être chez soi, en contrôle, a donné aux parents, une certaine aisance et diminué les résistances qui

auraient pu se manifester si l'entrevue s'était déroulée au CJM-IU. Dans les résidences que nous avons visitées, la plupart étaient ornées de belles décorations du pays d'origine et des photos de leurs enfants. Nous avons aussi été étonnés de voir à quel point leur domicile accommodait parfois de beaux meubles, voire même luxueux et ce, malgré le faible revenu de certains parents ainsi que l'état extérieur du logis.

Par contre, les entretiens réalisés dans des locaux universitaires n'ont souffert d'aucune interruption. Ces locaux, étant très familiers aux parents rencontrés, leur ont permis de s'exprimer librement.

Le corpus des entrevues s'est étalé sur une période de 10 mois, soit du 14 février 2005 au 7 décembre 2005. La durée des entretiens varie d'une heure vingt-cinq minutes à trois heures, la moyenne étant d'environ une heure quarante-cinq minutes. Tous les entretiens ont été enregistrés sur bande audio à l'exception d'un seul en raison du refus du parent.

8. L'analyse des entretiens

Tout d'abord, les entretiens ont fait l'objet d'une retranscription intégrale. Ensuite, le discours fut décomposé, comme le dit si bien Michelat (1975 : p.238), «en unités de signification qui sont classées à l'aide d'un système de catégories strictement définies», pour être ensuite regroupées en fonction de différents thèmes. Pour bien s'imprégner du matériel, Michelat (1975) recommande de lire et de relire les entretiens. La première lecture fut donc effectuée de manière verticale, c'est-à-dire que chaque entretien était considéré dans son ensemble, séparément des autres entretiens. Cette procédure permet de mieux comprendre le contexte particulier de chaque récit pour ainsi en dégager des pistes de réflexions (Bertaux, 1986). Par la suite, une deuxième lecture du matériel fut effectuée, de manière horizontale cette fois. Cette démarche sert à analyser tous les entretiens réalisés dans l'intérêt de pouvoir les comparer et de dégager des similitudes ou des divergences et de discerner les cas typiques des cas atypiques. Cependant, c'est à travers une alternance des lectures verticales et horizontales que l'on peut trouver un sens à nos idées et même parfois, compléter notre raisonnement (Michelat, 1975). Bref, le

chevauchement de ces deux procédés a permis de cerner une vue d'ensemble sur la vie des parents de jeunes membres de gangs

Plus précisément, l'analyse des données qualitatives s'est faite à partir de la technique de Miles et Huberman (1991) étant donné qu'un certain nombre de présupposés théoriques venait en quelque sorte imposer une structure déductive. Ce cadre est, comme nous l'avons dit déjà, celui que propose le modèle écologique selon lequel l'individu évolue et grandit à l'intérieur de systèmes qui s'inter-influencent constamment. Toutefois, la fonction inductive de la recherche qualitative peut aussi apporter un matériel susceptible de venir confronter ce cadre théorique. Dans les faits, la théorie du conflit de culture est venue se greffer au premier cadre théorique, soit le modèle écologique, suite aux premiers résultats de l'analyse du corpus empirique. La pertinence de cette théorie de Sellin (1938) s'est faite ressentir de manière inductive suite aux constats faisant état des différences culturelles entre parents et enfants dans un contexte migratoire. Cette théorie nous permet de mieux saisir l'impact de la confrontation des cultures et des valeurs, ce qui permet en retour de mieux saisir la nature et la profondeur de certains conflits intrafamiliaux qui pourraient être liés au contexte d'émergence de la problématique qui nous intéresse ici, soit l'adhésion du fils à un gang de rue. C'est donc en pondérant nos résultats et en les nuancant en fonction de notre cadre de départ, que nous sommes parvenus à formuler quelques pistes explicatives et théoriques portant sur les facteurs ou événements pouvant avoir une influence sur l'adhésion aux gangs.

9. Les limites de l'étude

La plus grande limite de cette étude repose certes sur le petit nombre d'entretiens réalisés, soit douze entretiens en tout. Avec un tel nombre, nous ne pouvons évidemment pas rencontrer tous les critères pour une saturation empirique. Par contre, un tel échantillon peut néanmoins répondre aux critères d'une saturation théorique (Pirès, 1983), à laquelle nous accordons une plus grande importance dans cette étude qu'à la saturation empirique. Comme Pirès (1997), nous sommes d'avis que le chercheur ne doit pas obligatoirement présenter son corpus empirique comme étant un échantillon opérationnel et représentatif

de son univers de travail, mais qu'il doit dévoiler en priorité la manière dont il a constitué son corpus et décrire son univers de travail. Ainsi, c'est le niveau théorique qui est directement mis à profit par la constitution d'un matériel empirique ne servant qu'à tableur sur des aspects théoriques de notre objet d'étude.

Cette recherche possède donc une structure ouverte qui lui permet de s'appuyer sur un petit nombre d'entretiens avec des parents de garçons membres de gangs, pour ensuite synthétiser ce matériel empirique afin d'en dégager des explications théoriques sur le phénomène des gangs et sur l'univers familial des jeunes qui en font partie. Même si l'échantillon total de la recherche ne permet aucunement d'atteindre les critères d'une représentativité statistique, il permet néanmoins de dégager certaines pistes de réflexion en laissant toute la place à la profondeur des discours et surtout au vécu des parents qui ne pourrait être mis au jour par l'entremise d'un simple questionnaire ou un par le biais d'un entretien directif.

Cette limite méthodologique, qu'est le nombre restreint d'entretiens, s'explique par différents facteurs. D'abord, il ne faut pas oublier que cette étude s'adresse à une population particulière et difficile d'accès, soit des parents dont le fils fait l'expérience des gangs de rue, puis conséquemment celle de l'institutionnalisation. Nous avons donc dû nous en tenir aux parents dont le fils était passé devant les tribunaux. De plus, nous avons également dû rejeter tous les parents, correspondant à nos critères, mais ne parlant pas ou à peine le français ou l'anglais. Sans compter que la collaboration des intervenants du CJM-IU s'est avérée plutôt difficile par moment et pour diverses raisons, notamment leur horaire et leur charge de travail.

Par la suite, ce sont les critères d'échantillonnage qui explique la portée limitée de la présente étude. En premier lieu, par l'absence d'un échantillon composé de parents dont la fille est membre d'un gang. Cette mise à l'écart de la population féminine n'est simplement qu'un désir de se concentrer sur une clientèle masculine qui, considérée critique en raison des divers problèmes qu'elle occasionne, nécessite énormément de ressources provenant du CJM-IU. Ce choix permet également d'éviter la zone grise entre

la victime et l'agresseur. L'adolescente qui se fait exploiter sexuellement (victime) versus celle qui fait les mêmes activités que les garçons d'un gang (agresseur) n'ont probablement pas la même dynamique et ce débat est alors évité.

De plus, le fait d'avoir un échantillon quasi-exclusivement de mères (sauf un oncle) a certes un impact sur les résultats puisque le discours des pères aurait pu être bien différent, qu'ils soient présents ou non dans la vie des jeunes garçons. Cette limite est importante à souligner en ce qui a trait à la visée de cette étude qui se veut comprendre la famille à travers les yeux de *parents*.

L'approche rétrospective constitue en quelque sorte une limite considérable puisqu'elle n'incorpore pas l'idée de rencontrer à plusieurs reprises les sujets de l'étude dans le but d'observer l'évolution temporelle de ceux-ci. En contrepartie, cette approche nous permet de faire des comparaisons transversales avec les différents parents interviewés.

Le fait d'avoir interviewé un seul parent peut être perçu comme une autre limite. Il aurait bien sûr été pertinent de comparer le discours de la mère et celui du père. Cependant, la littérature nous indique que ces familles sont fréquemment monoparentales, donc l'accessibilité aux deux parents est plus difficile. Sans compter le fait que nous désirions interviewer qu'un seul parent, soit celui le plus près du jeune ou celui qui acceptait de participer à l'étude.

Bref, les deux dernières limites, soient l'approche rétrospective et le sexe du parent interviewé, ont leur raison et pouvaient être difficilement contournées. Toutefois, la présente étude a le mérite de s'adresser à des répondants qui ont rarement été approchés et qui en soi peuvent nous procurer une richesse d'informations pertinentes quant à la compréhension de l'univers des jeunes garçons qui font l'expérience des gangs de rue et quant à l'intervention qui pourrait leur être adressée.

C'est ainsi que se termine ce chapitre sur la démarche méthodologique à laquelle nous avons eu recours pour la réalisation de cette étude. Nous avons passé en revue les

diverses étapes franchies dans cette démarche, en ce qui concerne la méthodologie et le déroulement des entretiens avec les parents à l'étude, pour parvenir à la clôture de cette recherche. C'est dans le prochain chapitre que nous expliquerons en détails, les analyses effectuées dans le cadre de ce mémoire de maîtrise.

Chapitre 3 :
L'analyse du discours des parents

Maintenant que nous avons fait une recension des écrits portant sur le phénomène des gangs et que nous avons décrit les stratégies méthodologiques employées, le présent chapitre rapporte et analyse les éléments marquants du discours des parents. Afin de préserver l'anonymat et la confidentialité des répondants, tous les noms, incluant ceux des lieux et des établissements, ont été modifiés.

Pour rendre compte le mieux possible du vécu des parents ayant participé à l'étude, nous présentons les étapes marquantes de leur vie de manière chronologique, depuis leur enfance, leur parcours migratoire et l'établissement de leur famille, jusqu'aux problèmes engendrés par les comportements inattendus de leur fils et les systèmes de valeurs divergents. L'analyse de ces étapes aura permis, dans un premier temps, de cerner les différents thèmes abordés dans le cadre des entrevues et de les regrouper selon leur correspondance chronologique. Dans un deuxième temps, les discours des parents sont comparés afin d'identifier des convergences et des divergences dans les thèmes abordés. Au cours de l'analyse, des commentaires s'appuyant sur un certain nombre de constats tirés de la littérature viendront mettre en lumière le discours des parents, en plus de vérifier leur correspondance avec notre cadre conceptuel d'analyse, à savoir la théorie du conflit de culture.

Cependant, il est important de souligner que certains thèmes sont abordés moins en profondeur puisque les parents avaient moins d'informations ou tout simplement aucune information à nous donner à ce sujet. Nous soulèverons, plus loin au cours de l'analyse, quelques pistes de réflexions afin de comprendre pourquoi certains thèmes tels que la marginalisation, la criminalité du fils, les gangs et les services reçus furent moins détaillés et explicités par les parents.

1. L'enfance

Pour les besoins de la présente étude, l'enfance consiste en la période qui s'étale de la petite enfance jusqu'à l'adolescence. En se remémorant leur enfance, les parents ont

parlé de leur propre famille, de leurs valeurs, de l'éducation qu'ils ont reçue, de leur cheminement scolaire ainsi que des responsabilités qu'ils devaient assumer étant petits.

1.1. La famille

Les souvenirs évoqués par les parents interviewés démontrent que la famille occupe une place prépondérante dans leur enfance. En fait, la famille constitue un élément central de leur existence et joue un rôle important sur le plan du soutien et de l'entraide. De plus, au dire des répondants, les parents s'attiraient un énorme respect, et les enfants devaient absolument se conformer à leur autorité. Règle générale, les parents pouvaient avoir recours à la correction corporelle, jugée comme étant favorable à l'éducation des jeunes. Avec le recul, ces parents confient que les conditions difficiles dans lesquelles ils ont vécu constituent également un souvenir marquant de leur enfance.

1.1.1. Des conditions de vie difficiles

Les parents interviewés ont vécu durant leur enfance toutes sortes de difficultés et de désagréments, reliés tant à la pauvreté qu'à la situation politique et économique de leur pays d'origine. Plus précisément, la plupart de ces parents ont grandi dans des familles nombreuses et ont habité dans des milieux défavorisés.

1.1.1.1. Des familles nombreuses et défavorisées

Les conditions de vie de certains parents étaient plutôt difficiles durant l'enfance. La moitié des parents de l'étude ont avoué avoir grandi dans des conditions difficiles sur le plan économique, étant issus d'une famille nombreuse et ayant dû composer avec l'ensemble des besoins que générait leur situation. En fait, tous les parents qui ont abordé le thème de l'enfance, soit les six parents en question, avaient apparemment vécu de telles conditions.

Certains répondants révèlent qu'ils ont dû travailler dès leur bas âge afin d'aider leurs parents et leur famille au point de vue financier. Leurs parents ne pouvaient subvenir seuls à tous les besoins familiaux. Les aînés sont ceux qui, le plus souvent, ont dû assumer une certaine responsabilité financière.

Les parents ayant occupé le rang de cadet au sein de leur famille ont, bien sûr, subi la misère économique de leur milieu. Cependant, leur statut leur a permis de poursuivre leurs études sur une plus longue période. En tant que benjamins de la famille, ils ont également pu s'amuser davantage, pendant que les aînés devaient travailler.

Les souvenirs d'enfance de plusieurs répondants mettent en évidence les pratiques de subsistance auxquelles leur famille nombreuse a dû recourir pour affronter ses difficultés financières. Mais encore, ces souvenirs ne seraient pas les seuls ayant marqué l'enfance. Un certain nombre de parents témoignent de la conjoncture politique ayant prévalu dans leur pays, de même que des conséquences économiques subies par leur famille.

1.1.1.2. Un régime de guerre et de dictature

Fuir ou quitter son pays d'origine sont des événements qui, d'une manière ou d'une autre, entraînent des bouleversements. D'après les histoires qui ont été rapportées, cette décision a parfois été prise par le répondant lui-même (neuf cas), tandis que d'autres sujets sont venus ici au Québec avec leurs propres parents (trois cas). Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, il n'y avait qu'une seule finalité : la survie des membres de la famille.

Une mère raconte qu'elle a dû quitter son pays d'origine dès sa tendre enfance avec sa mère et ses sœurs, afin de fuir la guerre :

Là-bas on crève de faim [...]. Ma mère ne veut pas rester parce que la guerre... on entendait les bombes [...]. C'est ça, ma mère décide on va (pas) mourir là... comme on dit l'expression... je veux pas mourir ici mais dans un autre pays... on est six personnes (sœurs)... sept avec ma mère [...] Mais mon frère est resté avec mon père là-bas. [Noak]

Une autre mère confie un souvenir d'adolescence témoignant du régime dictatorial dans lequel elle a grandi :

Mon adolescence, au niveau social et politique, s'est passée dans une période où on vivait sous une dictature militaire [...]. On était là, comme ça (groupe d'amis), pis quatre voitures de police qui nous entourent, grosses lumières et mitraillettes... Que faites-vous? Documents, pièces d'identités ! Mais on les a en haut... bouge pas, contre le mur ! Ils nous ont fouillés de fond en comble jusqu'à ce que des cris... nos parents sont descendus. [Monica]

Cette dictature militaire terrorisait les jeunes et leurs parents, en plus de les avoir contraints à vivre privés de leur liberté et dans la peur de ne pas pouvoir se défendre.

Un autre parent explique qu'en raison de son engagement politique, il a été forcé de quitter son pays d'origine afin d'éviter de se faire assassiner :

J'ai même la chance d'avoir passé à l'aéroport international sous la pleine dictature dans mon pays... Je faisais partie des associations étudiantes qui militaient contre les différentes dictatures du pays [...]. C'est ça qui m'a obligé de laisser mon pays parce que, moi-même, j'ai failli mourir. [Didier]

Le contexte dictatorial dont parlent ces parents n'a rien de comparable à la situation en Amérique du Nord. Le style de vie beaucoup plus libéral des pays nord-américains permet à certains individus, brimés par la conjoncture politique et sociale de leur pays, d'immigrer vers de meilleures conditions de vie qui, espèrent-ils, permettront aux membres de leur famille de s'épanouir.

1.1.2. L'éducation reçue

Toutefois, malgré les conditions difficiles dans lesquelles ils ont vécu, tous les parents à l'étude se disent fiers de l'éducation qu'ils ont reçue, bien qu'elle ait été parfois très sévère. Ils considèrent qu'elle a été fondamentale, ayant contribué selon eux à forger leur caractère, leur discipline, et à intégrer des valeurs culturelles de leur pays d'origine.

La majorité des répondants auraient, dans leur jeune temps, été éduqués de manière stricte et rigoureuse. Leurs parents leur ont inculqué certaines valeurs fondamentales,

comme celle préconisant le respect des aînés et des parents. Dans cette foulée, ils ont appris à écouter leurs parents et à suivre toutes leurs exigences et directives parentales pour ne pas les provoquer. De plus, certains d'entre eux auraient été obligés de travailler pour la survie de leur famille, pendant que les autres devaient aller à l'école et poursuivre leurs études. Enfin, les répondants affirment qu'ils percevaient leurs parents comme des adultes ayant une certaine connaissance de la vie – savoir qui est considéré plus grand que celui des enfants –. Ainsi, ils jugeaient important d'écouter leurs précieux conseils.

L'extrait suivant démontre bien la rigueur de l'éducation reçue par un des répondant et illustre ce qu'ont vécu la majorité des parents interviewés :

On va à l'école, travailler... écouter les parents [...]. Nous autres, on sortait pas beaucoup... on sortait de l'école pour aller à la maison... on avait du respect pour les parents... [Many]

La plupart des répondants ont donc dû, durant leur enfance, étudier, travailler et, surtout, écouter leurs parents. Ces derniers, en général, étaient exigeants non seulement sur le plan de la discipline, mais en ce qui a trait à la fréquentation des amis et au contrôle des sorties. Un seul parent affirme que ce contrôle parental lui a déplu. Toutefois, en ayant des enfants à son tour, il aurait alors compris l'utilité de la sévérité de sa mère :

Je n'avais pas le droit de sortir... je pouvais pas... jamais... l'unique chose que je n'aimais pas de ma mère... j'avais même pas le droit d'emmener des amis à la maison ou de sortir les fins de semaine... c'est pas juste... même moi, mes enfants... je ne ferais pas ça... je donnais la liberté à eux parce que moi je n'ai pas eu... mais regardez jusqu'où [les problèmes avec mes enfants] ça m'a emmenée. [Salma]

Ces valeurs inculquées qu'ont évoquées les parents font partie des valeurs traditionnelles que l'on attribue normalement aux sociétés non-occidentales (Centre des femmes de Montréal, 1991 ; Dieudonné et al., 1996 ; Gaines, 2004 ; Panunzi-Roger, 2005 ; Vigil, 1988). Le respect des parents ainsi qu'une éducation stricte et sévère constituent, en quelque sorte, des assises que plusieurs répondants estiment avoir été fondamentales dans leur existence. Ces éléments clés ne semblent cependant pas pouvoir se dissocier de la

punition corporelle qui, elle aussi, occupe une place importante dans les propos des répondants.

Certains parents ont laissé entendre que ce type de correction est adéquat pour remettre les enfants à l'ordre, sans toutefois fournir davantage de renseignements à cet effet. Ces parents, provenant de pays différents, s'entendent pour affirmer que cette méthode éducative, bien qu'elle soit généralement mal perçue, a produit dans leur cas de bons résultats, comme en témoigne cette mère :

Là-bas, on peut pas rester devant nos parents et dire « merde »... un jour j'ai dit ça à ma sœur qui fait des choses avec moi, et ma mère m'a donné un gros tabac [gifle] dans ma bouche... mais après j'ai arrangé, j'ai jamais dit les mots comme ça encore... c'est pour moi si elle fait ça, elle m'a pas donné des coups pour donner des bobos sur mon corps... mais elle, c'est comme ça elle doit corriger... maintenant, j'ai beaucoup de respect pour tout le monde. [Juliette]

Pour cette dame, le châtiment corporel qu'elle a reçu a servi à lui apprendre les règles de politesse. Elle comprend que cette mesure n'était pas destinée à lui faire mal, mais à lui enseigner les bonnes manières et la rectitude. Toujours sur la correction physique, un autre parent nous confie que, lorsqu'il devait subir cette punition, les moyens utilisés pouvaient être très sévères.

Chez moi... on ne savait pas combien de coup de fouet qu'on allait prendre !
[Didier]

Ce moyen, même s'il peut paraître draconien, représentait en quelque sorte la norme dans le pays d'où provient ce parent. La correction, bien qu'elle fût évidemment crainte par les plus jeunes, contribuait à inculquer le respect des exigences parentales (Centre des femmes de Montréal, 1991; Dieudonné et al., 1996). Cette éducation des enfants pouvait être prodiguée par les parents, mais également par les grands-parents. La famille élargie et son rôle primordial dans l'éducation des enfants constituent un principe que partagent plusieurs pays (Centre des femmes de Montréal, 1991).

L'éducation reçue au sein du domicile familial revient aux parents, mais elle peut aussi reposer sur les membres de la fratrie, plus précisément les aînés, ainsi que sur les grands-

parents. Ces derniers sont généralement responsables de l'éducation des enfants pendant que les parents travaillent pour subvenir aux besoins du foyer. Parfois, la famille élargie peut même être constituée de certains membres de la communauté qui y exercent un rôle significatif.

De leur point de vue, plusieurs répondants estiment que la discipline rigoureuse qu'ils ont reçue aurait contribué à l'intériorisation des valeurs familiales, principalement celle du respect. Quelques-uns considèrent que la meilleure éducation se pratique dans les pays pauvres, d'où ils sont issus. Ils expliquent que, dans leur pays d'origine, la famille possède encore sa pleine autorité et appartient toujours à la sphère privée, contrairement au Québec, où l'État intervient dans les affaires familiales. Voici deux extraits dévoilant une certaine frustration ou déception devant un tel constat :

Ici, on peut appeler la police pour nos parents... Dans mon pays, on ne peut pas faire ça ! T'appelles pas parce que tu frappes ton fils... pour le mettre dans le droit chemin... mais ici, le policier va t'emmener au poste... C'est vrai qu'on arrive à rien en les frappant... mais si tu as peur... tu ne fais pas une connerie parce que tu sais que ta mère ou ton père va te frapper... t'as peur... là-bas [Salma]

Ici, l'éducation à travers la famille... c'est moribond, c'est pourri, pourri ! Parce que chez nous, avec la mentalité... on dit toujours que c'est les grandes personnes qui pensent, mais ici, il y a une ouverture pour les enfants... ils savent s'exprimer pour dire ce qu'ils pensent de telle ou telle chose... mais le mauvais côté, c'est qu'ils prennent les décisions eux-mêmes, mais ici ils font ce qu'ils veulent, ils disent n'importe quelle chose, on ne peut pas répéter des sottises, des mauvais mots à la maison dans mon pays, mais ici les mauvais mots, ils disent ce qu'ils veulent à maman et papa, il n'y a pas de réaction. [Didier]

Quoi qu'il en soit, les souvenirs de leur famille ne sont pas les seuls que les répondants ont de leur enfance. Leur passage à l'école est également gravé dans leur mémoire.

1.2. L'école

Chez les parents rencontrés, l'école fut envisagée dès leur plus jeune âge comme une obligation répondant aux attentes de leurs parents. Ils ont alors appris à reconnaître l'importance de l'école, même si toutefois les conditions de leur apprentissage n'étaient

pas idéales. Ils ont dû travailler fort pour obtenir un niveau d'éducation raisonnable, malgré que, dans la plupart des cas, ils aient dû quitter prématurément le milieu scolaire – soit en raison d'un problème de santé, de la naissance d'un enfant, ou d'une situation urgente exigeant qu'ils soutiennent financièrement leur famille. Le milieu scolaire, à leurs yeux, s'inscrivait simplement en continuité avec l'éducation reçue dans leur famille, puisque la discipline y était tout aussi rigoureuse. Famille et école possédaient donc un seul et même discours. Ainsi, les parents interviewés dans le cadre de cette étude ont gardé un bon souvenir de leur expérience scolaire.

1.2.1. Les conditions difficiles

Dans les faits, l'éducation scolaire constituait pour les répondants une denrée rare dans leur pays d'origine. Certains parents ont parlé des embûches qu'ils ont dû surmonter pour fréquenter l'école. Dotés d'équipements inadéquats, ces élèves devaient tout de même persévérer.

1.2.1.1. Le matériel scolaire insuffisant

Les conditions difficiles de la scolarisation, reliées à un contexte de pauvreté, sont bien traduites dans les propos révélateurs de ces deux parents :

Nous autres, dans mon pays, on n'avait pas de livres, on n'avait pas de livres parce que nos parents n'avaient pas l'argent pour acheter. Nous autres on prenait des livres empruntés de nos amis... le professeur dit, vous allez lire de la page tant à la page tant. Nous, on n'avait pas de livres, on prenait les livres empruntés et on les copiait dans un cahier... et après qu'ils étaient copiés dans le cahier plein... on lisait et étudiait ça. [Gloria]

On n'avait même pas de stylo... même pas de livre... juste un livre pour un mois... petit livre-cahier pour écrire... un crayon... là-bas c'est comme ça [Noak]

Les conditions élémentaires que décrivent ces répondants ne sont pas de nature à favoriser une scolarisation de longue durée, bien au contraire. Néanmoins, la moitié des répondants affirment qu'ils aimaient l'école ou qu'ils étaient plutôt doués dans leurs cours. En fait, la discipline imposée par l'école serait venue compenser en quelque sorte

le manque de moyens, et donner l'occasion à la majorité d'atteindre des niveaux d'apprentissage acceptables, compte tenu des circonstances.

1.2.1.2. Une école sévère mais égalitaire

Quelques répondants sont d'avis que l'école, malgré qu'elle fût très sévère, leur a offert de bonnes conditions d'apprentissages. Aucune mode n'étant tolérée ni aucun statut économique affiché, tous se trouvaient sur un pied d'égalité. Les enseignants corrigeaient les élèves comme le font les parents, et assuraient leur discipline. Ainsi, la sévérité de leur école, avec le recul, semble être plutôt bien perçue par les répondants. Ceux-ci y voient d'ailleurs grand nombre de dissimilitudes avec l'école québécoise qui à leurs yeux manque d'autorité et d'encadrement avec les jeunes. Toutefois, malgré leur vision positive de leur expérience scolaire, la majorité des parents interviewés n'ont pu atteindre des niveaux de scolarité très élevés.

1.2.2. Le faible niveau de scolarité

Diverses raisons expliquent que la plupart des parents n'ont atteint qu'un faible niveau de scolarité. Certains ont été dans l'obligation de soutenir leur famille en allant travailler. D'autres ont dû mettre fin à leur parcours scolaire parce qu'ils étaient les aînés et devaient, en conséquence, aider les parents dans l'éducation des plus jeunes. Pour sa part, un répondant explique, de manière plus inusitée, qu'il a dû cesser l'école en raison de troubles de santé.

J'ai jamais eu de problèmes à l'école... mais j'ai pas été loin... mais pas parce que mes parents étaient pas capables [de m'aider], mais j'étais toujours malade... [Juliette]

En général, les répondants ont quitté l'école à un jeune âge, exception faite de deux d'entre eux qui sont parvenus à un niveau d'étude postsecondaire dans leur pays respectif, et d'un autre qui a complété ses études universitaires au Québec. Pour tous les autres répondants, le niveau de scolarité est très faible et s'explique, dans plus de la

moitié des cas, par l'arrivée de leurs propres enfants et par le temps qu'ils ont dû consacrer à l'éducation de ceux-ci. Quoi qu'il en soit, notre étude montre, comme plusieurs études l'ont fait déjà, que les parents dont le fils est membre d'un gang de rue ne présentent généralement qu'un faible niveau de scolarité (Howell et Egley, 2005 ; Thornberry, Krohn et al., 2003). Par contre, les propos des répondants laissent entendre que l'école revêt beaucoup d'importance à leurs yeux. Ils la perçoivent comme une clé permettant d'ouvrir les portes de l'avenir.

1.2.3. L'importance des études

En effet, la quasi-totalité des répondants se sont prononcés en faveur de l'éducation, une valeur que leurs propres parents leur ont transmise. Qu'il s'agisse d'une norme culturelle ou d'une norme parentale, l'école demeure un pilier. Voici deux exemples plutôt révélateurs à ce sujet :

Chez nous... tout le monde étudie... parce que tu es obligé d'étudier... ils t'obligent... c'est une obligation... tu vas là-bas... tout le monde dans leur chambre pis *awoèye* les études... y'a plein de docteurs, d'avocats...d'ingénieurs, des ci des ça... c'est rare tu vois un enfant sans études... pourquoi parce qu'ils sont très sévères sur ça. [Michèle]

L'autorité de ma mère... c'est l'autorité... Je ne vais pas étudier, elle ne va pas me donner à manger... elle me mettra pas à la rue, mais elle va pas me donner à manger... t'as le choix... ça ou ça... [Monica]

Même si elle est considérée obligée et contraignante, la scolarité est perçue comme une occasion d'ouvrir des perspectives d'avenir et d'accéder à une profession honorable. La rigueur accordée aux études semble donc, pour ces répondants, intimement liée à la réussite sociale.

1.3. Le travail

Durant leur enfance et leur adolescence, quelques répondants ont aussi travaillé parce que leur famille en avait besoin. Le travail représentait pour eux une nécessité afin de

subvenir aux besoins économiques de la famille et, par ricochet, d'assurer l'éducation des plus jeunes.

1.3.1. L'aide financière à la famille

Comme il a été énoncé avant, quelques répondants ont raconté qu'ils ont dû arrêter l'école prématurément afin de venir en aide financièrement à la famille. L'exemple typique et le plus détaillé est celui de Gloria. Cette femme n'a eu d'autre choix que de travailler pour soutenir ses parents :

Tout ça à 9 ans, 10 ans... je travaillais beaucoup de temps là-bas... et il payait à mon père quelque chose... Mon travail [c'était] pour mon oncle... Mon autre sœur travaillait dans une maison de famille, elle faisait du ménage... la famille payait aussi à mon père... de cet argent aussi... Avec ça, il réussissait à nourrir les autres enfants, avec l'argent de nos travaux [Gloria]

Bien que cette pratique soit relativement courante dans le pays d'origine des répondants, le travail demeure une lourde responsabilité pour de si jeunes enfants.

1.3.2. La contribution des aînés aux tâches familiales

Sans occuper d'emploi, certains répondants ont dû, lorsque leurs parents travaillaient, contribuer à des tâches familiales comme l'éducation des enfants, les tâches ménagères et la cuisine. Dans la plupart des cas, ces tâches étaient confiées aux filles aînées, qui se devaient de remplacer les parents partis gagner leur salaire. Bref, l'enfant devait assumer une responsabilité normalement attribuée à un parent, comme le témoigne ce parent :

Parce que dans mon pays, c'est comme ça... les plus petits vont à l'école, les plus grands... c'est comme les parents. Il y a les plus grands qui s'occupent des plus petits... les plus petits font parfois des fortes classes... les plus grands s'occupent des plus petits... mais je suis allée à l'école quand même, plus jeune, mais je n'ai pas fini une forte classe. [Constance]

Pour ces parents, le sacrifice était inévitable pour le reste de la famille. Les besoins de cette dernière, plus particulièrement ceux des parents, devançaient toute autre forme de besoins que pouvaient avoir le répondant à cette époque.

Un certain nombre de parents interviewés dans le cadre de cette recherche ont brossé le tableau de leur enfance en décrivant leur expérience familiale et scolaire, de même qu'en évoquant le contexte sociopolitique de leur pays d'origine. Ces éléments du passé ne sont habituellement pas considérés dans les recherches portant sur le phénomène des gangs. L'attention est portée plus souvent au moment présent, et consacrée au vécu familial du jeune qui fait l'expérience des gangs. De plus, les recherches s'intéressent généralement au vécu en sol américain ou canadien, sans toutefois s'attarder aux changements des repères cultureux et identitaires provoqués par l'expérience migratoire de certaines familles. Elles tournent ainsi le dos à toute une facette de la réalité de ces familles : les valeurs d'autrefois sont désormais bousculées par la vie et les traditions très différentes d'une société occidentale (Cohen-Emerique, 1990 ; Suarez-Orozco et Suarez-Orozco, 1995).

La présente étude innove sur ce plan, car elle appréhende de manière plus globale et plus complète le vécu des parents. Cette façon de faire ouvre la possibilité de comprendre leur propre expérience et leur situation afin d'en percevoir le sens à partir de leur point de vue plutôt que d'accumuler des informations sur les facteurs de risque pour les jeunes. Ces parents affrontent plusieurs difficultés qu'il importe de saisir afin de pouvoir les aider, eux et leur famille.

Les incidences du parcours migratoire figurent au nombre de ces difficultés. Les parents qui décident d'immigrer en terre étrangère le font souvent dans l'espoir d'offrir de meilleures occasions aux membres de leur famille, sans oublier qu'ils désirent améliorer leurs conditions de vie et leur statut socioéconomique (Perreault & Bibeau, 2003; Vigil, 1988).

2. Le parcours migratoire

Pour certains répondants, l'immigration fut une décision personnelle en vue de donner de meilleures conditions de vie et un avenir favorable à leurs enfants. Pour d'autres, ce fut leurs propres parents qui décidèrent de quitter le pays d'origine, et n'ont eu d'autres choix que de suivre. Quelques-uns de ces répondants sont venus alors rejoindre des membres de la famille qui s'étaient déjà établis au Québec depuis un certain nombre d'années. Bref, leur parcours migratoire et les motifs qui les ont conduits à immigrer au Québec sont différents, mais toutes leurs histoires ont en commun l'espoir d'améliorer la qualité de vie des membres de la famille.

2.1. Avant l'immigration

Très peu de répondants ont révélé les épisodes de leur vie précédant immédiatement l'immigration. Généralement, nous savons que les conditions de vie dans leur pays d'origine sont nettement différentes de la réalité du Québec. En fait, quatre parents ont parlé de leur mode de vie avant leur immigration. Cet extrait est très éloquent à ce sujet :

J'étais vendeuse dans mon pays, commerçante, je vends des vêtements pour m'occuper des enfants parce que mon mari n'a jamais travaillé, c'est moi qui s'occupait de lui... lui, c'était les enfants. On était bien comme ça, on était comme ça [proche], on n'a jamais fait de chicane, mais en arrivant ici, tout est changé. Je pensais que je vivais avec un mari jusqu'à la mort... mais comme la Bible a dit, comme Dieu a dit. Mais c'est dans ce pays... dans mon pays on était bien ensemble, on vivait bien... mais quand je suis arrivé ici... il m'a laissé avec mes quatre garçons... c'était pas facile de vivre ça. [Juliette]

Il semble, en effet, que les répondants ayant traité de la période pré-migratoire affirment, d'un commun accord, qu'ils vivaient bien durant cette période, non pas sur le plan économique ou sociopolitique, mais sur le plan des relations avec leur entourage, leur conjoint et leurs enfants.

L'immigration, bien souvent, divise la famille en raison de diverses contraintes, tant légales qu'économiques. En de telles circonstances, c'est l'un des parents qui migre

habituellement le premier, en espérant faire venir le reste de la famille le plus tôt possible et que la dissolution des liens ne soit que temporaire.

2.2 L'immigration : processus désunificateur

Le parent qui immigré seul vient d'abord chercher sa résidence permanente ou préparer le terrain pour sa famille. La garde des enfants est donc confiée à l'autre parent, celui qui est resté au pays d'origine, ou à d'autres membres de la famille. La durée de cette séparation varie selon les familles et le contexte d'immigration. Par exemple, cette mère de famille explique bien les étapes qu'elle a dû franchir pour réussir à immigrer avec ses enfants.

Je suis arrivée en 1981... je suis retournée dans mon pays en 1984 et je suis revenue en 1986... en 1984 dans mon pays, [c'était] pour attendre ma résidence permanente, ensuite je suis retournée en 1986, [cette fois-ci] avec mes autres enfants qui sont nés là-bas. [Gloria]

Cet extrait témoigne du fait que Gloria est restée trois ans au Québec, pour ensuite retourner auprès de ses proches en 1984 afin de pouvoir finalement revenir avec eux deux ans plus tard. Cette période de séparation peut sembler longue, mais dans les faits, elle se situe dans la moyenne en comparaison avec ce qu'ont raconté d'autres parents. Ainsi, la durée de la séparation peut être plus courte, comme en témoigne Didier, qui a dû quitter son pays d'urgence avec un statut de réfugié :

Ma femme est venue après moi... je suis venu avant... elle est venue deux semaines après moi. [Didier]

Dans ce cas, la séparation ne fut que très courte, laissant ainsi peu de distance entre les conjoints. Mais le cas de Juliette est différent. La période de temps ayant séparé les membres de la famille est beaucoup plus importante :

[Mon mari] vivait ici depuis longtemps avant moi, depuis 76 ou 78 [...] Moi, je suis arrivée avec mes quatre garçons en 1991. [Juliette]

Cette histoire révèle que Juliette arrive finalement au Québec avec ses quatre enfants 13 ans après l'immigration de son mari. Cette longue période de séparation peut paraître

incompréhensible, mais pour certaines familles, ce laps de temps est perçu comme nécessaire afin de bien préparer la venue des autres membres de la famille.

Le processus migratoire voulant qu'un parent parte d'abord en solitaire pour tenter d'ouvrir le chemin aux autres membres de la famille est connu de plusieurs auteurs (Artico, 2003 ; Dieudonné et al., 1996 ; Hamel et al., 1998 ; Losaria-Rarwick, Beiser et Edwards, 2002 ; Perreault et Bibeau, 2003). La désunification familiale que ce processus entraîne n'est toutefois pas sans conséquences puisqu'il divise la famille, en créant une distance entre les membres tant sur le plan temporel que géographique, et occasionne bien souvent un grand nombre de difficultés pour les familles, dans leur fonctionnement et leurs relations également.

2.3. L'adaptation au pays d'accueil

L'adaptation à un nouveau pays n'est généralement pas facile pour personne. Même si certains parents affirment que leur adaptation a été facile, il n'en demeure pas moins qu'ils ont vécu des expériences d'adaptation difficiles à leur début. Pour d'autres, les obstacles ont été marquants et sont encore gravés dans leur mémoire. Les familles qui ont dû se séparer pour entreprendre le processus migratoire figurent parmi celles qui ont fait face à des défis importants.

2.3.1. Le processus d'adaptation variable

Bien quelle puisse varier d'une personne à l'autre, la période d'acclimatation peut entraîner des conséquences considérables sur les immigrants. Cette phase peut entraîner chez certains sujets, tel qu'expliqué précédemment, une détresse psychologique et une perte de repères identitaires (Kwak et Berry, 2001 ; Panunzi-Roger, 2005 ; Walsh et al., 2004). Il est donc important de porter une attention particulière à la période de l'acclimatation qui peut avoir des répercussions notables sur la famille nouvellement immigrée.

2.3.1.1. L'adaptation difficile : l'inconnu et l'inattendu

Il est clair que pour certains parents, un changement de dynamique familiale s'est produit à la suite de leur migration. La rupture temporelle et géographique vécue par les différents membres de la famille au moment de l'immigration a bouleversé les relations familiales ainsi que les rôles que chacun devait jouer.

La mère séparée de son mari pendant 13 ans en est un bon exemple. L'extrait suivant traduit le choc subi après l'immigration :

Un jour, dans mon pays, mon mari me dit : je prépare toutes les choses pour les enfants, les livres, tout... mais pour toi, je n'ai rien acheté... je te connais... tu aimes les affaires bons, c'est toi qui va venir choisir au magasin. Puis en arrivant ici, il m'a mis dans un quatre et demi avec sa mère et nos quatre enfants et lui n'était pas là. En arrivant chez moi, je pensais que c'était pour moi le quatre et demi, mais c'était la maison de sa mère, il habitait chez sa mère et, moi, j'habitais là avec quatre enfants. Je vivais beaucoup dans cette maison parce que j'avais rien et en même temps, ma belle-mère a commencé à se chicaner avec moi et mon mari m'a quitté [Juliette]

Cette dame confiait qu'elle a vu sa vie complètement bouleversée par son arrivée au Québec. Dès le départ, elle a dû habiter chez la mère de son mari, avec ses quatre enfants, pour ensuite se faire abandonner par son mari. Cette modification importante de la structure familiale et des relations entretenues au sein de leur famille peut être attribuée, du moins en partie, à cette longue période de séparation du couple et de la famille. L'adaptation fut plutôt difficile pour cette dame puisqu'elle ne possédait aucune ressource humaine ou financière dans ce nouveau pays. La seule chose qu'elle avait, c'était ses enfants et les ressources matérielles que son mari a bien voulu lui fournir.

Cette difficulté d'adaptation n'est pas uniquement due aux ressources matérielles et relationnelles, elle survient également sur le plan culturel et linguistique. Pour plusieurs parents, la perte de repères culturels explique bien la perturbation identitaire qui s'opère. Quelques parents nous avouaient avoir éprouvé plusieurs problèmes reliés à l'incompréhension de la langue locale parlée et à leur difficulté à se faire comprendre par les autres, comme en témoigne l'extrait suivant :

Parce que ma mère est toute seule... nous on est des filles... encore petites... il faut débrouille [...] Ma mère est arrivée ici... elle ne sait pas parler français... imaginez moi et elle... elle ne peut pas débrouille... elle pleure... à chaque fois elle retourne... elle pleurait parce que elle ne savait pas où elle allait. [Noak]

Cette répondante mentionnait à quel point sa mère était désorientée dans ce nouveau contexte de vie. Pour une famille qui arrive en terre étrangère, avec un autre mode de vie et une autre langue, l'adaptation est plutôt ardue. Ce genre d'épreuve que doivent surmonter certaines familles à leur arrivée n'est pas totalement généralisable.

Bien que l'arrivée des membres de la famille se fasse généralement en famille rapprochée (mère, père, enfants), certains parents nous affirmaient avoir immigré en sachant que d'autres membres de la famille plus élargie étaient déjà installés.

2.3.1.2. L'adaptation facile : famille déjà présente

Lorsqu'un individu émigre, il part à la découverte d'une terre inconnue. Toutefois, lorsque des membres de la famille sont déjà établis dans la terre d'accueil, le processus est plus sécurisant. Les deux extraits suivants illustrent ces propos :

Au départ, je suis venue ici en touriste...en touriste, en 79 ou 80, j'ai eu ma résidence canadienne... ici, c'était pas si pire parce que j'avais de la famille... des parents. [Constance]

On s'est bien adapté...on a pas eu de misère... parce qu'on avait de la famille déjà ici... mes cousines... mes tantes, mes oncles, ma grand-mère, mon grand-père... tout le monde était ici... On n'a pas eu de misère. [Michèle]

La situation décrite par ces deux parents est toutefois singulière dans notre échantillon, puisque seuls ces deux répondants ont avoué avoir trouvé leur adaptation plutôt facile. De plus, ce sont les seuls parents à avoir mentionné qu'ils possédaient de la famille déjà établie au pays. Sinon, deux autres parents ont déclaré avoir simplement visité le pays de destination en tant que touriste, ce qui leur a vraisemblablement permis de se préparer à l'immigration.

Le processus d'adaptation, comme le mentionne Legault (2002), consiste d'abord et avant tout à s'acclimater à de nouvelles réalités et au changement de styles de vie. Dans notre échantillon, ce processus semble être le plus souvent difficile à vivre, en raison de la fragmentation que l'immigration apporte à la dynamique familiale et des difficultés liées à l'incompréhension de la langue du pays d'accueil.

2.4. L'intégration : de nouvelles réalités

Dans le processus migratoire, l'intégration est normalement l'étape qui suit celle de l'acclimatation ou de l'adaptation. Ainsi, après s'être habitués, dans une certaine mesure, aux nouvelles réalités de la vie nord-américaine, les immigrants doivent tenter de s'intégrer, en tant que citoyens assumant des rôles et possédant un statut, dans les différentes sphères de la vie sociale de leur société d'accueil (Legault, 2002). Pour plusieurs répondants, c'est à ce moment que les vraies difficultés ont commencé. Malgré leurs tentatives d'intégration sociale, la vaste majorité d'entre eux ont été forcés d'arrêter l'école, le travail, ou les deux. De plus, ils ont vécu et vivent encore de grandes difficultés économiques.

L'intégration sociale de ces parents est rarement complète, puisque le contexte de pauvreté constitue un obstacle considérable. C'est précisément la difficulté de trouver un emploi adéquat avec un faible niveau de scolarité qui nuit à leur intégration sociale, principalement sur le marché du travail. Cette situation que plusieurs répondants ont connue n'a certes pas contribué à faciliter l'intégration sociale de leur fils au moment où celui-ci a commencé l'école. Le choc culturel qu'ils vivent alors, en général sur le plan de l'éducation des enfants, n'est pas de nature à faciliter le processus de leur propre intégration sociale. Ils ne sont donc pas préparés à faire face à de tels changements de manière adéquate. Le processus d'intégration est ainsi complexifié par les différents obstacles rencontrés par les parents.

2.4.1. L'éducation des enfants change

La majorité des parents interviewés sont d'avis que l'éducation des enfants doit se faire de la même manière qu'ils ont eux-mêmes été éduqués. Qu'ils aient immigré avec leurs enfants ou les aient mis au monde dans leur terre d'accueil, l'éducation est restée la même : elle correspond à celle qu'ils ont reçue de leurs parents. Par contre, c'est dans un contexte complètement différent que les répondants ont été éduqués par leurs parents. Maintenant qu'ils sont ici avec leurs propres enfants, ils constatent souvent à leurs dépens que ces pratiques éducatives n'ont plus le même écho :

Quand je suis arrivé ici avec mes enfants... Ils suivaient la coutume de chez nous... Ils m'écoutaient toujours... je mettais une feuille et j'écrivais les noms pour les choses à faire pour mes garçons. Ils commencent et continuent, continuent... et on partait à l'église ensemble... À chaque matin je préparais le déjeuner... l'école c'était bien... Mais un jour je suis allé regarder un match de basket à mon fils le plus vieux et lui a fait un geste avec un autre gars... j'ai vu que l'attitude de mon gars n'était pas correcte. Le gars a dit avance toi et mon gars a dit va chier ! Moi j'ai dit c'est pas gentil de dire ça. Tu ne peux pas parler avec les gens comme ça. [Juliette]

Cette dame désigne bien le contrôle et la discipline qu'elle avait, au début, avec ses enfants. Ce n'est que plus tard, lorsqu'elle a découvert le nouvel environnement social de son fils, que sont survenues les premières difficultés. De manière similaire, la majorité des parents affirment que leur fils allait très bien au début, qu'il suivait leurs instructions et leur démontrait du respect tel qu'on le lui avait enseigné. Mais ils ont vite observé un changement dans son comportement, dès les débuts de l'adolescence, vers l'âge de 12 ou 13 ans. Il est important de rappeler que le parent immigrant tente généralement de perpétuer l'héritage culturel qu'il a reçu et ne s'attend pas à observer des changements de comportement chez son enfant (Herz et Gullone, 1999 ; Lee, 2004 ; Reese, 2001 ; Vigil, 2003). Évidemment, les récits de ces répondants concernant leur enfance et leur adolescence sont bien différents de ceux que leur progéniture vit actuellement en contexte nord-américain.

2.4.2. Les difficultés économiques

De manière générale, non seulement les parents de l'étude ont été bouleversés dans leurs valeurs éducatives, mais ils ont dû vivre dans un contexte de pauvreté inattendue. L'arrivée au pays d'accueil est remplie d'espoir sur le plan économique ; une certaine prospérité était donc attendue par ces parents désireux d'améliorer le sort de leur famille. Toutefois, au Québec, la vie a fait en sorte qu'ils ont dû travailler ou bénéficier de l'aide sociale pour survivre. Dans certains cas, la contribution financière des deux parents s'est avérée nécessaire afin d'assurer la survie économique du foyer. Bien que très peu d'entre eux se soient attardés à décrire leur travail ou les conditions s'y rattachant, il n'en demeure pas moins que tous les répondants, sauf un, ont avoué vivre des difficultés économiques importantes. Ce résultat vient appuyer l'idée que les familles dont l'un des membres fait partie d'un gang vivent dans la pauvreté, une insuffisance qui est souvent plus marquée que celle des familles ne connaissant pas cette problématique de gangs (Reiboldt, 2001; Vigil, 1996). Pour combattre cette pauvreté chronique, certains parents se doivent de travailler de longues heures, dans des conditions difficiles (Hagedorn, 1998 ; Shelden, Tracy et Brown, 2001 ; Toy, 1993).

2.4.2.1. Le travail d'un nouvel arrivant

Pour un immigrant, se trouver un emploi peut constituer un réel défi. Grand nombre d'immigrants sont d'ailleurs prêts à accepter un emploi mal rémunéré aux conditions de travail arides, dans le but d'assurer la survie de leur famille. Ce fut le cas de Didier, un parent que nous avons interviewé, qui raconte ici sa première expérience de travail après son immigration :

Mais arrivé ici...bon ça dépend de la personne, mais moi je parle en connaissance de cause... quand on arrive, c'est clair, on ne peut pas travailler à n'importe quel endroit... pour les immigrants... c'est le fameux... les agences de placements... ça bon pour les immigrants, ils doivent travailler pour venir s'établir, payer son appartement, manger... mais j'ai l'impression que dans certains endroits on ne respecte pas les gens [...] Moi j'ai eu de la discrimination et je dis sincèrement... où je travaillais... Il y a beaucoup de discrimination [...] Mais venir ici travailler dans des entrepôts... lever des

boîtes lourdes... et on ne respecte pas les gens... on traite certains gens comme des animaux, des bêtes... dans des agences d'ici... [Didier]

Partageant la même réalité que Didier, la moitié de parents qui travaillaient ont affirmé qu'ils rentraient chez eux, après leurs journées de travail, exaspérés et épuisés. Dans ces circonstances, le travail ne peut être perçu comme un moyen de s'épanouir, mais comme un moyen de survivre. L'autre moitié des répondants ont choisi pour leur part une autre voie, celle de se consacrer entièrement à l'éducation de leurs enfants.

2.4.2.1. L'aide financière de l'état

Dans la présente étude, les parents qui sont demeurés au domicile pour élever leurs enfants possèdent une famille de trois à huit enfants : En moyenne, ils ont eu cinq enfants à charge. Dans le contexte social actuel, où l'indice de fécondité est à peine de 1,6 enfant par famille (Thibault, 2006), nous pouvons comprendre la décision de ces parents qui ont estimé n'avoir d'autre choix que de se consacrer à temps plein à l'éducation de leurs enfants et, par conséquent, de bénéficier de l'aide financière de l'État. Cette conjoncture sociale, différente de celle du pays d'origine des parents interviewés, fait en sorte que les besoins auxquels répond la société actuelle ne sont pas adaptés à la réalité de ces familles nombreuses issues de l'immigration. Cette caractéristique des familles nombreuses rejoint encore une fois ce que la littérature indique à propos des familles dont l'un des membres fait partie des gangs de rue (Reiboldt, 2001 ; Vigil, 1996).

La décision de rester à la maison pour éduquer les enfants n'aide en rien les parents dans leur intégration sociale. Ceux-ci sont laissés à eux-mêmes, dépendant de l'État sans jamais intégrer le marché du travail qui, pourtant, est nécessaire à une intégration sociale saine. Leur contact avec le monde extérieur étant restreint, ils ont peu d'occasions de s'intégrer socialement et de développer des liens sociaux significatifs. L'isolement est donc envisageable pour certains parents. En dépit d'intégrer la sphère professionnelle, ils envisagent le milieu scolaire comme solution de rechange.

2.4.3. Un retour à l'école

Quelques-uns des parents que nous avons interviewés ont tenté un retour sur les bancs de l'école. Pour la majorité, ce ne fut que pour une très brève période, le temps d'apprendre les rudiments de la langue française ou de terminer les études secondaires. Pour d'autres, le retour à l'école visait à accroître le bagage scolaire qui leur servirait à trouver une bonne profession.

2.4.3.1. Apprendre le français

Certains parents sont donc retournés à l'école une fois immigrés, pour la principale raison qu'ils voulaient apprendre la langue d'usage de leur communauté d'accueil. Leur mauvaise maîtrise du français les empêchant de communiquer efficacement, ces parents ont suivi des cours afin de remédier à la situation au travail et dans la société en général.

Bien sûr, les parents ont aussi appris à se débrouiller seuls, puisqu'ils ont dû continuer d'apprendre la langue par l'entremise des amis, des médias et de tout autre moyen susceptible de les aider à s'imprégner de la langue locale, comme l'étude de Mègre (1998) le souligne également. Dans leur cas, l'expérience scolaire au Québec s'est arrêtée là. Pour d'autres parents, l'école représentait plutôt une voie vers un avenir meilleur.

2.4.3.2. La scolarité : a-t-elle vraiment servi ?

Ainsi, près de la moitié des parents ont affirmé être retournés à l'école dans le but d'augmenter leur niveau de scolarité. Cependant, certaines mères de familles ont dû renoncer à leurs aspirations scolaires en raison d'obligations familiales ou personnelles. À titre d'exemple, observons le cas de trois mères qui ont mis fin à leurs études pour prendre soin de leurs enfants et assurer leur éducation.

Tout d'abord, Constance a dû arrêter l'école à cause des troubles de comportement de son fils, qui lui occasionnaient de nombreux ennuis. Pour sa part, Monica a été contrainte

d'arrêter son cheminement scolaire parce qu'elle éprouvait un trop grand sentiment de culpabilité face aux problèmes de son fils mais, heureusement pour elle, cette interruption ne fut que temporaire. Finalement, Noak a poursuivi ses études au Québec et a terminé un DEP, mais elle n'a jamais pu mettre sa formation en pratique, s'étant mariée et ayant fondé une famille peu après.

Une autre mère explique de son côté que des problèmes de santé lui ont mis des bâtons dans les roues et l'ont empêchée de retourner aux études. Dans son cas, c'est plutôt son mari qui a pu finalement retourner à l'école. Elle s'est sacrifiée pour contribuer au succès de celui-ci.

En terminant, voici les paroles d'une mère qui a dû renoncer à son rêve d'étudier en raison de ses multiples grossesses :

Je ne pouvais pas [continuer l'école]... en arrivant ici... après les grossesses... Mes enfants me disent « pourquoi tu ne vas pas à l'école... pourquoi ? » Maintenant... à mon âge... avec un bébé... j'ai envie mais... je ne suis pas préparée pour ça... [Salma]

Cette femme explique qu'il serait bien difficile pour elle de retourner aux études avec un bébé. D'autant plus qu'elle s'occupe aussi de ses sept autres enfants ainsi que de l'enfant de sa fille aînée. L'accumulation des tâches parentales ainsi que l'arrêt prolongé des études posent de sérieux obstacles à cette mère pour ce qui est d'un éventuel retour à l'école. C'est avec regret qu'elle se rappelle néanmoins que, dans son pays d'origine, elle étudiait l'ingénierie à l'université.

2.4.3.3. La difficulté de faire reconnaître les diplômes du pays d'origine

Didier a lui aussi fréquenté l'université dans son pays d'origine. Toutefois, il fut ébranlé dans ses repères universitaires, puisque ses diplômes, acquis dans son pays d'origine, n'ont été reconnus qu'au tiers de leur pleine valeur. Voici ce qu'il affirme à ce sujet :

En fait, je voulais rester dans mon pays parce que j'ai toujours l'ambition non pas politique mais d'arriver très très loin parce que je voulais contribuer au développement de mon pays parce que je travaillais [...] Mais ici je ne peux

pas pratiquer... Il faut que je sois membre de l'ordre professionnel et que je dois aller passer le test... Parce que mon diplôme ici est reconnu à un tiers... on ne peut pas travailler c'est pour ça que je dois recommencer... Mais après je vais avoir pris des bagages canadiens... des curriculums... des matières... je manie très bien l'ordinateur... j'ai des bons bagages... je peux être admis à l'ordre... pour moi-même c'est comme un recommencement parce que je voulais être sur le marché du travail...mais je dois prendre des bagages canadiens. [Didier]

Devant cet obstacle qui le ralentit considérablement, ce parent ne se décourage pas pour autant. Il est prêt à accomplir les études nécessaires, à recommencer son cheminement universitaire, afin de décrocher un bon emploi.

Les quelques résultats que nous venons de présenter indiquent que plusieurs éléments sont à considérer pour bien comprendre ces parents. D'abord, il est à noter que le processus migratoire s'amorce bien souvent dans un contexte où les membres de la famille sont désunis. Ensuite viennent invariablement un certain nombre de difficultés dans l'adaptation à une culture qui ne ressemble en rien à celle d'origine. S'ajoutent bien souvent des difficultés économiques, reliées au défi de trouver un bon emploi avec un faible niveau de scolarité. Mais encore, tout comme le soulignaient Vigil (1996) et Reiboldt (2001) dans leur étude respective, les familles aux prises avec une problématique de gangs présentent généralement un nombre d'enfants plus élevé que la moyenne, une situation qui amplifie leurs difficultés économiques. Par ailleurs, tous ces parents ont exprimé leur désarroi face aux comportements inattendus de leur garçon. Ils ont témoigné avoir éprouvé de la frustration et de la déception en constatant que leur fils errait avec des amis ayant une influence négative sur lui et qu'il présentait des comportements inadéquats face à l'école.

3. La famille acculturée : les problèmes surgissent

Les préoccupations que les parents entretiennent à l'égard de leur fils se concentrent principalement à l'adolescence, autour des pairs et de l'école. Comme pour tous les adolescents, l'école et, spécialement, les amis constituent des éléments centraux de la vie des jeunes, puisque ceux-ci passent la majorité de leur temps entre pairs. Mais pour les parents, cette période est reliée à une perte de contrôle et d'influence sur les choix de

leurs enfants. La situation est d'autant plus difficile pour les parents immigrants lorsqu'ils s'aperçoivent que l'adolescence s'avère très différente de celle qu'ils ont eux-mêmes connue : Elle vient inévitablement leur poser problème, puisque ce sont leurs repères identitaires et culturels qui sont mis à l'épreuve. L'adolescence peut alors précipiter le processus d'acculturation, c'est-à-dire l'intériorisation des nouvelles valeurs et des échanges culturels mutuels entre la culture d'origine et celle d'adoption (Legault, 2002). Ce processus s'opère toutefois d'une manière différente chez les deux protagonistes, à savoir le parent et l'adolescent, ce qui peut parfois instaurer une certaine distance entre eux.

3.1. Le fils et le rôle des pairs

Une des principales préoccupations des parents porte sur les fréquentations de leur fils, plus précisément leurs amis peu recommandables. Grand nombre considèrent ces derniers comme étant à la source des comportements déviants de leurs fils. Durant l'enfance, tout se déroulait généralement bien et, tout à coup, à l'adolescence, alors que les amitiés prennent une grande importance, rien ne va plus. Ce faisant, les pairs deviennent la cible de choix des parents dans l'explication qu'ils attribuent à l'abandon ou à l'absentéisme scolaire de leur fils, de même qu'aux problèmes de comportement liés à l'école ou à la consommation de drogues de leur fils. Bref, selon ces parents, les amis représentent des agents d'influence négative qui amènent leur fils à emprunter un mauvais chemin.

3.1.1. La mauvaise influence des amis

Si certains parents admettent que leur fils possède de bons amis, ces derniers ne seraient pas tellement nombreux, ni même très présents dans la vie de leur fils. Ils ne sont habituellement que des copains d'école, des amis d'enfance ou du voisinage. Les amis peu recommandables, eux, sont associés à l'apparition des premiers comportements problématiques. La majorité des parents ayant participé à l'étude estiment que les amis de leur fils représentent une mauvaise influence. Ce sont les pairs négatifs qui font en

sorte que leur fils rentre tard à la maison, traîne dans la rue, consomme des drogues, éprouve des problèmes à l'école, ou présente une combinaison de ces divers problèmes. Voici quelques extraits révélateurs :

J'ai vécu, jusqu'au secondaire, dans les rencontres de parents...ils m'ont toujours félicitée pour la façon que j'ai élevé mes enfants mais après quelques temps, mes enfants ont commencé à traîner avec des mauvais amis... ils ont beaucoup de mauvais amis. Les amis...avant... les personnes a dit les amis n'ont pas influencé les gens... avant je pensais ça mais maintenant je ne pense plus ça... c'est les amis qui a mis mes enfants dans cet état là... c'est les mauvais amis. [Juliette]

Moi je rentre vers 5-6 heures du soir, j'arrivais et lui n'était pas à la maison...lui se réfugiait chez sa petite copine...et c'est toujours comme ça de jour en jour... avec la communication avec sa copine et d'autres amies de la copine... disons qu'ils sont des gangs de rue... il s'est formé une amitié... il a recommencé avec la marijuana, avec le crack, la cocaïne [Didier]

Mais je ne comprends pas pour lui, tout allait bien à l'école et tout un coup... il a débordé... il suivait ses mauvais amis et il rentrait tard [Évangéline]

Ces parents confirment en quelque sorte les écrits scientifiques. En effet, de nombreux auteurs font un lien entre pairs délinquants et actes délictueux chez les jeunes (Vigil, 1988 ; Sampson et Laub, 1993 ; Thornberry, 1996 ; Allen et Land, 1999 ; Henry et al., 2001 ; Walker-Barnes et Mason, 2001). Mais les parents se sentent souvent impuissants face à cette situation, d'autant plus qu'ordinairement, ils ne connaissent que peu ou pas les fréquentations de leur enfant.

3.1.2. Connaître leurs amis

La plupart des parents ne connaissent que quelques-uns des amis de leur fils, uniquement les bons. Bien souvent, ce sont eux qui, lorsqu'ils constatent que des fréquentations de leur fils semble avoir une mauvaise influence sur lui, les empêchent de venir à la maison. En conséquence, ils ne les connaissent que très peu. Dans d'autres

cas, le fils lui-même choisit de ne pas inviter ses amis à la maison, sachant bien que ses parents ne les accepteront pas. Voici deux extraits qui illustreront ces propos :

Bien sûr, je lui dis invite tes amis ici...parce que j'aimerais connaître ses amis... mais lui n'amenait pas ses amis, ses mauvais amis...lui amenait des filles, des amis qui sont tranquilles... Que je connais, qu'ils sont tranquilles, de bons étudiants et tout ça...Parce qu'il avait toute sorte d'amis...Il avait les bons amis, et les mauvais amis. [Gloria]

Il y a des amis que je n'accepte pas... juste les bons... par exemple... il a un de ses amis... il est bon... j'accepte dans ma maison les amis qui sont bons en comportement... si je ne connais pas... je n'accepte pas... si pas bon en comportement... pas le droit de venir! [Constance]

Peu importe la raison pour laquelle les parents ne connaissent pas ou peu les amis de leur fils, le résultat est le même : en ces circonstances, les parents manquent de précieuses informations à propos de personnes ayant un grand potentiel d'influence négative sur leur fils.

Le souci de l'influence des pairs n'est cependant pas le seul facteur à affecter les parents. L'institution scolaire a un grand rôle à jouer pour ceux-ci. Ainsi, les préoccupations des parents sont également tournées vers l'école, à l'égard de laquelle ils éprouvent plusieurs insatisfactions.

3.2. Leur école

Pour tous les parents interviewés, leur fils éprouve de nombreuses difficultés à l'école. Que ces difficultés se situent sur le plan du rendement scolaire ou sur le plan comportemental, leur fils témoigne vraisemblablement d'un manque d'intérêt ou de motivation pour l'école. En définitive, les parents doivent se rendre à l'évidence que leur fils délaisse le milieu de l'éducation. Cette distance s'opère généralement au début de l'adolescence, période correspondant à celle où les pairs occupent un rôle central dans la vie des jeunes.

3.2.1. La période problème : l'arrivée au secondaire ou l'adolescence ?

La majorité des parents que nous avons rencontrés ont déclaré qu'ils s'expliquaient encore mal les changements de comportements chez leur garçon. Au primaire, tout allait bien. Leur fils allait à l'école, faisait ses devoirs et rentrait immédiatement après ses cours. Mais à l'arrivée au secondaire, c'est de manière soudaine que plusieurs jeunes font l'expérience de la révolte. Le fils ne rentre plus à la maison après l'école et traîne avec ses amis. Pour illustrer ces propos, voici l'exemple d'un parent qui a vécu cette situation :

C'est après [le primaire], quand il est rentré au secondaire... je commence à m'en faire, être *insécure* par rapport à lui... parce que lui ne rentre pas à l'heure... si lui ne rentre pas à l'heure... il sort, il va à l'école et ne rentre pas.... Du matin jusqu'au soir ça me fait penser... c'est inquiétant... [Nancy]

Exceptionnellement, une seule mère de famille affirme que le changement d'attitude de son fils est survenu en quatrième année du primaire, alors qu'il était âgé de 12 ans. Il est important de souligner que son fils, lors de l'entrevue, avait 12 ans, donc qu'elle venait à peine de constater les premiers signes de comportement problématique. D'autres parents, dont le fils était plus âgé, nous ont également confié que les problèmes de délinquance ont commencé vers 12 ou 13 ans. Bref, est-ce l'arrivée au secondaire ou, plus spécifiquement, le passage à l'adolescence qui déclenche la série de comportements indésirables ?

Fait important à mentionner, la mère du jeune homme de 12 ans a affirmé lors de l'entrevue que son fils traînait avec des jeunes plus âgés que lui, laissant croire qu'ils étaient au secondaire ou qu'ils avaient quitté l'école. De plus, l'âge du jeune ne correspond aucunement à celui que présentent généralement les jeunes de quatrième année. Ces deux faits jumelés permettent d'émettre l'hypothèse que le jeune peut tenter de se regrouper avec des pairs de son âge ou plus âgés que lui et qu'il a redoublé ses classes. Cela peut l'entraîner dans un cycle de l'échec scolaire, du découragement, du désintéressement et de l'éventuel décrochage.

Quoi qu'il en soit, le passage au secondaire est le point le plus fréquemment abordé par les parents, sans qu'ils soient nécessairement en mesure de s'expliquer ce changement de comportements. Soudainement, c'est comme si l'école secondaire devenait inapte à prendre le relais dans l'éducation des enfants.

3.2.2. Le manque d'encadrement des écoles

Comme il est décrit précédemment, l'établissement scolaire représente l'institution sociale la plus présente chez les jeunes, celle qui occupe la majorité de leur temps. De plus, au Québec, sa fréquentation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Les jeunes y passent donc vraisemblablement une bonne partie de leurs journées. Les parents, eux, se retrouvent alors impuissants devant les différentes influences que leur fils peut subir à l'école. À cet effet, plusieurs ont exprimé leur mécontentement face aux écoles, principalement à l'égard de l'encadrement qui y est offert aux jeunes et à la famille.

3.2.2.1. Les parents et l'école : une collaboration qui serait utile

Certains répondants se sont plaints que les écoles n'intègrent pas suffisamment les parents dans les décisions prises au sujet de leurs enfants. Puisque le jeune passe normalement la majorité de son temps à l'école, plusieurs parents affirment qu'ils ne peuvent contrôler les agissements de leur fils. De leur point de vue, la base de l'éducation se donne par les parents, et le rôle de renforcement de cette éducation doit être assumé par l'école. De plus, le contrôle et la surveillance des enfants doivent se faire, toujours selon ces parents, de manière scindée: l'école est responsable de la journée, et les parents de la soirée. Une participante tient un discours significatif à ce sujet :

Le jour, c'est l'école qui doit s'occuper des enfants, le soir, c'est les parents
[Michèle]

Une telle affirmation explique bien ce que plusieurs participants ont connu dans leur enfance, une école qui assumait la continuité des soins assumés par la famille.

Par ailleurs, lorsque le jeune se trouve à la maison, la responsabilité incombe au parent : Mais, lorsqu'il est à l'extérieur, à savoir à l'école, il est difficile de contrôler son comportement, comme peut le témoigner cette dame :

Ça prend un bon encadrement pas seulement des parents mais de l'école... il ne faut pas que l'école néglige les enfants... oui... il faut une surveillance parce que l'enfant est à l'extérieur les parents ne sont pas à l'extérieur... c'est très important [...] les parents ont des responsabilités mais l'école aussi... à chaque fois qu'il y a quelque chose qui ne marche pas... on peut voir ensemble comment on peut régler ça, trouver des solutions ensemble... c'est souvent des petits problèmes qui peuvent se régler... mais des petites négligences peut faire que lui ne veut pas continuer. [Nancy]

Cette mère exprime bien la pensée de quelques parents à l'endroit du système scolaire, comme quoi celui-ci ne se soucie pas suffisamment des parents. Ils ne font que subir les décisions prises à l'endroit de leur fils (p. ex. : suspension, expulsion), sans pouvoir rien y faire. Deux parents ont d'ailleurs fait le lien entre l'école et la police, plus précisément sur la collaboration étroite entre les deux partenaires, qui place le parent dans une position d'impuissance. Voici ce qu'affirme l'un d'eux :

Une journée, ma fille a donné 50 \$ dans le porte-feuille à mon fils. La directrice a fait le drame, elle a téléphoné à la police pour dire mon fils a volé l'argent. Ma fille a dit c'est le dernier bébé, moi je peux donner à mon frère, on peut donner l'argent, c'est nous qui a [sic] donné...on peut donner. Elle [directrice] a fait le drame... elle a appelé la police... non ! Maintenant il a l'argent, c'est qu'il vend de la drogue ? [Many]

Cette observation n'est pas la seule qu'ont faite certains parents. Quelques-uns ont perçu un manque de souplesse dans la manière que le personnel enseignant fait front aux cas d'élèves plus problématiques.

3.2.2.2. Le manque de compréhension des écoles à l'égard des parents

Les parents sont souvent débordés, assumant des responsabilités liées au travail, aux tâches ménagères et à l'éducation de leurs nombreux enfants. Il est clair qu'en recevant un appel de l'école comme quoi leur fils s'est fait suspendre et qu'ils doivent

immédiatement venir le chercher, certains parents se trouvent particulièrement lésés. Voyons deux exemples très révélateurs :

Je travaille en plus.... Mais je peux dire que j'ai manqué souvent le travail pour les maudites écoles... fallait que je laisse le travail pour aller le chercher... J'ai même perdu mon emploi, une fois, à cause de ça ! [...] Ils disaient madame vous venez le chercher ou on appelle la DPJ... Ils faisaient des menaces comme ça...vous venez tout de suite ou on fait un signalement à la DPJ [Michèle]

Madame, ton fils n'est pas venu à l'école, madame, ton fils a fait ça, madame... pis ils t'exigent que tu sois à leur merci... quand ils veulent, à l'heure qu'ils veulent [...] Il me faisait rager à l'école ...que ma frustration par rapport à l'école... j'ai dû me battre dans l'eau bénite avec ça parce qu'écoute, moi j'étais au travail, aux études... je disais moi je trouvais tout le temps des excuses faut que je parte... j'ai eu la chance d'avoir des employeurs extraordinaires... [Monica]

Dans le premier cas, Michèle a dû à de nombreuses reprises aller chercher son fils à l'école, sinon elle craignait un signalement à la DPJ. Le manque de souplesse des écoles lui a posé certains obstacles, comme celui de devoir quitter le travail avec ou sans la permission de son patron pour aller chercher son fils, ce qui lui a d'ailleurs déjà coûté son emploi. Le manque de souplesse de l'école faisant partie du discours de certains parents, ceux-ci semblent croire que l'école devrait être en mesure de régler les conflits et les difficultés occasionnés par leur fils, d'autant plus qu'ils sont déjà surchargés de préoccupations et de difficultés quotidiennes. La gravité des problèmes engendrés par leur fils ne semble pas, de toute évidence, être perçue de la même manière par les parents et par l'école.

Dans le second cas, Monica explique qu'elle devait conjuguer travail et études, en plus d'être parfois contrainte à quitter son milieu de travail pour aller chercher son fils à l'école. Heureusement pour elle, ses employeurs étaient très compréhensifs.

Que ce soit en raison de comportements dérangeants en classe, de bagarres, d'absentéisme scolaire ou de conflits reliés aux gangs, les parents ont confié leur frustration face à l'école et ses décisions de communiquer avec la DPJ, d'appeler la police, ou de suspendre ou d'expulser leur fils. Comme le soulignent certains auteurs

(Klein, 1995 ; Decker et Van Winkle, 1996 ; Hagedorn, 1998), les écoles ne veulent pas de membres de gang dans leur établissement et sont prêts à prendre des moyens robustes et répressifs à la moindre occasion. La peur est sans doute la principale raison pour laquelle les écoles choisissent en premier lieu de se protéger contre les gangs, mais il reste que les moyens qu'elles privilégient contribuent à détériorer le climat scolaire, à augmenter le sentiment d'insécurité des élèves et à renforcer la méfiance des jeunes envers les adultes, qui, de leur point de vue, n'entretiennent de toute façon que des perceptions négatives à l'égard de l'école (Whitlock, Maxson et Klein, 1998).

L'influence des pairs et le manque d'encadrement efficace des écoles ne sont pas les seuls éléments présents dans le discours des parents. En fait, on pourrait dire que les tensions entre les pairs et la famille, de même qu'entre l'école et la famille, seraient exacerbés en quelque sorte par les difficultés que la famille vit en elle-même et qui se manifestent sur le plan des relations familiales.

3.3. Les autres membres de la famille

Une séparation des parents, un décès ou d'autres problèmes ayant pour effet d'appauvrir les liens entre les membres sont le lot des familles de nombreux parents que nous avons rencontrés. Le père, traditionnellement limité au rôle de pourvoyeur, est absent dans plusieurs cas. Ces observations sont d'ailleurs les mêmes que celles de Decker et Van Winkle (1996) dans leur étude. Par conséquent, la mère doit s'occuper de l'éducation des enfants, le plus souvent sans l'aide du père. Ce changement dans la structure familiale traditionnelle n'est pas sans conséquences, puisqu'elle amène le parent de famille monoparentale, qui autrefois était entouré de sa famille élargie et du père, à se débrouiller seul, sans aide, en plus d'avoir bien souvent de nombreux enfants à charge. De plus, ceux-ci ne se comportent pas de la même manière face à leurs parents qu'eux le faisaient; les enfants ont ici de nombreux droits et privilèges que les parents n'ont jamais connus. Tout en déclarant qu'autrefois ils devaient, en tant qu'aînés, assumer des responsabilités familiales ou économiques, certains répondants constatent que leur fils aîné, lui, semble plutôt exercer une influence négative sur les plus jeunes.

3.3.1. L'influence du frère aîné

Trois parents ont expliqué qu'ils n'ont pas éprouvé de véritables problèmes avec leurs premiers enfants, mais que le cadet de la famille, soit le fils ayant fait l'expérience des gangs et qui aujourd'hui est pris en charge par le CJM-IU pour cette raison, est celui qui leur a causé le plus d'ennuis.

Pour quatre autres parents, ce sont plutôt les aînés qui leur ont donné du fil à retordre et ont pu pousser les plus jeunes à agir de manière inappropriée. Constance évoque l'influence potentielle de son fils aîné sur le cadet :

Je me dis, je ne sais pas si à cause le plus jeune a regardé sur le premier mais le premier a donné un mauvais exemple... parfois je dis ça... il a donné un mauvais exemple... parfois je dis ça à lui... c'est parce que tu as donné un mauvais exemple à l'autre que lui fait ça ! [Constance]

Ces mots rappellent le discours de plusieurs parents. Notamment, une autre mère indique qu'elle craint l'influence négative que pourrait avoir son fils sur les plus jeunes de la famille :

J'ai peur que je ne suis pas capable d'arrêter [les problèmes de mon fils]...c'est dur pour moi aussi, puisque lui c'est le plus grand dans la maison... il y a les sœurs et frères à la maison... lui a parlé des choses qui se passent... [Noak]

Les inquiétudes de ces parents rejoignent les observations d'auteurs reconnus dans le domaine à l'effet que l'influence des aînés parmi les membres de la fratrie est susceptible de motiver un jeune à se joindre à un gang (Thornberry et al., 2003 ; Vigil,1988). Les parents, plus précisément les mères, éprouvent par ailleurs de grandes difficultés à faire contrepoids à cette situation. Celle-ci éveille en elles un sentiment d'impuissance difficile à supporter, surtout lorsque s'ajoute une autre source d'influence négative – celle du père.

3.3.2. Leur père

Le père constitue une figure importante dans plusieurs familles interrogées. Il représente bien souvent le pourvoyeur projetant l'image de l'homme capable d'instaurer la discipline dans la famille. Pour la majorité des familles dont faisaient partie les parents de l'étude, le père était absent en raison d'une séparation ou d'un décès. Cette situation s'apparente à celle de nombreuses familles monoparentales présentant une problématique de gang (Decker et Van Winkle, 1996 ; Hill et al., 1999 ; Sirpal, 2002 ; Vigil, 1996). Dans notre étude, nous apprenons cependant que, même dans les familles où il y a eu séparation, le père était bien souvent perçu comme un bon pourvoyeur.

3.3.2.1. Le père pourvoyeur

Parmi les mères que nous avons rencontrées, deux d'entre elles soutiennent que leur mari est un excellent pourvoyeur. C'est lui qui doit aller travailler pour apporter l'argent à la famille, et la mère, elle, demeure au foyer pour éduquer les enfants. Dans ces deux cas particuliers, les familles sont constituées de huit enfants.

Pour deux autres mères, quant à elles séparées, le père est également un excellent pourvoyeur, mais ne veille qu'aux besoins du fils. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, la mère considère que le père gâte le fils de manière excessive, et le soutien est uniquement d'ordre financier.

De l'avis d'un autre parent, à savoir un homme en charge de son neveu, le père biologique aurait été, avant son décès, un très bon pourvoyeur en parvenant seul à combler ses propres besoins et ceux de son fils.

Par contre, même si les pères sont ou ont été de bons pourvoyeurs, certains d'entre eux ont été, un jour ou l'autre, violents envers les enfants, leur femme, ou les deux. Les mères qui ont connu cette situation nous ont aussi parlé de leur souffrance.

3.3.2.2. Le père violent

Les mères concernées ont confié que la violence du père dépassait parfois les bornes, parce qu'elle était explosive, ou encore répétitive. Les paroles évocatrices d'une mère, à ce propos, permettent d'illustrer la situation :

C'est moi qui l'a quitté... il m'a frappée trop... il bat beaucoup... il est fou... moi, j'ai *retraité* pour lui (je me suis séparée de lui) aussi parce que lui battait aussi [mon fils] quand il était bébé... je ne sais pas ce qui est arrivé avec sa tête aussi... [Noak]

Les violences du mari, perpétrées sur Noak et son fils étant bébé, auraient eu d'énormes répercussions sur la famille, au point où un jour, la mère a décidé qu'elle en avait assez et a divorcé de son mari. Pour ce qui est de Constance, elle a pris la même décision que Noak et ce, pour les mêmes raisons. Une seule chose diffère : Constance regrette sa séparation, aujourd'hui convaincue que son fils n'aurait pas eu de problèmes de délinquance si son père avait été là pour le corriger :

Mais si j'acceptais toute [sa violence]... si j'acceptais tout jusqu'à présent... on serait ensemble... parfois, je m'en veux de ne pas avoir accepté. C'était un *bon moun* [bonne personne]... mais problème d'alcool... il boit... quand il boit, il est embêtant... mais si je savais que *li cap fouété li* [lui pouvait corriger mon fils]... *moin va* [j'aurais] accepté tout... si ça va être bon, moi je vais accepter tout [...] Je ne l'ai pas sauvé parce que j'ai quitté son père... je regrette. [Constance]

L'alcool, dans l'histoire de Constance, semble avoir été la source du problème. La mère voit néanmoins une bonne personne en son mari, qu'elle aurait peut-être dû tolérer pour qu'il corrige son fils avec suffisamment de force et empêche de cette manière la famille de se trouver en mauvaise posture.

Une autre mère, Évangéline, fait également part de souvenirs pénibles relatifs aux comportements violents de son mari. Dans son cas, celui-ci a quitté la famille après avoir exploité la mère financièrement :

J'ai regardé mon mari en disant « pourquoi tu parles comme ça à ton fils, mes enfants te regardent et ont peur de ta réaction ». Quand j'étais dans le lit avec lui, il m'a dit que je n'ai rien à dire et que s'il voulait, il pourrait me faire mal.

Il a frappé pour me montrer comment, et moi j'ai mis ma main pour bloquer... il m'a cassé le pouce. J'ai crié et pleuré, j'ai appelé la police, et les enfants m'entendaient. Mon mari m'a dit que si je disais qu'il m'avait frappé... on pourrait perdre les enfants et lui, il pourrait être séparé d'eux... il m'a dit quoi dire... que je suis tombé dans les escaliers. C'est sûr que je voulais pas ça... j'ai donc dit ce qu'il m'a dit de dire. Il était violent. Même le plus jeune, quand il avait trois ans, a vu son père qui me menaçait de me tuer et de m'étrangler. J'ai appelé la police, et même mon petit a dit au policier que son papa voulait m'étrangler [Évangéline]

Dans cette histoire, la mère et les enfants témoins ont été victimes de la violence du père ; les répercussions d'un tel contexte sur les enfants ne sont plus à démontrer.

Le climat hostile de ces familles, causé par la violence et l'alcoolisme, est évidemment nuisible pour les membres de la famille, particulièrement pour les enfants (Belitz et Valdez, 1997 ; Whitlock, Maxson et Klein, 1998 ; Wood et al., 1997). À vrai dire, plusieurs mères conservent un souvenir plutôt pénible de leur ex-conjoint.

3.3.2.3. Le père absent

C'est d'ailleurs de manière délibérée que certaines mères n'ont pas voulu parler du père, ce sujet étant de nature à raviver des souvenirs trop personnels ou délicats pour elles. Celles qui l'ont fait ont témoigné des turbulences que la séparation ou le décès a pu instaurer dans la famille.

3.3.2.3.1. La séparation

Le fait de se retrouver seule, sans conjoint et responsable des enfants n'est certes pas une tâche facile. Cela l'est encore moins lorsque cette situation se produit de manière subite, et que la famille est nombreuse. Voici un bon exemple de choc qu'a pu subir une mère à la suite de sa séparation :

Je pensais que je vivais avec un mari jusqu'à la mort... mais comme la Bible a dit, comme Dieu a dit ! Mais c'est dans ce pays... Dans mon pays on était bien ensemble, on vivait bien... mais quand je suis arrivée ici... il m'a laissé avec mes quatre garçons... c'était pas facile de vivre ça. [Juliette]

Cette mère fraîchement arrivée au pays ne s'attendait évidemment pas à vivre une séparation. Abandonnée par son mari, qui lui a laissé les charges de la famille, elle fut évidemment marquée par l'événement. Cette situation, dans les faits, ne fait qu'augmenter les difficultés d'adaptation dans le processus migratoire puisque la famille, du même coup, se retrouve isolée socialement, dépourvue de son élément susceptible de favoriser leur intégration sociale, soit le père déjà installé au pays. Ceci ajoutant une complexité supplémentaire à la mère immigrante qui ne favorise en rien à son éventuelle intégration sociale.

3.3.2.3.2. Le décès

Pour un des répondants, le décès du père fut un événement traumatisant, morcelant ainsi les liens familiaux qui unissaient la famille, en plus de provoquer certains problèmes inattendus, comme en témoigne l'extrait suivant :

Depuis la mort de son papa, c'est le decrescendo pour mon neveu. Il vivait ensuite chez sa grand-mère, parce que ma petite sœur s'est divorcée du père de mon neveu, et elle vivait aux États-Unis. Chez sa grand-mère paternelle, avec la fréquentation des filles, vous comprenez, et des gars de gangs, il commence à fumer de la marijuana... après il commence à prendre de la cocaïne et du crack. [Didier]

La structure familiale, qui était monoparentale, s'est effondrée à la suite du décès du père. Les problèmes de mauvaises fréquentations et de consommation de drogues ont alors suivi. La grand-mère du jeune n'avait pas les moyens ou la capacité de le commander ou de lui assurer l'encadrement nécessaire.

Pour un autre parent, le décès du père fut plutôt difficile, puisque la mère devenait le seul parent, devant du fait assumer toutes les responsabilités familiales :

J'avais 2 enfants et 20 ans quand je suis arrivée ici. Je travaillais, mon mari travaillait, j'étais bien. La vie était plus facile mais j'avais mes deux enfants, j'ai laissé mes parents là-bas [pays d'origine] et après huit ans ici, mon mari est décédé.... Après huit ans, il est décédé. C'était dur avec les enfants et, surtout, le plus jeune. [Many]

Cette réalité peut se traduire en difficultés, puisque la structure familiale se transforme pour aboutir à une monoparentalité, une réalité vécue par plusieurs parents de l'étude. Cette nouvelle structure familiale affecte bien évidemment le contrôle social traditionnellement assuré par la famille biparentale. Toutes les charges familiales incombent désormais à la mère qui, à la tête du foyer, tente tant bien que mal d'assurer le bien-être des membres de sa famille. En conséquence, l'éducation des enfants repose entièrement sur les épaules du parent, et c'est sans doute pour cette raison qu'on pointe souvent celui-ci du doigt lorsqu'apparaissent les premiers problèmes chez les enfants, notamment les comportements délictueux.

3.3.3. Les familles nombreuses

Or, dans le contexte précité, à savoir en l'absence du père en raison d'une séparation ou d'un décès, plus de la moitié des parents interviewés possèdent quatre enfants à charge, voire davantage. Il s'agit en fait de cinq mères de famille monoparentale, où le père ne manifeste pas la moindre présence. Dans deux autres familles, où les mères font état de la présence du père, les membres de la fratrie sont au nombre de huit. L'une de ces mères explique combien cette situation est accaparante, et qu'il est impossible dans de telles circonstances de combiner plusieurs rôles à la fois, soit celui de mère et celui de travailleuse :

Oui, j'ai sacrifié ma vie pour mes huit enfants... je l'ai sacrifiée... il y a des gens qui pensent qu'avec huit enfants on a beaucoup d'argent... moi, je ne sacrifie pas ma vie pour de l'argent... j'aurais pas sacrifié ma vie, je pourrais continuer de travailler et me foutre de mes enfants... non... je préfère rester à la maison parce que qui va prendre soin de huit enfants à la maison... une gardienne ne peut pas faire ça à votre place... c'est vous la maman... vous, vous savez quoi faire avec vos huit enfants...mais personne d'autre peut faire ça à ma place. [Rachel]

C'est pourquoi cette dame aurait fait le choix de sacrifier sa vie pour celle de ses enfants. Bien que, dans son cas, son mari travaille, la famille éprouve tout de même quelques difficultés financières, vu le nombre élevé d'enfants à charge.

3.3.4. Les difficultés financières

La situation financière de cette famille ressemble à celle de plusieurs autres familles que nous avons rencontrées. La moitié des parents ayant participé à la recherche bénéficient de l'assistance sociale. Ce contexte de pauvreté chronique est d'ailleurs un élément soulevé des constats empiriques (Covey, Menard et Franzese, 1997). Heureusement pour certains ménages, ils reçoivent parfois l'aide financière de membres de leur famille, soit de leurs enfants, de leurs parents, de leur conjoint ou de leur fratrie. Pour d'autres, le travail constitue la seule source de revenus de la famille. Un parent indique pour sa part qu'il réussit à survivre en combinant les revenus provenant du travail de sa conjointe et de ses prêts d'études.

Les difficultés accablantes que vivent plusieurs familles au quotidien sur le plan financier les amènent bien souvent à se sentir submergées. Une mère de famille raconte de son côté qu'elle peut compter sur l'aide financière de sa fille aînée en cas de besoin. Par contre, elle ne comprend pas pourquoi son fils, lui, ne veut pas lui venir en aide financièrement en continuant d'aller à l'école.

Moi je ne travaille pas... je touche juste 600 \$ [par mois]... je ne peux pas m'occuper de mon fils avec 600 \$... tandis que s'il va à l'école... s'il va à l'école pour 30 heures... je touche 1030 \$, ou 1029 \$... je peux subvenir à lui... même si c'est pas très très bien... c'est mieux que 600 \$... c'est mieux... mais lui ne veut pas aller... il veut pas aller. [Constance]

Les propos tenus par cette mère de famille illustrent bien sa misère. Pour elle, la seule priorité est la survie économique de son foyer. Aussi, il lui est difficile de comprendre pourquoi son fils ne veut pas aller à l'école à temps plein, ce qui lui apporterait une aide financière supplémentaire permettant à la famille de mieux se tirer d'affaire.

Le soutien de type financier peut certes apporter un certain soulagement aux familles, mais le soutien moral, lui, est rarement offert. Les parents se voient bien souvent ébranlés devant les choix de leur fils, qui font dissonance avec les leurs. D'abord, la réaction inattendue du fils d'aller à l'encontre des directives ou des besoins familiaux bouleverse leurs repères. De plus, leurs problèmes financiers sont si grands qu'ils sont

bien souvent trop préoccupés par leurs soucis et, du même coup, incapables d'être à l'écoute des besoins de leur fils, qui bénéficierait pourtant de leur aide. Les parents se trouvent donc pris dans un carcan avec leur monde, leurs idées, leurs croyances, leur famille et leur quotidien, ce qui les empêche de s'ouvrir à leur fils et de jouer auprès de lui le rôle de guide qu'on attend d'eux.

4. Le stress et les préoccupations des parents

Les récits de ces parents, même si différents, sont marqués par une même blessure profonde, celle d'un sentiment de rupture avec le fils. Onze parents avouent vivre de l'incompréhension, de l'impuissance, du désespoir et de la culpabilité face à leur fils, que ce soit sur le plan des comportements, relativement aux attitudes ou, même, face à la relation entretenue avec eux. Un seul parent mentionne ne pas avoir trop de difficultés avec ses enfants, mais il s'agit également du seul parent qui ait nié l'appartenance de ses fils à un gang et ce, malgré que ceux-ci soient bien connus des milieux policiers et du CJM-IU.

4.1. Les sentiments éprouvés face aux événements concernant leur fils

Les enfants peuvent parfois faire vivre toutes sortes d'épreuves à leurs parents. Les participants de cette étude nous ont d'ailleurs exposé ces difficultés, amplifiées, selon leurs dires, par l'expérience de gang de leur fils. Le discours de ces parents à cet effet est assez évocateur. Plusieurs d'entre eux nous ont même confié que leurs fils les ont rendus malades, au sens propre du terme.

4.1.1. Ça me rend malade !

Apprendre que son fils a commis un acte criminel, en plus d'être un membre de gang, est une information suffisamment troublante pour ces parents de nature à provoquer certains malaises physiques ou psychologiques chez ceux-ci. Pour la majorité de ces parents, le délit ayant conduit leur fils au Centre jeunesse en est un de violence (voie de fait, voie de

fait grave et voie de fait grave avec lésions). Pour d'autres répondants, ce fut une accusation de vol à l'étalage ou de vol qualifié.

4.1.1.1. Les comportements du fils

Plusieurs répondants ont affirmé que leur fils, avec leurs comportements délinquants, les a littéralement rendus malades, déclenchant chez ces parents des douleurs physiques ou divers malaises physiologiques. La plupart du temps, cette réaction face aux comportements problématiques de leur fils est déclenchée par les policiers, qui sont souvent les premiers à informer les parents que le jeune a commis un acte criminel et qu'il est membre d'un gang. C'est comme si leur univers basculait, qu'ils ont été pendant tout ce temps coupés de l'univers de leur fils, marquant ainsi une rupture évidente dans le lien les unissant. De l'avis de quatre parents, les policiers étaient littéralement porteurs de malheurs en venant leur annoncer les accusations qui pesaient contre leur fils.

[Le policier] m'a dit j'ai trouvé ton fils mais il a piqué (poignardé) quelqu'un qui est dans grave état et au même instant, je suis allée à la toilette... j'ai eu des grosses douleurs au ventre [Juliette]

Les policiers appellent chez les jeunes... les parents... mais je ne peux pas vous dire ce que ça m'a fait... mon cœur bat toujours fort... d'après moi c'est à cause de choses comme ça que je souffre d'hypertension... [Constance]

Moi je viens malade [à l'arrestation de mon fils], malade, moi j'ai une crise de *nervous*... de nerf? Que j'ai passé presque deux mois, je ne savais pas quoi faire, j'ai fait toutes les radiographies, tous les examens...et j'ai rien. Ça c'est quand lui a passé deux mois en prison...trois mois...en prison fermée et en Centre de la Jeunesse...il a passé 6 mois, 6 mois... 6 mois! [Gloria]

Je souffrais beaucoup... j'arrivais pas à croire que ça arrivait à moi... Pourquoi moi mon Dieu ... qu'est-ce que j'ai fait de mal dans cette vie pour mériter tout ça? Je savais pas quoi faire... je pleurais beaucoup la première fois... je me sentais coupable... Les policiers m'ont dit madame, c'est pas ta faute... C'est lui-même qui a cherché ça... c'était pour un vol à l'étalage. [Salma]

Ces parents sont conscients que ce ne sont pas tant les policiers mais les comportements de leur enfant qui étaient à blâmer. Fait intéressant, peu de parents semblent reconnaître leur part de responsabilité dans cette situation.

4.1.1.2. L'intervention de la police

Toutefois, pour une des mères que nous avons interviewées, il est clair que les policiers lui ont causé bien des soucis en raison de leur intervention musclée :

Je suis maigrie en *astie* à cause de tous ce que j'ai subi... Soixante policiers ont entouré mes enfants pour poigner mes deux enfants... alors est-ce que je vais maintenant... est-ce que je vais dormir en paix, non... et est-ce que je vais manger une grosse assiette de nourriture, je ne peux pas... je pense toujours qu'ils vont venir à ma porte... à chaque fois que ma porte cogne... je pense toujours que c'est eux qui viennent... c'est comme si je suis vraiment perturbée... [Rachel]

Aux yeux de cette mère, les policiers représentent une source de stress considérable. Depuis leur intervention, elle ne retrouve plus sa tranquillité. Elle craint qu'ils viennent de nouveau perturber sa vie familiale qui, avant leur venue, était sans histoire. Que ce soit la faute du fils ou des policiers, les parents ne font que subir cette nouvelle traumatisante passivement, avec stupéfaction.

La coupure entre le vécu des parents et celui du fils creuse un fossé entre les deux parties, laissant ainsi le parent impuissant devant la situation et dépourvu de moyens efficaces pour contrer cette situation.

4.1.2. La peur

Quelques parents ont pour leur part révélé qu'ils craignaient les réactions de leur fils. Plus précisément, un parent explique qu'il a peur de son fils. Un autre s'inquiète particulièrement des conséquences que les comportements de son enfant peuvent avoir sur le reste de la famille.

4.1.2.1. La peur de son enfant

Un des parents que nous avons rencontrés affirme subir des menaces et une violence psychologique de la part de son fils. Il raconte qu'il a vécu un véritable moment de panique à la suite d'une altercation violente intervenue entre lui et son neveu, laquelle a d'ailleurs causé le départ de ce dernier :

Je laisse mon travail pour aller chez moi, c'est toujours trouble de panique... l'angoisse... je sentais qu'il va ouvrir la porte parce que lui a forcé la porte...pendant trois-quatre fois pour qu'il puisse entrer chercher de l'argent, je ne sais pas [...] maintenant il m'appelle par téléphone et dit « je peux, quand vous sortez »... je ne sais pas si lui fumait, il dit « je peux envoyer des gars qui peuvent vous cogner avec des bâtons de baseball... vous parfois vous marchez dans la rue... on peut te tirer... te tirer » [...] parfois je marche dans la rue et j'ai peur... j'ai peur...au métro...parce qu'il sait quand je vais sortir du métro... je sors toujours à la même heure... il sait... j'ai toujours traumatisme, j'ai toujours peur... même si je suis pas loin du métro...parfois j'ai peur... parfois, pour contourner la violence, les menaces... je prends un autre chemin... même si ça me rallonge... parce qu'il sait mon trajet...tout ça pour contourner la violence et les menaces... [Didier]

Dans son cas, Didier nous explique que la peur qu'il vit l'amène à emprunter des trajets différents de ceux qu'il suit habituellement afin d'échapper à la violence dont il craint d'être victime.

4.1.2.2. La peur des représailles sur la famille

Pour Salma, la peur était tout autre. De son côté, cette mère explique qu'elle n'avait pas peur de son fils, mais qu'elle craignait plutôt les représailles des gangs et des membres des groupes ennemis, qui auraient pu s'en prendre à son fils ainsi qu'à l'ensemble des membres de la famille :

Mais pour moi un gang... représente le danger, les problèmes... pas juste pour lui... mais aussi pour la famille... ses sœurs... j'ai déjà dit à lui « tu t'en fous, tu cherches des problèmes dans la rue avec des gars d'un autre gang... mais tu penses pas à tes sœurs... ils peuvent faire mal à tes sœurs... à ton petit frère » [Salma].

À maintes reprises, cette mère aurait tenté de faire entendre raison à son fils en lui faisant voir l'ampleur du danger auquel ce dernier s'exposait et exposait les membres de sa famille. Mais en vain, puisque le fils ne voulait apparemment rien entendre.

4.1.3. Le désespoir

À la peur que plusieurs éprouvent s'ajoute aussi, bien souvent, le désespoir. Certains se disent déçus de leur fils, épuisés et, même, accablés. D'autres se disent découragés, inquiets et envahis par un sentiment d'impuissance.

4.1.3.1. Consternés d'apprendre que leur fils est impliqué dans les gangs

Le parent dont le fils fait l'expérience des gangs peut vivre de l'incompréhension et de l'indignation face à celui-ci. Voici ce que trois parents ont déclaré à ce sujet :

C'est lui qui me l'a dit... Il m'a dit que lui prenait la rue... Que lui a grandi dans la rue... Je lui ai dit « Comment tu as grandi dans la rue si moi je suis ta mère et ça c'est ta maison ? Tu as une maison ici ? Comment peux-tu grandir dans la rue... Dans la rue c'est des enfants qui n'ont pas de maison... qui n'ont pas de famille... Je me suis occupée de toi », et il me dit qu'il a grandi dans la rue... [Gloria]

À chaque moment, il vient frapper la porte à 1 h, 2 h du matin... je lui ai dit « vous n'habitez plus à la maison... donc, dans le cas contraire, je vais appeler la police... je ne suis pas ici pour salir mon dossier à Montréal parce que je suis rentré non pas comme résidant mais comme réfugié... c'est ce qui m'a permis d'étudier à l'université... je lui ai dit que je ne suis pas venu ici pour salir mon dossier parce que l'immigration ici, c'est très rigoureux... il ne faut pas troubler la paix... dans le cas contraire, je lui ai dit, vous allez vous mettre dehors... vous choisissez d'être à l'extérieur de la maison... tu restes à l'extérieur de la maison... je vais appeler la police » [Didier]

J'ai eu mal... d'apprendre ça et que lui me l'a pas dit... j'avais confiance... il me mentait dans la face... il me faisait passer stupide... j'avais confiance en lui... Quand lui sortait avant ... j'ai dit « bats-toi pas... quand tu sors... non...non... je reste tranquille », et lui se battait... des fois je restais debout à l'attendre... tard le soir [Salma]

Pour Gloria, son fils lui disait qu'il a grandi dans la rue, chose qui, pour elle, était inimaginable. Lors de l'entrevue, son incompréhension face aux propos de son fils était

grande mais laissait surtout paraître une certaine frustration, comme si les paroles de son garçon la provoquaient. Quant à Didier, en apprenant que son neveu se frottait aux gangs de rue, il a décidé de le mettre à la porte. Il craignait en fait que son dossier en soit entaché et que cela entraîne la perte de son statut de réfugié. Sa décision visait également à le protéger, de même que sa femme. Pour sa part, Salma a réagi au mensonge de son fils qui lui semblait une atteinte à la confiance qu'elle avait investie dans leur relation.

Malgré l'indignation et la désapprobation de leurs parents, ces garçons ont tous poursuivi leurs activités délinquantes. Ces extraits soulignent une fois de plus le fossé existant entre les parents et les enfants. Le quotidien et toutes les préoccupations des parents ne leur permettent aucunement de concevoir la délinquance de leur fils, et encore moins sa désobéissance. Conséquemment, plusieurs parents ont sombré dans l'épuisement.

En constatant leur incapacité à renverser la vapeur, des parents ont développé un sentiment d'impuissance insurmontable. Leurs échecs à répétition les auraient conduits tout droit au découragement, voire à l'épuisement.

Plus encore, ces parents seraient rongés d'inquiétude par le fait que leur fils ne fréquente plus l'école et qu'il refuse de travailler : deux composantes qui enclenchent un processus pouvant mener au décrochage social. Les parents sont non seulement exaspérés par cette situation, mais ils en éprouvent aussi un sentiment de culpabilité.

4.1.4. La culpabilisation

Citons l'exemple de Constance qui se sent coupable d'avoir quitté son mari, et ce, malgré la violence dont elle était victime. Elle demeure persuadée que si elle avait su tolérer la situation, son fils aurait aujourd'hui terminé ses études.

Je regrette... même s'il (mari) m'a fait quelque chose... je regrette d'avoir laissé... à cause de lui (fils)... maintenant il a 20 ans... il a [aurait] fini ses études... il rentre [rentrerait] au cégep ou bien à l'université... maintenant... si ça marche pas... je laisserai mon mari... à cause de lui... je ne l'ai pas sauvé parce que j'ai quitté son père... je regrette... [Constance]

Ainsi, cette femme vit avec le regret de ne pas avoir pu sauver son fils, qu'elle associe au choix qu'elle a fait de laisser son mari. Pour deux autres mères, Salma et Nancy, cette culpabilité se résume à ne pas comprendre ce qu'elles ont pu faire de mal.

Moi je me dis c'est ma faute pour mes enfants... mais j'ai fait tout mon possible pour les acheminer à quelque chose de bon. [Salma]

C'est parce qu'on se sent coupable [de voir son fils faire des gestes délinquants]... s'il y a quelque chose... on se sent coupable... on se culpabilise... toujours... il y a quelque chose qui marche pas... c'est pour ça que c'est dur ! [Nancy]

En fait, en ne saisissant pas l'origine du problème et ce qui a pu conduire leur fils à se joindre aux gangs, ces mères semblent condamnées à éprouver du remords qu'elles ne parviennent pas à rattacher à quelque chose de précis. Dans le même ordre d'idées, Noak semble vouloir se raisonner pour tenter de se débarrasser de la culpabilité qui la ronge :

Il n'y a pas aucune mère qui a donné les enfants mauvais... tous les parents... c'est juste les enfants qui font le chemin eux-mêmes... [Noak]

Noak se rend à l'évidence que son fils, dans une certaine mesure, a choisi la voie de la délinquance et que, comme tout parent, elle n'envisageait pas un tel avenir pour son enfant.

Par voie de conséquence, les parents considèrent qu'ils ont échoué quant à l'éducation de leur fils. Pis encore, au poids de ce sentiment d'échec s'ajoutent les grandes inquiétudes qu'ils ressentent face aux dangers imminents qui guettent leur fils.

4.1.5. L'inquiétude

Plusieurs parents sont conscients de la menace que présentent les gangs de rue et savent que leur fils court de graves dangers. Que ce soit la prison ou la mort, ces deux issues possibles sont la source d'une grande anxiété pour ces parents. Ceux-ci sont affolés à l'idée d'apercevoir leur fils à la télévision ou dans les journaux.

En fait, l'inquiétude qu'entretiennent ces parents n'a rien à voir avec celle qu'éprouve à l'occasion une mère ou un père quant aux heures de rentrée et à la discipline. Eux, craignent souvent le pire parce que leur fils est violent ou pourrait être victime de violence. Il pourrait également faire l'objet d'une arrestation et se retrouver devant les tribunaux. Quoi qu'il en soit, même si leur angoisse est plus importante que celle des autres parents, ils remettent toujours en cause la discipline à laquelle ils devraient soumettre leur enfant.

Les parents ayant participé à cette étude semblent complètement dépassés au plan de la discipline. Ils ont jadis été astreints à un mode disciplinaire strict associé, pour la plupart, à un contexte sociopolitique très différent de celui dans lequel leurs enfants évoluent actuellement.

4.2.1. Une discipline rigide

Ainsi, les parents étaient soumis à une discipline sévère, et ils tendent à reproduire le même modèle. À ce sujet, Didier expose clairement sa pensée :

C'est parce que je vous aime que je suis sévère... je voulais que vous restez à la maison, que vous suivez mes instructions, si je vais à l'école, tu dois aller à l'école... c'est ça qu'on a appris dans mon pays, être stricte et discipliné.
[Didier]

Ce passage pourrait être tiré du discours de plusieurs parents, à savoir qu'ils ont reçu une bonne éducation et qu'ils doivent maintenant l'inculquer à leur jeune. De toute évidence, cette tentative de transmission peut conduire à des tensions dans la famille.

4.2.2. La surveillance

Près de la moitié des parents disent surveiller activement les faits et gestes de leur fils. Pour certains, c'est une manière de se rassurer, pour d'autres, c'est une façon d'exercer leur autorité parentale. Voici trois extraits portant sur la surveillance :

C'est pour ça, tous les soirs, avant que je m'endorme... Je fouille tous leurs manteaux, leurs sacs et même leurs vêtements qu'ils vont mettre... je fouille partout pour voir s'il y a pas même un canif... le lendemain matin, je sais qu'il y a rien dans leur poche... juste pour que la police ne dise pas qu'ils avaient un couteau... [Rachel]

Je téléphone pour voir si lui est rentré [travailler]... je demande qu'il me téléphone [employeur] s'il ne rentre pas... je dois savoir ce qu'il fait... moi, je le fais, mais pas tous les parents... le temps que tu restes avec moi... tu dois respecter... si tu loues ton logement... je ne te demande rien... [Many]

J'étais toujours tout le temps derrière lui, j'allais le chercher dans les parcs, regarder, j'appelais tout le monde... les parents... ça m'a permis de rentrer en contact avec les parents [Monica]

Ces trois parents exercent une surveillance, mais à différentes fins. Pour le premier parent, la surveillance vise à épargner ses fils de situations problématiques pouvant entraîner des démêlés avec la justice. Pour le second, c'est une manière de s'assurer que son fils continue de suivre le droit chemin, du moins, tandis qu'il habite à la maison. Pour le dernier parent, la surveillance lui assure un certain contrôle sur les allées et venues de son fils.

4.2.3. La correction physique : une méthode connue

Une autre méthode disciplinaire est utilisée par certains parents dans le but de corriger les comportements : le châtiment corporel. À l'image de ce qu'ils ont connu, ils souhaitent ainsi administrer la correction et dissuader leur enfant de mal se comporter.

4.2.3.1. La réaction inattendue du jeune

La correction physique est un sujet que l'on peut considérer tabou considérant que peu de répondants ont abordé la question. Les deux parents qui l'ont fait ouvertement racontent notamment la surprise qu'ils ont eue face à la réaction de leur fils.

Je savais que la violence, ça sert à rien... il me dit : « Frappe-moi, ça c'est pas grave... je ne sens pas les coups... parce qu'à ma maison, on me frappe beaucoup dans la rue... » Quoi... ça veut dire que dans la rue les autres, comment ce dit ça, pour savoir que lui il est fort et qu'il est capable de supporter... Ça veut dire qu'il s'est sacrifié avec des coups et tout ça... il me

dit : « tu peux me frapper... parce que j'ai passé plus de souffrance que ça... », ça veut dire... [Gloria]

On donne des petits coups de ceinturon... si tu donnes les coups et c'est pour blesser... c'est pas normal [...] Un jour, je parlais à mon fils... « Tu sais comment tu dois respecter les gens... autant que le gars a un an ou deux de plus que toi, tu dois le respecter... » Il commence à dire des mauvais mots, je lui ai donné un tabac [gifle]... Il m'a poussée, il a pris ma main, m'a mordu dans le doigt... ça été enflé et j'ai été à l'hôpital [Juliette]

Dans les deux cas, c'est le fils qui dépossède la mère du pouvoir de le corriger physiquement. L'un d'eux ne se contente pas de répliquer et de défier l'autorité de la mère, il répond lui aussi par la violence. Il importe de souligner que la correction physique n'est pas ici un pouvoir qui revient de droit aux parents. Ces derniers peuvent être poursuivis en justice lorsqu'ils abusent de ce pouvoir et, bien souvent, ils l'apprennent à leur dépend.

4.2.3.2. Une justice qui sévit contre les parents

Les parents perdent une autre partie de leur pouvoir lorsqu'ils prennent conscience que leurs actes peuvent avoir des conséquences sur le plan légal. L'interdiction de lever la main sur un enfant en fait d'ailleurs réagir plus d'un. Bon nombre de parents que nous avons rencontrés s'en trouvent muselés et paralysés. Ils considèrent que l'État accorde de cette façon un bien grand pouvoir aux enfants.

Mais j'ai prié Dieu pour que le gouvernement va changer... c'est pour ça que les enfants haïtiens donnent beaucoup de problèmes dans le pays... c'est à cause de la loi... la loi qui a donné l'âge... ils n'ont pas de respect pour les parents, ils sont toujours sur les parents... le gouvernement a donné plus de pouvoir et d'autorité aux enfants... On ne peut pas laisser les enfants aller... on ne peut pas blesser des enfants, on ne veut pas blesser des enfants, frapper des enfants n'importe où... mais on doit fouetter les enfants, la Bible a dit ça. [Juliette]

Ici, les enfants ont le droit, même mineur, le droit de décider... Qu'est-ce qu'un enfant peut décider?... un enfant ne peut pas décider... donc il sait le bon et le mauvais mais décider comme un adulte... c'est pas bon... les enfants ont trop de droits... on les traite ici d'enfants roi... ils font ce qu'ils veulent... [Didier]

L'éducation en Haïti... en Haïti... c'est comme si plus *fouéter ti-moun* mais pas martyriser les enfants... y'en a... mais on avait plus de droit sur nos enfants... moins de lois pour les enfants [Constance]

Quand un enfant va te dire... « madame, tu n'a pas le droit de frapper le bébé... on appelle la police... », l'enfant il met ça dans la tête... je vais faire ce que je veux parce que peux rien faire... nous autres les parents, on est découragés... mais...quand on chicane avec un enfant parce que parle fort... ils appellent la police et dit les voisins tapent les enfants... mon dieu, c'est dur... il faut avoir la patience... comment parler... [Many]

Pourquoi s'ils n'ont pas les mêmes valeurs que nous, ils vont nous enlever nos enfants... un moment donné je me suis dit... faut que je m'y fasse et trouver d'autres moyens... c'est ça la règle du jeu... [Monica]

Ici, on peut appeler la police pour nos parents... au Nicaragua... on ne peut pas faire ça ! T'appelles pas parce que tu frappes ton fils... pour le mettre dans le droit chemin... mais ici, le policier va t'emmener au poste... C'est vrai qu'on arrive à rien en les frappant... mais si tu as peur... tu ne fais pas une connerie parce que tu sais que ta mère ou ton père va te frapper... t'a peur... là-bas [Salma]

En somme, tous ces parents s'accordent sur le fait que les enfants ici ont trop de droits et de pouvoirs. De leur point de vue, les rôles sont inversés, ce qu'ils ont du mal à accepter, bien entendu. C'est désormais le gouvernement qui contrôle, en partie, la destinée de leurs enfants puisqu'ils n'ont plus le droit absolu – celui de corriger physiquement les enfants – qui leur était autrefois attribué. Privés de ce pouvoir, plusieurs se sentiront impuissants et baisseront les bras.

4.2.4. Comment réagir ?

Devant l'inattendu, certains parents se plient aux exigences de leur fils afin d'éviter toutes formes de représailles que ce soit alors que d'autres, au contraire, prennent des moyens plus rigides que prévu afin de reprendre le contrôle sur leur garçon.

4.2.4.1. Tolérer les comportements du jeune

Dans les circonstances où les moyens qu'ils utilisaient habituellement pour discipliner leurs enfants leur sont interdits, les parents se voient dans l'obligation de développer de

nouvelles stratégies. Certains, comme Gloria, deviendront strictement spectateurs, y voyant le seul avantage de pouvoir le garder à la maison.

Ça veut dire que comme lui c'est le dernier, j'accepte de garder lui à la maison... je l'accepte TOUT... Pour le garder à la maison, comme ça je peux regarder ce qui lui fait et ne fait pas. [Gloria]

Ainsi, ils choisiront simplement de garder un œil sur les enfants et de veiller à ce qu'un certain ordre soit respecté, du moins, à l'intérieur du domicile familial. Mais à l'extérieur, ces parents n'exercent aucun contrôle. Ceci dit, la distance séparant le vécu à l'intérieur et à l'extérieur de la maison est certainement grande, ce qui creuse davantage le fossé entre la perception des parents et celle de leur fils.

4.2.4.2. L'utilisation de la méthode connue

D'autres parents ont une réaction différente. Ces derniers affirment que l'éducation de leurs enfants est plus importante que les lois qui les régissent. Pour eux, il est inconcevable que l'État puisse interférer dans l'exercice du pouvoir parental, comme le mentionne cette mère.

[Mes enfants disaient :] Vous ne pouvez pas faire comme chez nous, le gouvernement nous dit qu'on ne doit pas toucher... et si on touche, on doit appeler la police... alors les parents... on ne peut pas faire des choses sur les personnes... moi j'ai dit le gouvernement a donné l'âge pour les enfants... mais moi je dis que je donne mon éducation à moi pour mes enfants. Que vous le voulez ou que vous le voulez pas, c'est ce que je fais... parce que demain, je veux que vous soyez dans une bonne société... je ne veux pas que vous tombiez dans les choses qui ne sont pas bon... Je parlais à mes enfants... et les quatre parlaient ensemble et disaient à tel âge, ils vont quitter la maison parce que le gouvernement a donné le droit... quand je parlais avec eux, ils disaient je m'en fous... je m'en fous. [Juliette]

Or, pour cette mère, l'intervention de l'État ne saurait être suffisante pour la dissuader de changer ses pratiques disciplinaires. Si, d'une certaine façon, cette femme assume ses responsabilités parentales, ses méthodes ne semblent toutefois pas accueillies favorablement par les enfants. Ces derniers grandissent en fait dans un milieu où les messages qu'ils reçoivent à propos de leurs droits sont discordants.

Comme le souligne Monica, dans son pays d'origine, le gouvernement était au même diapason que les parents, ce qui lui permettait de mieux faire passer le message – unique et cohérent – aux enfants. Cette dynamique est la même que celles des familles où les deux parents sont présents : les enfants sont à l'aise avec le message qu'ils reçoivent lorsque ce dernier est clair et uniforme. Autrement, un malaise s'installe conduisant les jeunes à choisir ce qu'ils pensent être le plus convenable ou profitable pour eux. Or, pour les parents que nous avons rencontrés, il semble qu'une dynamique similaire se soit installée. Les enfants se rangent du côté de l'État pour profiter des faveurs que celui-ci leur octroie tout en menaçant parfois leurs parents qu'ils accuseront, en d'autres occasions, d'être trop sévères. Bref, cette dynamique familiale vient instaurer une distance entre parents et enfants de nature à détériorer la relation entre les protagonistes.

4.3. La relation parent-enfant

En général, les parents ayant participé à l'étude affirment qu'ils avaient de très bonnes relations avec leur fils jusqu'à ce qu'il atteigne l'adolescence. C'est alors que leur influence sur leur enfant est devenue inversement proportionnelle à celle, redoutable, qu'exercent ses pairs. Même si quelques parents estiment être encore proches de leur fils, plusieurs admettent que la relation est conflictuelle ou à sens unique, leur fils ayant décroché, ou encore qu'une distance importante les sépare maintenant.

4.3.1. La proximité, malgré tout

Ainsi, deux parents déclarent être proches de leur fils. Pour Rachel, l'éducation des enfants se fait à la maison ; comme elle y passe beaucoup de temps, elle les voit souvent. Elle affirme donc avoir une relation de confiance avec ses fils : ceux-ci disent la vérité en tout temps et qu'elle fait de même. Dans l'extrait suivant, Rachel décrit un geste d'amour et de sacrifice que son fils a posé pour elle.

[Mon fils] s'est fait accuser à cause de moi... il a plaidé coupable... quand je lui ai dit vous avez menti... je voulais pas que tu retournes ici... tout ce que je voulais... c'est votre innocence... pourquoi avoir dit ça... je voulais pu que tu viennes ici, que ça te dérange,... pourquoi il a fait ça... l'amour maternel... il

voyait que j'étais fatiguée... comme ça, maman ne viendra pas ici... quand j'ai dit à son avocat qu'il a menti à cause de moi... son avocat a dit que si lui a dit coupable, c'est déjà écrit... il a menti pour moi, pour que je ne vienne pas ici...vous pouvez faire quelque chose... non non, c'est déjà écrit... il a menti juste pour que j'y ne retourne pas... juste pour vous montrer qu'on est une famille unie. [Rachel]

Selon son interprétation, son fils a plaidé coupable en dépit de son innocence pour lui épargner des tracas et du stress. S'il avait plaidé non coupable, sa mère aurait dû se déplacer à plusieurs reprises afin d'assister aux différentes étapes de son procès. Pour Rachel, ce geste en est un d'amour. L'intention sous-jacente à ce « sacrifice » est bien évidemment questionnable. Est-ce réellement un geste d'amour de la part du fils ou si ce dernier a menti craignant la réaction de sa mère ? Est-ce du déni de la part du parent ? Quoi qu'il en soit, cette attitude, s'il s'agit d'un aveuglement volontaire, décrit bien la difficulté à reconnaître les épreuves qu'affronte son fils. De plus, ce comportement peut nuire au processus d'intégration du jeune puisque celui-ci sait pertinemment qu'il doit mentir à sa mère sur ce qui se passe à l'extérieur du domicile afin d'éviter la réprimande.

De l'avis d'une autre mère, Michèle, sa relation avec son fils est également très bonne. Elle a même déjà dû se battre en cour pour prouver que la relation qu'elle entretient avec son fils est normale et non problématique, comme en témoigne l'extrait suivant :

Madame, j'ai rencontré votre fils... j'ai vraiment vu qu'il y a un amour fusionnel entre vous et votre fils... alors j'ai décidé qu'on le place. [...] Là, moi, je me présente en avant... là y'a rien que j'ai pas dit au juge... j'ai tout dit... en tout cas... madame le juge... je comprends pas où y sortent amour fusionnel entre mère et fils... mais j'ai dit... madame le juge... je vais pas aimer le fils de mon voisin ou le fils de ma voisine... c'est sûr que moi pis mon fils ça fait 15 ans qu'on vit seul ensemble... j'irai pas donner mon amour à un étranger. [Michèle]

Dans cet extrait, le parent en question décrit l'amour fusionnel pour son fils qui l'a conduit devant les tribunaux. Dans une relation de proximité si grande, il peut s'avérer difficile de concevoir les problèmes de l'un et ses comportements inadéquats. La relation entre les deux parties semble bonne à première vue, mais à y regarder de près, on se rend compte qu'elle peut devenir néfaste pour l'une ou l'autre des parties.

4.3.2. La relation problématique

Généralement, les parents n'avouent pas avoir une relation négative avec leur fils. Ils expriment plutôt leur découragement face à ses attitudes, à ses comportements ou à ses réactions. Les trois quarts des parents interrogés estiment que leur fils ne les écoutent pas et ne respectent pas leur autorité parentale étant donné qu'il rentre tard et passe le plus clair de son temps à flâner à l'extérieur de la maison. Voici deux extraits de parents qui illustrent ce genre de relation :

Quand je lui parlais, il disait « oui, oui, oui mamie, oui... » Mais il n'écoutait pas... Ça passait par une oreille et ça sortait par l'autre [...] je ne peux pas lui mettre une autre idée... nous autres, les parents, on ne peut pas mettre nos idées à nos enfants. Écoute par ici, ça sort par ici... [Gloria]

De voir éclater sa famille... c'est ça qui l'a marqué énormément... je pense que, quand il s'est trouvé sa blonde... le fait qu'elle l'a fait rentrer chez elle, lui est resté chez eux... dans son inconscient, il était à la recherche de la famille perdue. [...] Un moment donné, on était au téléphone pis je lui dis... tu t'en fiches de ta mère, de ta sœur... nous aussi on est une famille... il m'a répondu... on n'est plus une ! [Monica]

Pour Gloria, c'est normal que les parents inculquent leurs pensées à leurs enfants. Elle ne comprend toujours pas la résistance de son fils. Quant à Monica, elle nous confiait lors de l'entrevue que la séparation qu'elle a vécue fut marquante pour son fils qui s'est par la suite distancé de sa famille, donc de sa mère.

Concrètement, il semblerait que la distance dans la relation s'instaure lorsque le jeune entre en conflit de valeurs avec ses parents. Le fait de penser différemment peut amener le jeune à réfuter l'autorité parentale et à se distancer des parents. Constatant que ceux-ci n'ont pas intégré convenablement le mode de vie de la société d'accueil, en plus d'avoir conservé des traditions et des valeurs qui n'ont plus cours dans cette nouvelle société, le jeune peut ainsi rejeter l'éducation parentale qu'il a reçue et discréditer ses parents du rôle de modèle qu'ils doivent habituellement occuper. Toutefois, il ne s'agit que d'une distance entre les deux parties. La rupture n'est pas complète, contrairement à ce que certains parents ont rapporté.

4.3.3. La relation rompue

Pour sa part, un parent se trouve dans une situation où ses fils ne lui parlent plus depuis quelque temps. Seulement son plus jeune est venu la visiter. Elle explique que par franchise et authenticité, elle n'a jamais hésité à dénoncer ses fils lorsqu'ils contrevenaient à la loi, ce qui lui a valu, selon elle, le rejet de ces derniers. Évidemment, cette situation la fait beaucoup souffrir :

Mes enfants, ils m'aiment et me détestent ! [...] Mes enfants m'ont abandonnée, mais les personnes m'ont jamais abandonnée... Dieu m'a jamais abandonnée... [Juliette]

Comme plusieurs autres parents, cette mère porte en elle une grande culpabilité. Elle serait fautive de les avoir éduqués sévèrement et de les avoir dénoncés. Il en est de même avec Didier, qui a dû mettre son neveu à la porte parce que ses comportements étaient inappropriés et irrespectueux. Depuis ce temps, leur relation s'est envenimée, à tel point que le jeune a presque entièrement rompu les liens. En fait, ses rapports avec son oncle ne serviraient plus qu'à lui proférer des menaces.

En somme, aucun parent interviewé n'entretiendrait une relation saine et positive avec son fils. Leurs liens, aussi minimes soient-ils, restent néanmoins noués ; certains s'avèrent même très solides. Ce constat fait écho à la littérature qui souligne que les jeunes membres de gangs maintiennent toujours des liens avec leur famille et que le gang, qu'ils élèvent bien souvent au rang de nouvelle famille, n'est en réalité qu'un complément, et non pas un substitut (Curry et Decker, 2003 ; Decker et Van Winkle, 1996 ; Vigil, 1988). Qu'elle qu'en soit l'intensité, la relation parent-enfant semble être empreinte, dans tous les cas, d'un problème fondamental voulant que les deux parties ne parviennent pas à accorder leur système de valeurs respectif.

5. Le système de valeurs

Les confrontations ou conflits entre parents et enfants sont principalement dus à une divergence de croyances, de systèmes de valeurs. Le réflexe d'un parent est bien évidemment de transmettre son héritage culturel afin de conserver les valeurs traditionnellement acquises (Herz et Gullone, 1999 ; Lee, 2004 ; Reese, 2001 ; Vigil, 2003). En ce qui concerne les enfants en quête d'un système de valeurs adéquat et adapté à leur réalité, leur vécu est tout autre. Ces derniers ont d'abord dû tester le système de valeurs parental pour s'apercevoir qu'il n'était pas adapté socialement, détériorant ainsi l'image et la confiance qu'ils avaient en leurs parents. Ce faisant, les relations entre ces deux protagonistes peuvent se désagréger, petit à petit, pour éclater en conflit ou en rupture. Pour ces parents, la transmission de leur système de valeurs est chose normale alors que pour leurs enfants, ces valeurs les font réagir de manière imprévue ou différente pouvant ainsi créer des tensions au sein de leur famille.

5.1. Les conflits relationnels

De l'avis de certains parents, les conflits qu'ils entretiennent avec leur fils sont liés au fait que ce dernier ne veut pas les écouter et n'en fait qu'à sa tête. Cette attitude, perçue comme irrespectueuse de la part des parents, sème fréquemment la discorde, comme l'illustre les deux extraits suivants :

Il ne connaît pas la parole responsabilité... Comme je lui ai dit, ta responsabilité, c'est étudier, tes études sont des priorités... parce que lui voulait travailler, mais je lui ai dit non, c'est plus important les études... Parce que tu commences à travailler, tu prends goût à l'argent, tu vas prendre le travail... et tu vas laisser les études à côté... O.K., après que tu vas finir le Secondaire V, si tu voulais prendre une patente, des travaux deux-trois heures le soir, ou les fins de semaine, bon !, mais après... NON... de toute façon, lui a quitté [l'école]... [Gloria]

C'est quand le verglas ? 98 ou 99... Ils étaient là, ils étaient bien mais ça commencé là. Il y a des mauvais amis qui viennent ici. J'ai dit ah... tu vois ce garçon là, j'aime pas... je ne veux pas que vous fréquentez ce gars. Chaque personne qui vient... je l'accepte ou je l'accepte pas. Depuis 9 h, 10 h... le gars est continué de rester... j'ai dit aille... tes parents savent que t'es ici ? Il m'a dit oui... j'ai dit appelle-là... pourquoi j'ai besoin ?... j'ai dit

si tu ne veux pas partir, je dois entrer en contact avec tes parents. Mon fils a dit... laisse le tranquille... laisse le tranquille... mais si je le laisse tranquille, il va attendre dehors mais pas chez moi. Mes enfants, avec ça, tous me détestent... Tous les amis, même quand il y en a qui m'aime pas parce que je suis *tough* avec mes enfants et les amis [Juliette]

Ces deux extraits révèlent que la communication est unidirectionnelle, voulant que seul le parent soit autorisé à parler. Dans cette optique, il serait du devoir des parents de décider ce qui est le mieux pour leurs enfants. Cette façon de faire témoigne d'une volonté à s'occuper de leurs enfants et de leur bien-être, mais elle est de nature à entraîner un certain nombre de conflits. En poussant plus loin l'analyse pour tenter de comprendre l'origine de ces conflits, il appert que ceux-ci seraient attribuables, du moins en partie, à une différence culturelle.

5.2. Les confrontations entre cultures de pays différents

Pour la majorité des parents, la culture dominante qu'ils ont connue est celle de leur pays d'origine. Leurs référents culturels sont donc très différents de ceux de leur fils. Ces quelques témoignages sont éloquentes à ce sujet :

Y'en a qui critique les parents, y'en a beaucoup qui m'ont critiquée... la façon que je vis avec mes enfants, que j'ai éduqué mes enfants... ils me disent que c'est pas bon ma manière et qu'ici, c'est un autre pays, c'est pas comme chez vous... ils m'ont dit ça aussi. C'est mes enfants, c'est ma façon et ça, vous ne pouvez pas changer... [Juliette]

On n'est plus dans nos pays... on peut pas éduquer les enfants comme nos parents ou grand-parents... on a des valeurs de base qu'il faut retenir... mais tu ne peux pas dire dans la société qu'on vit... à un garçon de 16 ans... tu sors et tu reviens à 10 h pile sinon en pénitence une semaine... il reviendra pas à 10 h, pis tu le poigneras pas pour sa pénitence... c'est une confrontation des valeurs dans ce sens là... que, qui fait que... les parents ne peuvent pas s'en sortir... J'étais mêlée dans ces affaires-là... [Monica]

Comme ça... j'avais pas le droit de sortir ! Je pouvais pas... jamais... l'unique chose que je n'aimais pas de ma mère... j'avais même pas le droit d'emmener des amis à la maison ou de sortir les fins de semaine... ça, c'est pas juste... Même moi... mes enfants... je ferais pas ça... je donnais la liberté à une parce que moi je n'ai pas eu... mais regardez jusqu'où ça m'a emmenée... [Salma]

Le premier parent explique en fait que l'éducation « à la québécoise » ne lui convient aucunement et qu'au contraire, celle-ci représente un obstacle à l'apprentissage des bonnes valeurs et du respect qu'il a connu durant l'enfance. En revanche, les deux autres parents se sont aperçus qu'il n'est pas possible, dans les faits, d'agir comme leurs parents. C'est avec une grande lucidité que Monica explique, pour sa part, que le choc des valeurs est une réalité à laquelle elle n'a pu échapper. Pour Salma, c'est avec un peu plus de souplesse qu'elle a voulu donner à ses enfants plus de liberté que ce qui lui fut concédée dans sa jeunesse. Par contre, les problèmes auxquels son fils fait face lui font regretter son laxisme. Elle estime même, en bout de ligne, que ses enfants ont abusé de ses bonnes grâces. Il ne serait donc pas donné à tous les parents de trouver de nouvelles stratégies éducatives pouvant les aider à guider leur fils sur le chemin menant à l'équilibre des valeurs. Dans les cas que nous avons observés, les parents semblent surtout avoir trouvé refuge dans les extrêmes, soit en demeurant trop rigides, soit en devenant trop conciliants. La rigidité marquant ainsi le désir de conserver les anciennes stratégies éducatives, alors que la souplesse dénote le souci d'éviter les confrontations avec le fils ou la justice.

5.3. Des valeurs différentes de celles de leur fils

Selon plusieurs parents que nous avons interviewés, le respect de l'autorité parentale est d'une importance capitale. Ils estiment qu'ils ont plus d'expérience de vie que leurs enfants, ce qui les place en meilleure position pour connaître les décisions à prendre, ainsi que les comportements à rejeter. Ils sont également d'avis que le respect des jeunes devrait s'étendre à l'ensemble des adultes et des aînés qui les entourent, étant donné que leur expérience et leur sagesse pourraient aussi leur être profitables. Mais dans les faits, les choses se passent bien différemment. Les attitudes ou comportements de leur fils divergent de leurs attentes : ils sont déçus de voir leur fils faire les mauvais choix et de désobéir, ce qu'ils attribuent à un manque de respect à leur égard.

La question de l'honneur est également un enjeu important que plusieurs parents ont évoqué. À cet égard, voici deux extraits révélateurs :

Dans notre culture... vous faites déshonneur... dans notre culture, déposer la main sur quelque chose qui n'est pas à toi, c'est déshonneur... Capable de donner des coups et blesser... c'est pas drôle, c'est pas bon mais c'était mieux. [Constance]

Il a fait des vols, lui fait des vols, il se sent bon et fier de faire ça, quand on est dans une famille que ça, ça dévalorise ! Dans notre culture, une personne qui vole... c'est très, très dévalorisant. [Nancy]

Ces gestes prohibés par la culture d'origine, mais pourtant perpétrés par leur descendance, constituent un déshonneur pour la famille ainsi que pour tous les membres de leur communauté culturelle. Ces gestes viennent démontrer aux parents que leur fils ne respecte pas le code de conduite qu'ils ont connu étant jeunes enfants.

Par conséquent, les comportements de leur fils sont d'autant plus inexplicables et surtout impardonnables dans le cadre du système de valeurs de leur pays d'origine. Le respect, la réputation et la rectitude de la famille représentent, pour eux, des éléments fondamentaux. Les comportements de leur fils viennent donc ébranler leurs repères culturels. Désormais, les parents doivent composer avec le fait que leur fils n'agit pas de la façon attendue puisque même si celui-ci est influencé par les galons culturels de ses parents, il n'en demeure pas moins qu'il est doté d'un système de valeurs différent de ceux-ci.

5.4. Les attitudes face à la justice

Bien entendu, les parents qui font l'objet de cette étude reconnaissent l'importance de respecter la loi. Mais, il n'en demeure pas moins que cet ordre des choses constitue une épreuve difficile lorsqu'elle s'applique à leur fils. Et, comme nous l'avons déjà dit, très peu de parents sont à l'aise avec le fait que l'État s'insère dans leur vie familiale.

5.4.1. Des lois nuisant aux responsabilités des parents

Pour bon nombre de parents, si la justice est incontournable, elle représente une entrave au travail des parents. Ces derniers considèrent qu'elle confère trop de pouvoir et de droits aux enfants et que, en contrepartie, elle en retire aux parents. Par exemple, étant

fixé à 18 ans, l'âge de la majorité signifie pour quelques parents une perte de contrôle sur leurs enfants qu'ils considèrent encore jeunes. D'autres dénoncent le droit qu'ont les jeunes de quitter l'école à 16 ans. Mais il ne faudrait pas en déduire pour autant que le respect des lois soit un principe sans importance pour eux.

5.4.2. Le respect de la justice

Dans leur système de valeurs, le respect de la loi et de l'autorité est fondamental. En sol québécois, cette attitude à l'égard de la Justice persiste évidemment. Il est clair que les parents interviewés dans le cadre de cette étude désapprouvent totalement tous les gestes de délinquance que leur fils a pu commettre. Mieux, ils sont disposés à dénoncer les comportements illicites de leur fils. Une seule mère n'admet pas que ses fils ont commis des gestes délinquants et même criminels. Mais celle-ci indique que si ses enfants contrevenaient à la loi, les autorités en seraient immédiatement informées.

Somme toute, il est de l'avis des parents que nous avons rencontrés que la loi doit être respectée et que leurs enfants n'échappent pas à cette règle lorsque la preuve est faite qu'ils sont fautifs. En de telles circonstances, ils sont cependant déçus que leurs fils aient commis de tels gestes alors que leur seul désir, au moment d'immigrer au Québec, était de pouvoir améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de la famille. Le choix de vie de leur fils est donc perçu, par bon nombre de parents, comme un échec à leurs attentes.

5.5. Les attentes et les déceptions

Comme nous venons de le mentionner, le désir le plus cher des parents est de pouvoir offrir de bonnes conditions de vie à leurs enfants afin qu'ils puissent se réaliser dans le cadre d'une scolarisation de qualité, d'une profession respectable en plus de vivre de manière honorable.

5.5.1. La déception du choix de vie du fils

Plusieurs parents ont été déçus du déroulement des événements ayant eu cours dans la vie de leur fils, comme l'illustrent les propos de ces deux parents :

Moi, pour moi, c'est marcher droit... les études, finir les études, faire une profession... une vie normale... lui ne veut pas ça, lui veut la vie de folle... les amis, la musique, la bière, les filles, la cigarette, la marijuana... ça, c'est son monde [...] je travaillais toujours pour mes enfants... jamais je les ai fait travailler parce que les études, c'est en premier de tout... Ça passe avant tout... « les études... ton futur est dans ta main, ne te fatigue pas d'étudier... », c'est ce que je leur dit toujours... parce que ton avenir est dans ta main... [Gloria]

Je voulais pas qu'il se trouve en prison, je voulais qu'il se trouve comme moi dans un cégep, une école secondaire... c'est ça que je voulais [...] si vous avez un baccalauréat... si vous travaillez... vous avez une maîtrise, un doctorat, tout le monde va vous respecter... vous allez trouver un boulot, de la *job* à prix fort soit comme consultant... si vous êtes dans la politique... vous pouvez devenir ministre... La personne doit avoir une vision des choses... c'est comme ça que je voulais avoir, j'avais eu une vision pour Jean, mon neveu... [Didier]

Ces deux cas traduisent la même déception, celle que le fils n'ait pas suivi le chemin que leur parent avait envisagé pour eux. En ayant des attentes élevées envers leur fils, ces parents ont placé leur garçon en situation d'échec. La littérature dénote justement à ce sujet que les attentes envers les enfants, principalement les garçons, sont très élevées (Lee, 2004 ; Reese, 2001).

D'ailleurs, plusieurs parents ont souligné le fait que l'éducation d'un garçon s'avère beaucoup plus difficile que l'éducation d'une fille. Les jeunes garçons seraient à leur avis plus difficiles à contrôler, tandis que les jeunes filles sont habituellement plus dociles.

5.5.2. L'éducation des filles : plus facile

Or, des parents sont d'avis que l'éducation des filles est une chose beaucoup plus simple et qu'elle nécessite moins d'efforts ou de contrôle. Les parents qui n'ont pas eu de filles

ou qui ont eu surtout des garçons ont parfois exprimé leur déception de ne pas avoir élevé uniquement des filles. Voici les propos d'un parent pour qui l'éducation des filles est chose plus simple :

J'ai eu des problèmes avec eux, mais ma fille... j'ai jamais eu de problèmes avec... depuis le début jusqu'à la fin... mes deux garçons j'ai eu beaucoup de problèmes avec eux [...] Au lieu d'avoir des garçons... vaut mieux que j'aie trois filles... (Rires) parce que j'ai mes amies qui ont des filles seulement et c'est mieux pour eux... elles sont tranquilles... c'est plus facile... mais je ne sais pas si c'est ma fille... elle me donne pas de problèmes [...] Mais moi, d'après moi... les filles plus vite... on est capable de récupérer... plus récupérables... les garçons... quand il est pas bon, lui va plus voler... faire vol... vagabond [Constance]

Salma aurait eu, elle aussi, moins de difficultés avec l'éducation de ses filles, qu'avec l'éducation de ses fils :

Je n'ai pas de problèmes avec mes filles parce que je les ai éduquées comme on m'a éduquée moi... J'ai fais la même chose avec eux (deux fils) mais eux sortaient plus. [Salma]

Quant à Nancy, elle est persuadée que si elle avait eu une fille, celle-ci aurait davantage respecté son autorité.

C'était difficile, très difficile... le gars il pense que c'est tout petit [autorité de la mère]... c'est pas pareil que les filles... les gars ils respectent pas... les filles... moi je trouve que c'est ça... il pense homme... je pense que c'est ça... d'après ce que je constate... ce que je constate par rapport... par rapport à... ça prend deux parents pour élever des gars, ça prend deux parents... sinon c'est plus difficile... c'est plus difficile... [Nancy]

Cet extrait illustre bien la difficulté d'être mère monoparentale et de s'occuper d'un fils. En fait, ces femmes expriment la grande difficulté que pose l'absence du père et son autorité dans l'éducation des garçons. Elles en déduisent que les garçons demandent particulièrement la présence de deux parents.

5.5.3. Les attentes et les déceptions quant à l'immigration

5.5.3.1. Immigrer pour que les enfants réussissent mieux qu'eux

C'est connu, la décision d'immigrer au pays fut prise dans un but clair et précis : celui d'offrir un avenir prometteur à la progéniture, comme le souligne certains auteurs (Perreault et Bibeau, 2003 ; Vatz Laroussi, 2001). Le fait d'offrir de grandes possibilités par l'immigration dans un pays reconnu pour sa richesse signifiait l'amélioration des conditions de vie et du statut socioéconomique. Les courts extraits qui suivent illustrent bien les paroles des parents qui nous ont fait part de leurs attentes.

Quand je suis arrivée ici... j'ai pensé que le gouvernement peut nous aider et donner beaucoup de choses à mes enfants. [Juliette]

La vie, c'est comme ça, c'est dur, prépare-toi, ne laisse pas tes études... je voulais que tu sois plus que moi, que tu sois plus haut que moi, je ne voulais pas que tu passes par où, moi, je suis passée... [Gloria]

Moi, j'y tiens énormément à mes enfants parce que j'ai passé ma vie à rien faire et j'ai rien bâti jusqu'à maintenant à cause d'eux... ça fait déjà 16 ans que je ne travaille pas à cause de mes enfants... alors est-ce que je vais perdre tout ça pour rien... il faut que mes enfants arrivent à devenir quelqu'un... pas vagabonds de rue. [...] Je ne veux pas les laisser sortir chez moi les mains vides, les poches vides... non... je veux qui ont quelque chose pour les faire vivre, pas qu'ils aillent à l'aide sociale comme moi... est-ce que vous me comprenez ? C'est pour ça que je vais me battre, continuer à me battre... [Rachel]

Ces trois parents relatent de manière intéressante les attentes qu'ils possédaient et possèdent toujours. Dans le cas de Juliette, l'État allait être en mesure de fournir un bel avenir à ses enfants, leur donner de nombreuses occasions de réussite, d'où le motif d'immigrer ici, au Québec. Pour Gloria, l'immigration pouvait permettre à ses enfants de bénéficier de la chance qu'elle-même n'a pas eue dans son enfance, celle d'arrêter l'école à un jeune âge et d'éviter la souffrance qu'elle a dû endurer. Finalement, Rachel explique, elle aussi, la notion de sacrifice d'elle-même au profit du bien-être de ses enfants. Cette mère affirme se battre pour que ses enfants réussissent dans la vie et pour éviter qu'ils prennent un mauvais chemin, celui de la délinquance.

Non seulement ces parents veulent que leurs enfants se hissent vers la réussite sociale, mais ils fondent tous leurs espoirs sur eux. Ils espèrent une réussite qu'eux-mêmes n'ont jamais pu atteindre et ainsi vivre par procuration. Il est possible de supposer que lorsque les fils ne parviennent pas à combler les attentes des parents, ceux-ci peuvent devenir trop rigides et exercer trop de contrôle pour satisfaire leurs exigences. D'autres parents peuvent également devenir trop permissifs lorsqu'ils abandonnent tout espoir. Pour ces parents, voir leurs rêves s'écrouler par les comportements de leur fils peut suffire à l'effondrement de l'encadrement parental et des méthodes disciplinaires.

5.5.3.2. Déçus d'avoir pris la décision d'immigrer

Lorsque leur fils ne concrétise pas la réussite escomptée et qu'il s'égaré, de surcroît, dans un dédale de démêlés judiciaires, certains parents en viennent à regretter la décision qu'ils ont prise de venir s'installer ici, comme l'illustre les deux extraits suivants :

Moi, je pense que mes enfants là-bas avaient une chance d'étudier bien aussi... Comme moi je ne suis pas beaucoup préparée, parce que nous autres, on était beaucoup d'enfants, ma mère et mon père sont pauvres, ils avaient 10 enfants... on doit travailler pour aider nos parents... Ça veut dire que nous, on ne pouvait pas étudier parce qu'on était obligés, moi, à être ici pour travailler, pour aider mes enfants... mais là-bas, ils avaient la position d'étudier bien... Mon fils, aujourd'hui, serait un professionnel, il aurait été à la meilleure université de République... si je serais là-bas... S'ils auraient grandi là-bas... Mais malheureusement, je suis venu travailler ici... [Gloria]

Je regrette, je regrette de pas avoir laissé le plus grand en Haïti... le laisser à peu près 20 ans et si lui était venu ici à peu près à 20 ans... c'est mieux. [Constance]

Pour ces deux parents, ce sont les troubles de comportement de leur fils qui les ont fait réagir. Dans un tel état d'esprit, il y a peu de chances que ces parents trouvent en leur nouveau pays les qualités requises pour poursuivre leurs efforts d'intégration. Tout l'espoir qui résidait dans l'immigration et qui reposait sur les épaules de leur progéniture est maintenant ruiné. Résignés au constat de l'échec social de leur fils, les parents que nous avons rencontrés sont désespérés et sollicitent une aide dont ils ont grandement besoin.

6. Les gangs et l'institutionnalisation : des thèmes à éclaircir!

6.1. Les gangs

Pour les répondants de notre étude, les gangs et leurs criminalités font référence à quelque chose de flou, d'inconnu. Pour certains, un gang signifie davantage un groupe d'amis qui ont une mauvaise influence entre eux alors que pour d'autres, ce sont de dangereux criminels qui sont présents dans nos rues.

Pour moi... un gang... pour moi... ça veut rien dire... mais pour les jeunes je ne sais pas... mais pour moi... rien. [Noak]

Jusqu'à présent... quand je pense... je ne sais pas c'est quoi les gangs... je ne sais pas ce que ça veut dire... les gangs... c'est quand les enfants sont ensemble pour faire des choses... des choses qui sont pas bons... sont partis faire des choses pas bons... c'est ça pour moi... je ne sais pas. [Constance]

Ça fait peur... tu peux pu te promener... tu peux pu te promener librement... t'a des gangs de rue... pis c'est tous des petits culs... qui se promènent avec des armes, des couteaux, pis pour eux autres... donner des coups de couteau... c'est rien là... ça se peut pas... pis on dirait qui en a de plus en plus... ça augmente... ces gangs-là! [Michèle]

Je me dis des fois, les gangs de rue ça fait longtemps... Avant, ils ne tuaient pas le monde. Aujourd'hui, c'est les couteaux. Un jeune qui a poignardé... 14 ans ou 15 ans... j'ai peur... mais c'est la vie. [Many]

Il est donc difficile de parler du thème des gangs avec des gens qui ne savent pas exactement en quoi consiste un gang. Pour eux, le problème de leur fils est davantage associés aux mauvais amis, au fait qu'il traîne tard le soir dans la rue et qu'il ait des difficultés ou troubles de comportements à l'école. Le concept de gang, en soi, n'a aucune signification si ce n'est que l'information transmise par les médias à cet effet.

6.2. L'institutionnalisation

6.2.1. Le passage en Centre jeunesse

Le même problème s'impose lorsqu'il est question de s'intéresser à l'institutionnalisation de leur fils. Nous avons obtenu très peu d'informations à ce sujet outre certains résumés très concis comme celui de ce parent :

Dernièrement... y'était... y s'est fait poigner à voler... ils l'ont gardé un mois fermé... pis j'étais contente...parce que je veux pas qu'il vole... je suis contre ça... et j'espère qui a appris... [Michèle]

Ce genre de commentaires nous informe très peu sur l'expérience en soi et est plutôt conforme avec la réaction des parents face au respect de la justice. Ces derniers semblent peu informés sur la vie en Centre jeunesse (en garde), exception faite de ce parent qui dénonce l'attitude d'une intervenante :

Elle donne des conseils à mon fils pour que lui ne puisse pas retourner chez moi et aller dans une maison d'hébergement. Il ne peut pas quitter le centre, mais ils veulent le mettre dans un logement, il peut faire n'importe quoi. Mais avant, ils ont fait acheter une carte, une fleur et ils m'ont fait apporter une lettre d'adieu pour moi. J'ai vécu beaucoup de choses. Alors quand le jour arrive [de rencontrer l'intervenante], j'ai jamais rencontré avec elle... à chaque fois qu'elle appelle chez moi, je ne parle pas, j'ai rien à dire. [Juliette]

Ce parent nous informe qu'elle ne fut pas bien traitée par l'intervenante et ce, par le biais d'une intervention qui aurait été réalisée auprès de son fils. C'est la seule information précise que nous détenons concernant les services reçus en Centre jeunesse puisque ce thème ne fut abordé que très brièvement par les parents. Toutefois, cette «absence» de résultat n'est pas sans intérêt au sens où ces parents ont besoin d'aide, mais ne semblent pas friands de l'intervention des institutions, encore moins de celles qui ont maintenant autorité sur leur fils pour des raisons légales.

6.2.2. Le besoin d'aide

Le fait que certains parents aient souligné le désir de recevoir de l'aide semble principalement dû aux problèmes survenus avec les comportements difficilement contrôlables de leur fils. L'appel à l'aide est en quelques sortes une nécessité afin de retrouver un certain contrôle et une autorité fonctionnelle sur leur fils. Voici de brefs extraits illustrant le besoin d'aide articulé par quelques parents :

Moi je suis allée voir un travailleur social, j'ai été... partout... au Centre Jeunesse j'ai dit que j'ai besoin d'aide, que lui [son fils] n'était pas à la maison, à m'écouter, moi je suis une mère, *como te dice*, amoureuse, je m'occupe de mes enfants...je donne des conditions de vie, je les donne toutes... c'est pas ce que lui voulait... Je ne sais pas ce que lui voulait. [Gloria]

J'aimerais que... peut-être ça pourrait éviter d'aller au centre d'accueil... on peut éviter ça... si on pouvait éviter le centre d'accueil... on peut prendre ça à l'avance... s'il y a un signe, quelque chose comme ça... d'avoir de l'aide... des fois c'est juste un *boostage*, un conseil... l'enfant se sent seul... sa mère ne fait pas grand-chose... c'est pas parce que lui fait n'importe quoi... il trouve des excuses pour faire n'importe quoi... c'est des excuses... pas vraiment mais quand l'enfant voit que ses parents font pas grand choses ça va débalancer... Avant tout ça... il faut bien comprendre les choses... c'est difficile... il y a des choses... difficiles... mais... sauf que quand il y a des [problèmes]... on pourrait éviter le centre d'accueil... Des fils, c'est juste un *boostage* pour que l'enfant respecte. [Nancy]

On a besoin d'aide encore... vous savez 14 ans comment on va faire... aujourd'hui tu ne sors pas... les punitions... mais 18 ans... comment tu veux faire ça... tu ne peux pas donner les punitions, ni parler avec, ni fâcher avec...mais...je ne sais pas [...] Mais en réalité... nous les parents, nous les parents... on a besoin de quelqu'un pour nous écouter... c'est pas parce que nos enfants ont 18 ans que c'est fini ! Vraiment pas... Vraiment pas... c'est pas fini. [Many]

Ces trois parents relatent bien ce que d'autres parents peuvent vivre. D'abord, le désir de recevoir de l'aide suite à la perception d'une perte de contrôle sur le fils. Ensuite, l'appel à l'aide traduisant un besoin de conseils et de support aux parents. Finalement, un besoin d'aide et d'écoute en raison de l'atteinte de l'âge de la maturité des enfants. Ce moment est perçu, par plusieurs parents à l'étude, comme étant la fin ultime du pouvoir parental et

ce, malgré que le fils demeure toujours à la maison. Il est donc important d'être à l'écoute de ces parents qui nécessitent une assistance adéquate afin de répondre à leurs besoins les plus éminents.

Il est de mise de se questionner à savoir pourquoi les parents ayant participé à notre étude nous ont davantage fait part du besoin d'aide qu'ils éprouvaient plutôt que des services qu'ils ont reçus ? Selon nous, l'explication réside dans le fait que les parents sont aux prises avec leurs propres problèmes et qu'ils sont centrés sur leurs difficultés. Ils sont conscients que certains éléments ne fonctionnent pas bien puisque leur fils commet des délits, se tient avec un gang de rue et qu'il est maintenant pris en charge par le Centre jeunesse. Toutefois, comment un parent déjà accablé par ses propres problèmes non-résolus, ceux-ci enclenchés par le processus migratoire, peut-il être en mesure d'aborder en profondeur les services que son fils a reçus alors que lui-même n'a pas obtenu l'aide nécessaire afin de répondre à ses propres besoins ?

Discussion et conclusion

Bien que l'intérêt porté aux gangs au cours des dernières décennies soit indiscutable, il n'en demeure pas moins que cette réalité fut principalement abordée par des chercheurs américains. Les gangs occupant les territoires canadiens et québécois n'étant pas un sujet à la mode jusqu'à tout récemment, les recherches menées ici, dans notre pays et notre province, sont beaucoup moins nombreuses. Par contre, la manière de traiter le sujet est à toute fin utile la même que celle de nos confrères américains, la tendance voulant que la violence et la criminalité de ces groupes, ainsi que les facteurs de risque que les jeunes s'y associent, soient considérés en premier lieu. L'expérience que les jeunes vivent dans ces groupes n'est encore que peu documentée, ce qui est encore moins le cas de la sphère familiale qui pourtant est celle que l'on pointe du doigt lorsqu'on tente de comprendre pourquoi les jeunes se joignent à ces groupes. La famille a donc un rôle à jouer et c'est pourquoi ce mémoire veut explorer cette dimension, d'abord en faisant état des connaissances dans la littérature, puis en donnant la parole à des parents, ceux dont le fils a vécu une telle expérience et se trouve actuellement en centre jeunesse pour cette raison. Dans un premier temps, ces personnes racontent des éléments clés de leur propre histoire familiale, puis de celle qu'ils ont fondée, avec laquelle bien souvent elles ont vécu l'immigration. Ensuite, ces personnes expriment leurs chocs et leur souffrance face aux difficultés qu'elles vivent avec leur fils, celles-ci étant révélatrices, dans bien des cas, d'une rupture entre deux univers dont les valeurs sont difficilement conciliables. En somme, ce mémoire veut jeter des bases théoriques servant à éclairer le phénomène des gangs mais particulièrement sous l'angle de la famille, en plus de tenter de démystifier le rôle et la responsabilité des parents dans ce périple que vit leur fils.

Pour parvenir à ces objectifs, la méthode qualitative est celle que nous avons privilégiée. Les entretiens semi-directifs ont permis aux parents de s'ouvrir sur des sujets sur lesquels bien souvent ils craignent de s'avancer ou sur lesquels ils ne sont habituellement pas sollicités. Pour plusieurs, ce fut l'occasion de lancer un message emprunt à la fois d'espoir et de détresse, dans l'intérêt que le chercheur puisse les aider à bien se faire comprendre et aussi à ne pas être jugés injustement par la population en général, de même que par les intervenants, ou encore par les autorités au pouvoir.

D'entrée de jeu, il apparaît que certains éléments reviennent dans chacun des discours et ceci pour une raison bien claire. Chacun des parents interrogés est né à l'extérieur du pays et a fait l'expérience de l'immigration avec les processus qui lui sont associés. Peu importe qu'ils soient venus avec leurs parents à un jeune âge, seuls ou avec un conjoint à l'âge adulte, le résultat est le même : tous vivent, à divers degrés, une confrontation au plan de leurs valeurs.

Les récits des douze parents que nous avons rencontrés furent en effet très révélateurs de cette réalité commune. Et le pays d'origine, bien qu'il soit différent, ne semble pas influencer l'analyse. En d'autres mots, les différences culturelles entre les parents des divers pays ne sont pas en soi tellement révélatrices de leur discours. Ce qui ressort le plus de leurs expériences et de leur vécu, c'est le fait d'avoir été confrontés à de nouvelles valeurs et à un nouveau contexte de vie. Ce qu'ils ont jadis connu fut bouleversé au moment de leur arrivée au pays, puis dans le processus qui s'ensuivit en passant par leur adaptation à une nouvelle culture puis par l'étape de l'acculturation. Leurs repères sur lesquels se fondent notamment leur identité et leurs rôles sociaux furent grandement ébranlés puisque la culture nord-américaine serait en plusieurs points littéralement opposée à la leur. Leur culture d'origine, issue des sociétés dites traditionnelles, est emprunte également de telles valeurs qui accordent une grande place au respect des parents et des aînés, à l'importance de la famille et de la communauté, au sens des responsabilités à un jeune âge, ainsi qu'à l'importance d'une bonne éducation.

De plus, les institutions sociales qu'ils ont jadis connues n'interviennent pas de la même manière dans la vie des gens du peuple. L'État, plutôt répressif, n'intervient pas cependant dans les affaires familiales. L'institution scolaire fonctionne de pair avec la famille, en étant très stricte et en ayant tous les droits sur les enfants pendant les heures de classe. La famille élargie est unie et le couple marié, l'est pour la vie. Bref, ces personnes ont vu à l'occasion de leur immigration une quantité de leurs repères devenir obsolètes et sans avenue.

En considérant l'impact que peut avoir la confrontation de valeurs divergentes, ainsi que la perte de repères identitaires, il n'est pas surprenant de constater que certains parents vivent une détresse psychologique significative. Cet élément est fréquemment lié à une perte de contrôle et à une difficulté d'encadrement des enfants, ce qui en retour deviendrait un terrain propice à la problématique des gangs. Maintenant, voyons un peu plus en détail l'expérience de ces parents illustrant les difficultés qu'ils ont traversées depuis leur enfance, de même que tout au long de leur parcours migratoire auquel se sont ajoutés ensuite les problèmes qu'ils ont eus avec leur fils, devenu membre d'un gang.

Les souvenirs de jeunesse des parents interviewés semblent être très présents dans leur mémoire. Plusieurs se sont d'abord remémoré la sévérité de l'éducation qu'ils ont reçue durant leur enfance. Leurs propres parents leur ont inculqué de bonnes valeurs, mais de manière très stricte. La correction physique était à cet égard une pratique tolérée et acceptée dans leur pays d'origine, celle-ci ayant pour but de corriger l'enfant afin qu'il comprenne bien l'importance des règles de vie, de même que les comportements défendus. En outre, les parents n'étaient pas les seuls à prodiguer des soins et à pouvoir donner des corrections. La famille élargie était, elle aussi, très présente et son rôle était fondamental en ce qui concerne notamment la transmission des valeurs de base. Certains répondants ont d'ailleurs été élevés par leurs grands-parents.

De plus, l'école jouait également un rôle important dans l'éducation des enfants. À l'époque, cette institution était une priorité à laquelle les enfants se consacraient entièrement quand ils le pouvaient et le rôle des parents était alors de s'assurer que leurs enfants comprennent l'importance de recevoir la meilleure éducation possible. Pour plusieurs, l'éducation était perçue comme un moyen d'accéder à un bon statut social, meilleur que celui de leurs ascendants. Mais certains ont dû mettre fin à leur scolarisation de manière prématurée, afin de pouvoir répondre aux besoins urgents de leur famille, soit en travaillant ou en s'occupant de leurs jeunes frères et sœurs.

Ainsi, ceux qui ont dû travailler dès un jeune âge étaient obligés de le faire pour subvenir aux besoins économiques de la famille. Sans eux, la pauvreté qu'ils vivaient à tous les

jours aurait été encore pire. La pauvreté, pour la majorité des répondants de cette étude fut effectivement une réalité affligeante, vécue au quotidien. Le contexte social dans lequel ils vivaient n'était certes pas non plus idéal à l'épanouissement personnel, leur pays d'origine étant soit sous le régime d'une dictature politique ou encore, en contexte de guerre. Bref, les conditions sociales et économiques dans lesquelles ces personnes ont grandi étaient plutôt ardues, et de nature à faire naître le désir de voir les choses changer.

En ce sens, l'idée d'immigrer dans un autre pays les ont fait rêver d'un avenir meilleur. Le Canada était pour eux une chance de permettre à leurs enfants de connaître de meilleures conditions de vie dans un contexte social pouvant favoriser la scolarisation et en découlant, la possibilité d'accéder à un statut socioéconomique plus favorable. La période de leur vie ayant précédé l'immigration n'aurait pas été malheureuse cependant. À tout le moins, ceci est l'image qu'ils en ont maintenant qu'ils sont ici et que plusieurs années se sont écoulées. Les répondants soulignent, avec nostalgie parfois, que leurs relations de couple étaient alors harmonieuses et qu'ils étaient entourés d'un réseau social.

Mais au moment de décider d'immigrer, c'est un processus complexe qui s'est enclenché. Pour commencer, la famille fut désunie dans la plupart des cas, étant donné que peu d'entre eux avaient les moyens d'immigrer avec tous les membres de leur famille. Bien souvent, c'est un des deux parents qui a quitté en premier à titre d'éclaireur en quelque sorte, venant dans le but de préparer l'immigration des autres membres de la famille. Le temps de s'adapter à un nouvel environnement et à une nouvelle réalité, ce parent devait cumuler les ressources nécessaires servant à faire venir le reste de la famille. Dans certains cas et ce, dépendamment du contexte de l'immigration, les autres membres de la famille ont pu venir très rapidement tandis que dans d'autres cas, de nombreuses années se sont écoulées avant que cela ne soit possible. Cette réalité que vivent bien des immigrants n'est certes pas favorable à la cohésion familiale. Ce contexte voulant que la distance physique sépare les familles sur de longues périodes de temps bien souvent, n'est pas sans conséquences. Cette situation est de nature à miner la dynamique familiale,

ainsi que la qualité des relations au sein de la famille. Ce contexte de vie familiale est également celui que la littérature scientifique associe fréquemment à la délinquance et plus spécifiquement, au problème des gangs.

En contrepartie, certaines complications accompagnent bien souvent le processus de la réunification de la famille. Le parent éclairé possède bien sûr une longueur d'avance sur les autres membres de la famille au plan de l'adaptation au pays d'accueil, mais ceci n'empêche pas qu'il doit aussi réapprendre à vivre avec eux. Ces derniers traversent, pour leur part, la phase d'adaptation qui généralement comporte son lot de difficultés. Arriver dans un contexte de vie étranger, avec des coutumes et des valeurs apparemment divergentes est un considérable défi dont les conséquences pour le migrant peuvent être majeures. Dans certains cas néanmoins, l'adaptation à cette nouvelle existence s'est bien faite. Il est à dire cependant que dans ces cas, plusieurs membres de leur famille étaient déjà installés au pays.

Certains parents s'aperçoivent rapidement que non seulement l'environnement, les coutumes, les valeurs et les repères identitaires sont différents de ceux qui prévalaient dans le pays d'origine, mais que leurs enfants se transforment également. L'éducation qu'ils ont connue jadis n'aurait apparemment plus lieu d'être dans la nouvelle réalité dans laquelle leurs enfants évoluent. Ces derniers apprennent en effet à se comporter autrement. Ceci semble affecter les parents au plus haut point et aiguïser en eux le désir de contrôler leurs enfants, et d'exercer sur eux, avec plus de force encore, leur autorité parentale. Les parents craignent généralement que leur culture d'origine s'évanouisse et que leurs enfants n'en soient pas de véritables porteurs. Pour leur part, ces derniers s'adaptent plus rapidement que leurs parents, faisant qu'ils traversent plus facilement l'étape de l'acculturation. Cette situation crée inévitablement un fossé entre les parents et leurs enfants, avec une distance et des obstacles à la communication qui sont propices à ce que des conflits éclatent dans la famille. Un tel climat dans la famille est évidemment néfaste pour les jeunes qui sont à l'heure de chercher et de s'identifier à leurs modèles. Il est également celui que l'on retrouve fréquemment dans les familles des jeunes qui malheureusement versent dans la délinquance.

Outre les difficultés relationnelles, les problèmes économiques que vivent ces parents sont majeurs dans bien des cas. Le fait de devoir travailler de longues heures, dans des conditions pénibles, avec un salaire modeste n'est certes pas la situation à laquelle ces gens s'attendaient. Bien souvent, l'Amérique du Nord est imaginée comme l'Eldorado, un pays prospère où l'on a qu'à tendre la main afin de saisir une opportunité de s'enrichir économiquement. Dans les faits, ces parents ont donc été confrontés à une réalité bien différente. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de demander l'aide sociale afin de subvenir aux besoins primaires de leurs nombreux enfants. En outre, le réseau social qu'ils ont connu jadis, constitué notamment des membres de la famille élargie, était considérablement réduit. Dans ce nouveau contexte de vie, ceci les aurait privés d'une entraide qui aurait pu faciliter leur intégration au marché du travail. À cette difficulté, s'ajoute aussi le fait que les diplômes obtenus en terre étrangère ne sont pas reconnus ici. Pour un parent en particulier, nous avons vu que cette situation lui a valu de petits emplois, sous-payés pour ses compétences. C'est avec une grande détermination que ce dernier a décidé de reprendre le chemin de l'école dans l'intérêt d'accéder au même statut social que celui qu'il possédait autrefois dans son pays d'origine.

La plupart des parents que nous avons rencontrés ont voulu, afin de mieux s'intégrer, apprendre à parler la langue du pays d'accueil. Mais cela ne dura que le temps d'apprendre la base du français. La plupart se sont ensuite perfectionnés avec leurs amis, les collègues au travail ou par l'entremise des médias. Bien sûr, certains parents ont voulu poursuivre leur cheminement scolaire mais pour la majorité, ce ne fut que pour un court instant, étant donné que trop de contraintes les en empêchaient, telles qu'une famille nombreuse, un enfant à problème, un nouveau-né ou des problèmes de santé. En d'autres mots, les parents que nous avons rencontrés ont tous fait preuve, dans une certaine mesure et à un moment ou autre, de la volonté de s'intégrer, mais tous ont rencontré des obstacles nuisant à ce cheminement, ceci les conduisant à placer ou même à déplacer leurs espoirs de réussite sur leur progéniture.

Pour bien des parents, ce sont leurs garçons avec lesquels ils ont vécu les problèmes les plus importants. Les filles, elles, semblaient beaucoup mieux se plier aux exigences de leurs parents tandis que les garçons auraient eu tendance à se rebeller. À l'adolescence, ces derniers ont causé de nombreux ennuis à leurs parents, à commencer par le choix de leurs amis. Selon les parents, ceux-ci auraient exercé une très forte influence sur leur garçon, négative en l'occurrence. Ces pairs négatifs auraient donc, à leur avis, perverti leur fils, ce qu'ils auraient pu difficilement empêcher étant donné qu'ils ne connaissaient que très peu les amis et les fréquentations de leur fils. Ceci parce que le fils ne présentait pas de tels amis à ses parents ou encore, lorsqu'il l'aurait fait, les parents les auraient rejetés en tentant de convaincre leur fils qu'ils pouvaient avoir une mauvaise influence sur lui. D'une manière ou d'une autre, le jeune a donc continué de voir ses amis.

Les parents que nous avons interviewés ont aussi affirmé que l'école est un lieu propice à la rencontre de ces amis néfastes. Plusieurs d'entre eux ne comprennent pas encore pourquoi au primaire, les personnels avaient une bonne emprise et un bon contrôle sur leur fils alors qu'au secondaire la situation a complètement changé. Il semble en effet que ce soit un grand choc pour les parents de constater combien les méthodes et les politiques d'encadrement changent du primaire au secondaire, et qu'à cette nouvelle étape la collaboration entre l'école et les parents n'est plus du tout la même que celle qu'ils ont connue au primaire. C'est alors qu'ils prennent conscience à quel point le système scolaire au Québec est différent de celui de leur pays d'origine, et déplorent que la discipline à l'école soit inexistante, de même qu'il est une véritable dérision que les enfants puissent, de leur propre chef, décider d'arrêter l'école à 16 ans. Ainsi l'école qui, aux yeux des parents, ne s'occupe plus, comme elle le devrait, d'encadrer les enfants, aurait tendance à recourir pour ce faire à l'autorité des policiers ou encore, à celle de l'État. En ces circonstances, les parents développent une certaine méfiance vis-à-vis de l'institution scolaire et préfèrent se retirer de toute forme de collaboration. La collaboration serait sans doute une bien meilleure chose pour tous, mais il semble qu'il soit bien difficile d'y parvenir lorsque les conceptions à propos des besoins de l'enfant et du partage des responsabilités sont complètement différentes.

Bien que ces parents soient d'avis que les pairs et l'école soient en partie responsables du mauvais parcours de leurs fils, ces derniers sont aussi conscients des difficultés qu'ils vivent dans leur famille. Certains d'entre eux ont été témoins notamment de la mauvaise influence du frère aîné sur les plus jeunes. Le plus vieux ayant opté pour la délinquance, ce modèle aurait joué sur les choix qu'ont fait à leur tour les plus jeunes. Au même titre que les pairs, les frères aînés ont pu certes contribuer à l'entrée dans la délinquance chez les plus jeunes. Cette dynamique est d'ailleurs reconnue dans la littérature sur les gangs qui a démontré depuis un certain temps déjà que ce type d'influence peut jouer fondamentalement sur le désir des jeunes à se joindre à ces groupes.

À ce problème s'ajoute l'absence du père. Ce n'est que de manière exceptionnelle que nous avons vu des situations où le père est toujours présent, assurant son rôle traditionnel de pourvoyeur. Dans la majorité des cas, le père était absent en raison d'une séparation ou d'un décès. Dans les cas de séparation, il semble que la violence du père ait été en cause bien souvent, de même que ses problèmes avec l'alcool. Mais encore, la séparation trouverait ses origines dans d'autres formes de problèmes reliés notamment au processus migratoire. En ce sens, plusieurs parents ont indiqué que leur relation de couple était autrefois harmonieuse. Mais ayant été forcés de démanteler la famille pour pouvoir immigrer, il est arrivé que certains couples ne soient pas parvenus à renouer les liens qui se sont finalement rompus. Il est possible aussi que la désunification forcée par l'immigration ne soit pas la seule en cause. Nous pouvons penser aussi que les membres du couple soient bouleversés au plan des rôles sexuels traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes. Les droits et responsabilités de chacun n'étant plus les mêmes ici, certains couples seraient incapables de négocier ces nouveaux arrangements et se trouveraient finalement en conflit, puis en rupture. Bref, quelle que soit la cause de la rupture de ces couples, le résultat est le même, faisant que bien des jeunes grandissent dans une famille monoparentale. Pour diverses raisons, il s'agit d'une condition propice à l'entrée dans la délinquance et dans les gangs, comme l'indique la littérature.

Il n'est pas rare que les mères, qui habituellement sont celles qui restent avec les enfants, doivent composer avec une famille nombreuse. Bien entendu, cette situation complexifie

le rôle de surveillance et de contrôle parental, sans compter que ces mères sont bien souvent dépourvues de ressources financières. Comme l'indique la littérature, ceci aurait pour effet d'exacerber les risques que les personnes vivant dans de telles conditions versent dans la criminalité, ou encore dans l'univers des gangs. Ces groupes s'offrent comme une solution de rechange pour bien des jeunes qui considèrent que leur avenir est sans issue mais qui souhaitent néanmoins accéder à un meilleur statut socioéconomique.

Mais si pour ces jeunes les gangs représentent un excellent moyen de répondre à divers besoins, leurs parents ne voient pas les choses du même oeil. Au contraire, ces derniers sont affligés par la participation de leur enfant à des activités illégales et criminelles. Plusieurs ont confié que cette situation les a rendus malades. Cette détérioration de leur état de santé aurait été précipitée d'abord par le choc causé par la visite des policiers venus leur annoncer que leur fils venait de se faire arrêter. Puis, pour d'autres, c'est l'anxiété qui s'est installée reliée à la peur qu'ils ont développée vis-à-vis de leur propre enfant, reliée également à la peur que les membres de la famille soient victimes de représailles.

À la peur, s'ajoutent aussi des sentiments d'impuissance, de désespoir et de culpabilité. En effet, les parents se voient dépourvus devant les actes de leur fils et ne savent plus quoi faire pour les arrêter. Certains parents persistent à vouloir aider leur fils alors que d'autres ont baissé les bras, étant trop fatigués pour continuer à se battre. Mais bien qu'ils soient dépassés par la situation, incapables de comprendre leur garçon, ils demeurent inquiets et voudraient pouvoir faire quelque chose. Toutefois, les choix de leur garçon ne sont plus manifestement de leur essor, faisant qu'ils n'ont pratiquement plus aucune emprise. En outre, plusieurs d'entre eux craignent d'apprendre, par les médias ou par la police, que leur fils s'est fait descendre, poignardé ou agressé. Ils craignent également que leur fils se retrouve en prison.

En revanche, plusieurs parents que nous avons rencontrés considèrent que si nous leur avions permis d'éduquer leurs enfants à leur manière sans la menace de l'intervention de l'État, plusieurs événements auraient pu être évités. Ils insistent sur le fait qu'ils ont tenté

de leur donner une discipline stricte, non seulement en exerçant de la surveillance mais en corrigeant physiquement aussi les mauvais comportements, de la même manière que ceci fut le cas dans leur jeunesse. Cependant, la réaction de leur enfant s'est avérée inattendue, et même à l'inverse de ce qu'ils auraient pu s'attendre. Certains parents ont dû faire face à la menace d'être dénoncés par leur enfant à la DPJ et se sont sentis alors manipulés. Ces parents ont réagi de deux manières. Certains d'entre eux ont abandonné la partie et ont donc préféré laisser aller les choses, tandis que d'autres ont choisi de resserrer encore davantage la discipline. Ces deux extrêmes sont des stratégies parentales que retrouvons bien souvent dans les familles où les enfants sont susceptibles de développer des problèmes du comportement ou encore, de verser dans la délinquance.

Les méthodes disciplinaires que les parents choisissent d'appliquer ne sont pas non plus sans affecter la qualité des relations qu'ils développent avec leurs enfants. Mais certains parents ont néanmoins affirmé être toujours proches de leur fils même si celui-ci ne se pliait pas toujours à leurs exigences. D'autres parents ont indiqué qu'ils avaient toujours des liens affectifs avec leur fils, bien qu'ils soient aussi conflictuels et problématiques. Puis, quelques-uns ont par contre annoncé que la coupure affective était presque totale. Une séparation entre les deux protagonistes était évidente, même la relation pouvait refaire surface à quelques rares occasions.

À l'évidence, les différences entre les valeurs et les repères identitaires des parents et ceux de leur fils semblent occuper une place importante dans les histoires que nous avons entendues. La trajectoire des parents, sur laquelle nous nous sommes penchés dans le cadre de cette étude, s'est révélée comme étant remplie d'embûches et d'obstacles à surmonter. Plus particulièrement, il semble que les étapes que renferment le processus migratoire, soit l'adaptation, l'intégration et l'acculturation, aient été franchies avec peine par ces parents, même qu'elles sont apparemment inachevées dans certains cas. Ainsi, sur ce plan, ils ne seraient pas au même diapason que leurs enfants qui, pour leur part, s'acclimatent plus rapidement au nouveau contexte de vie.

Le cœur de la problématique semble enraciné dans cette distance culturelle entre les parents et leur fils. Le problème, qui à première vue pourrait paraître de type intergénérationnel, est en fait la manifestation d'une divergence dans le processus d'acculturation. La première confrontation est d'abord celle des parents face aux valeurs différentes du pays d'accueil. S'adapter et s'intégrer aux nouvelles exigences de cette société, soit d'un environnement inconnu, n'est pas chose facile et ces parents l'ont fait avec toutes les ressources qu'ils possédaient. Toutefois, lorsque vient le temps de faire l'échange culturel entre les deux codes de valeurs, les parents semblent menacés par le code du pays d'accueil puisqu'il s'oppose, à bien des égards, à leur code d'origine. Ce faisant, ils peuvent alors opter pour différentes formes exacerbées de construction identitaire, comme se refermer sur leurs propres valeurs, rejeter les valeurs divergentes et surtout disqualifier les conflits internes de la famille.

Le fils, qui à l'adolescence fréquente l'école et désormais un groupe d'amis, oblige en quelque sorte ses parents à transiger avec un univers devenu plus complexe. L'école possède des règles différentes et le groupe de pairs son influence qui lui est propre. Cette tâche étant trop lourde et impossible à surmonter pour le parent, celui-ci ferme la porte et préfère se replier. Il rejette en bloc le monde auquel appartient son enfant qui aurait besoin de ses parents pour le guider dans son choix et dans ses nouvelles découvertes.

Les propos que les parents ont à l'égard des amis et de l'école laissent voir en effet que les parents adoptent une attitude par laquelle ils blâment et jettent le tort à l'extérieur d'eux. De plus, l'incompréhension que ces parents éprouvent face aux comportements de leur fils les amène à se placer en situation de conflit avec ce dernier. Les conflits qui sont alors vécus au sein de la famille se voient refuser toute légitimité. Ils sont uniquement perçus comme une entorse à la loyauté envers la famille.

Selon la théorie de Sellin (1938), une telle situation est de nature à faire naître des conflits internes et externes chez les individus qui s'efforcent naturellement de résoudre pour tenter de recouvrer en eux un certain équilibre.

Ainsi, à la lumière de la théorie de Sellin, nous serions tentés de dire que les garçons, de leur côté, vivent vraisemblablement des conflits internes venant de la confrontation entre le système de valeur familial et celui du pays d'accueil. Il serait en conséquence difficile pour eux de bâtir leur identité, puisqu'ils sont à l'heure de le faire dans leur développement. Nous posons donc l'hypothèse que, dans les circonstances, les gangs offrent un espace de résolution à ce problème pour les jeunes. Ces groupes prennent une position claire, bien que marginale et stéréotypée, qui aiderait en quelque sorte les jeunes à supporter les tensions qu'ils vivent à l'intérieur d'eux. Cette position radicale, rejette d'une part plusieurs éléments du système de valeurs des parents, tout en faisant vibrer leur fibre culturelle d'origine. Cette position n'est non plus conforme aux normes de la société. Dans les gangs, les jeunes se retrouveraient donc entre deux mondes, en marge de leur famille et de la société, et découvriraient ainsi le moyen de se construire une identité qui leur est propre en utilisant des moyens proscrits par la société pour arriver à des fins prescrites par celle-ci, plus précisément, le fait d'utiliser la violence et la criminalité afin de parvenir à gagner beaucoup d'argent afin de pouvoir consommer massivement.

En ce qui concerne les parents qui sont des immigrants de première génération, nous serions tentés de dire qu'ils vivent des conflits externes, venant de la confrontation entre un système de valeur qu'ils ont déjà et sur lequel ils ont déjà fondé leur identité, mais qui se voit continuellement heurté par celui du pays d'accueil et qui en l'occurrence est celui que leurs enfants adoptent à mesure qu'ils grandissent. Les tensions que cette situation génèrent en ces parents les conduiraient vraisemblablement à prendre des moyens drastiques pour imposer et inculquer leur propre système de valeurs à leurs enfants. Ils éprouveraient sinon un insurmontable sentiment de culpabilité de ne pas avoir réussi à leur transmettre le système de valeurs dans lequel ils ont eux-mêmes grandi. Mais les choses n'étant pas aussi simples, et ne pouvant faire fi des influences de l'environnement sur leurs enfants, ces derniers rencontrent parfois des résistances qu'ils n'auraient jamais pu soupçonner, entraînant des conflits importants au sein de la famille. En conséquence, les parents sont confrontés à la fois par le système de valeurs du pays d'accueil et celui de leurs propres enfants qui peu à peu intériorise le système que les parents rejettent, au point d'en venir à refuser toute forme d'autorité venant de leurs parents.

Dans cette foulée, les parents sont portés à dénoncer le laxisme de l'État. À leur avis, les enfants auraient ici trop de droits et trop de pouvoirs, ce qui en retour aurait pour effet de réduire ceux dont les parents ont besoin pour donner une bonne éducation à leurs enfants. Mais avec l'État qui intervient dans les affaires familiales, les parents en viennent à douter des institutions, incluant à l'occasion le système de justice qui de leur point de vue, est fondamentalement nécessaire mais difficile à comprendre. Il reste que la plupart souhaitent néanmoins que justice soit faite en ce qui concerne leur fils, puisque les gestes qu'il a commis sont contraires à la Loi.

En de telles circonstances, ces parents ont un lourd bilan à faire. D'abord, ils ont immigré dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie et d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants. Mais, dans les faits, l'immigration a entraîné bien souvent, à court ou à long terme, la dissolution des relations dans la famille, faisant que la structure en a été affectée, rendant incapable le parent responsable d'assurer seul et de manière efficace un bon contrôle sur ses enfants. Ainsi, les attentes que ces gens avaient à l'égard la société d'accueil qu'ils croyaient favorable à l'épanouissement personnel et économique ont été déçues. Au mieux, la réalité veut plutôt que l'immigration n'ait été en fait qu'un moindre mal, leur permettant de quitter une situation de pauvreté et de misère sociale pour se retrouver dans un pays où la pauvreté est toujours existante mais où la misère sociale est moins importante. En outre, les attentes qu'ils avaient placées sur les enfants en ce qui a trait à une solide scolarité et à l'obtention d'un meilleur statut social sont également déçues. Ces derniers doivent constater en effet que leurs enfants n'ont pas su saisir cette chance. Cette déception est sans doute la plus difficile à supporter. Pour cette raison, une mère que nous avons rencontrée a exprimé le regret d'avoir immigré. Si elle avait su, disait-elle, elle serait restée dans son pays d'origine et ses enfants auraient eu finalement de meilleures chances de réussir qu'ici. Les problèmes que leur garçon a développés le conduisant à se joindre aux gangs et à commettre des délits, est aussi une autre raison de regretter d'être venus ici. L'immigration ne devrait pas conduire à un tel échec.

Ce sont avec des mots que les parents ont eux-mêmes utilisés que nous tentons donc de démontrer que le parcours migratoire de ces parents aurait mis en place différents éléments pouvant favoriser l'émergence de la délinquance ainsi qu'à l'affiliation de leur fils à un gang de rue. Bien entendu, ce ne sont pas tous les immigrants qui vivent de tels problèmes. Certains d'entre eux connaissent un parcours migratoire réussi, heureux et harmonieux.

Compte tenu des résultats que nous avons obtenu, il apparaît néanmoins pertinent que d'autres recherches soient faites, mettant à l'étude des familles ayant toutes vécu un parcours migratoire mais dont une partie seulement aurait un membre ayant fait l'expérience des gangs. De plus, les familles pourraient être comparées selon qu'elles ont connu ou non l'immigration. En outre, de futures recherches pourraient être attentives aux différences entre les garçons et les filles, en voyant si les parcours migratoires de leurs parents semblent les affecter de manière semblable ou différente. Puis, il serait évident intéressant de pouvoir obtenir les points de vue des enfants, en plus de ceux des parents, s'agissant à la fois de comparer les perceptions et mieux comprendre surtout les dynamiques pouvant en émerger. Pour creuser encore davantage et pour mettre en perspective les résultats de la présente recherche, il pourrait aussi être tenté de trouver des parents dont le fils a fait l'expérience des gangs, mais sans avoir été institutionnalisé. Par contre, il convient de cet échantillon serait plus difficile à trouver. En alternative, il pourrait alors être envisagé de ne prendre que des garçons institutionnalisés, mais dont la moitié serait prise en charge en vertu de la LSJPA et l'autre, en vertu de la LPJ. C'est dire qu'il y a bien d'autres recherches qui pourraient être faites afin de compléter les résultats de la présente étude dans le cadre de ce mémoire. Il est d'usage d'ailleurs de rappeler qu'elle possède, comme toutes les recherches, ses propres limites.

D'abord, elle s'appuie sur petit nombre d'entrevues qui empêche toute généralisation à une population plus large. Toutefois, la dimension empirique nous intéressait moins dans ce cas que la dimension théorique. De plus, il aurait été certainement très pertinent d'interroger les garçons des parents que nous avons rencontrés. Cependant, en restreignant le champ d'analyse nous pouvions approfondir notre compréhension du vécu

des parents. Il faut dire d'ailleurs que ces derniers auraient sans doute exprimé encore mieux leur point de vue, si les entrevues s'étaient déroulées dans leur langue d'origine.

Quoi qu'il en soit, il reste que les résultats de cette recherche sont riches et montrent sans équivoque que l'immigration a eu un impact majeur sur la vie de ces personnes. Par contre, elles auraient été bien mal préparées à vivre un tel événement. Et cet argument devient d'autant plus évident lorsque nous comparons leur situation à celle des parents qui adoptent un enfant venant d'un pays étranger.

Ainsi, lorsqu'un couple décide d'adopter un enfant, celui-ci s'engage alors dans un long et pénible processus administratif. L'État doit d'abord s'assurer des aptitudes parentales des membres du couple et vérifier si sa situation économique est suffisamment bonne pour prendre une telle responsabilité. Dans leur cas, l'encadrement offert est très présent afin de s'assurer que les parents qui adoptent offrent les meilleures conditions de vie possible à l'enfant. Lorsqu'il s'agit de parents immigrants, la réalité est plutôt différente. L'encadrement offert aux parents immigrants est moindre alors qu'il s'agit pourtant de veiller, au même titre, au bien-être des enfants et de leur famille venant de pays étrangers.

Les familles immigrantes ont besoins de recevoir l'encadrement nécessaire lors de leur arrivée afin de s'adapter adéquatement au pays d'accueil. Par la suite, ils devraient pouvoir bénéficier du soutien essentiel à leur bonne intégration sociale. De cette manière, le processus d'acculturation ne connaîtrait pas une aussi grande différence entre les enfants et les parents, assurant du même coup une diminution du risque de conflits familiaux et de ruptures relationnelles conduisant au fossé entre les générations et les cultures.

Il semble inévitable de statuer sur l'importance des dispositifs de prévention à prioriser. Par exemple, les familles immigrantes pourraient bénéficier de réseaux de soutien et d'entraide installés dans la communauté afin de briser l'isolement social de ces familles. De plus, le fait d'avoir des lieux propices à l'apprentissage de la culture, où il serait possible de la comprendre et d'échanger sur le sujet permettraient d'apprendre à maîtriser

la langue et à s'intégrer à la vie en société. Sans une intervention de ce type, les familles immigrantes se replient sur elles-mêmes et il devient alors pratiquement impossible de leur venir en aide.

En ce qui a trait au travail plus concret des intervenants au CJM-IU, il est bien important de comprendre le vécu de ces parents afin de mieux intervenir auprès d'eux et de leur fils. Évidemment à cette étape, il peut paraître bien difficile, voire même impossible, d'obtenir la collaboration des parents dans l'intervention faite auprès de leur fils. Ce qu'il faut en comprendre, c'est que ces parents ne sont pas rendus à cette étape. Ils sont démolis dans leur identité culturelle et tentent de se refaire en reconstituant leur histoire pour y trouver leurs racines, montrer leurs richesses et justifier qu'ils aient voulu s'en servir pour contribuer à l'éducation de leurs enfants. Ceci montre comment ces parents sont touchés au coeur de leur identité. Mais pourquoi reviennent-ils avec autant de force et d'ardeur à leur système de valeurs et insistent-ils autant à vouloir le garder et l'inculquer à leurs enfants?

Cette réaction laisse croire qu'ils rejettent le système de valeurs du pays d'accueil en refusant tout ce qu'il est et ce qu'il peut représenter. Une telle réaction viendrait-elle d'une blessure reliée à la désillusion, désillusion face au rêve américain qu'ils entretenaient avant d'immigrer? La belle famille unie, heureuse, avec les enfants qui vont à l'école, qui réussissent bien et qui sauront assurer une meilleure qualité de vie à toute la famille. Voilà un rêve qui pour ces parents, fût brisé par les comportements inattendus et inespérés de leur fils. Comment est-il alors possible de les inclure dans l'intervention qui se veut multi-systémique? Il serait pertinent de ne pas insister sur l'importance de collaborer avec les institutions et leurs intervenants, mais de plutôt s'intéresser à leur vécu, leurs croyances, leurs attentes et leurs erreurs de pensée les conduisant à renforcer les comportements de leur fils. En somme, la première forme d'intervention serait d'aider les parents à franchir l'étape de l'acculturation en répondant à leurs besoins reliés aux conflits culturels qu'ils ressentent. Ensuite, leur collaboration serait peut-être possible puisqu'ils seraient plus aptes et disposés à répondre aux besoins de leur fils et à s'impliquer dans une démarche de partenariat avec l'intervenant.

Bibliographie

- Adler, P., Ovando, C., & Hocevar, D. (1984). Familiar correlates of gang membership: An exploratory study of Mexican American youth. *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, 6 (1), 65-76.
- Allen, J.P. & Land, D. (1999). Attachment in adolescence. In J. Cassidy & P.R. Shaver (Eds.), *Handbook of attachment: Theory, research and clinical applications* (pp.319-335). New-York: Guildford Press.
- Ambert, A.M. & Gagnon, L.D. (1995). Que sait-on de l'expérience existentielle des parents des jeunes contrevenants ? *Criminologie*, 28 (2), 131-142.
- Angers, M. (1992). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Montréal : Les éditions de la Chenelière.
- Arriagada, P.A. (2005) Family context and spanish-language use: A study of latino children in the United States. *Social Science Quarterly*, 86 (3), 599-619.
- Artico, C.I. (2003). *Latino families broken by immigration: The adolescents' perceptions*. New-York: LFB Scholarly Publishing.
- Ball, R.A. & Curry, G.D. (1995). The logic of definition in criminology : Purposes and methods for defining «gangs». *Crimonology*, 33 (2), 225-245.
- Barbeau, D. (2005). Le jeudi 15 décembre 2005. *Actualité Gang De Rue : Bilan des projets du SPVM (2005)*. Publication du Service de police de la Ville de Montréal.
- Battin-Pearson S.R., Thornberry T.P., Hawkins J.D. & Krohn M.D. (1998). Gang membership, delinquent peers, and delinquent behavior. *Bulletin*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Becker, H. (1963). *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*. New York: The Free Press.
- Belitz, J., & Valdez, D.M. (1995). Clinical issues in the treatment of Chicano male gang youths. In A.M. Padilla (Ed.), *Hispanic Psychology: Critical Issues in Theory and Research*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Belitz, J. & Valdez, D.M. (1997). A sociocultural Context for Understanding Gang Involvement among Mexican-American Male Youth. In J.G. Garcia & M.C. Zea (Eds.), *Psychological Interventions and Research with Latino Populations* (pp. 56-72). Boston: Allyn & Bacon.

- Bennett, D. & Fraser, M. (2000). Urban violence among African American males: Integrating family, neighborhood, and peer perspectives. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 27(3), 93-114.
- Bertaux, D. (1986). Fonctions diverses des récits de vie dans le processus de recherche. Dans D. Desmarais et P. Grell (Eds.), *Les récits de vie: théorie, méthode et trajectoire type* (pp. 21-34). Montréal : Saint- Martin.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2001). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*. (2^e ed.). Paris : Nathan Université (collection Sociologie 128).
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development: Experiments by nature and design*. Cambridge: Harvard University Press.
- Bronfenbrenner, U. (1986). Ecology of the family as a context for human development : Research perspectives. *Developmental Psychology*, 22(6), 723-741.
- Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien Social et Politiques, RIAC*, 34, 13-20.
- Catalano, R.F., Haggerty, K. P., Oesterie, S., Fleming, C.B. & Hawkins, J.D. (2004). The importance of bonding to schools for healthy development: Findings from the social development research group. *The Journal of School Health*, 74 (7), 252-262.
- Centre des femmes de Montréal. (Eds.). (1991). *Regard sur les valeurs, croyances et coutumes : vers une approche interculturelle mieux adaptée*. Actes du colloque tenu le 16 mai 1991, Montréal : Éditions Communiqu'elles.
- Chan-Yip, A.M. (2002). Psychosocial pediatrics in a multicultural society. In F.J.C. Azima, F.J.C. & N. Grizenko (Eds.), *Immigrant and refugee children and their families: Clinical, research and training issues*. International University Press.
- Chettleburgh, M.C. (2002). *Résultats de l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeune de 2002*. Ottawa : Rapport présenté au Solliciteur général du Canada, Adtwood Strategy Corporation, décembre 2003.
- Chiasson-Lavoie, M. & Roc, L. (2000). Pratique interculturelle auprès des jeunes en difficulté. Dans G. Legault (Ed.), *L'intervention interculturelle* (pp.221-252). Boucherville : Gaétan Morin.
- Cloward, R., & Ohlin, L. (1960). *Delinquency and Opportunity*. New-York: Free Press.
- Cohen, A. (1955). *Delinquent Boys*. New-York: Free Press.

- Cohen-Emerique, M. (1990). Le modèle individualiste du sujet: Écran à la compréhension de personnes issues de sociétés non occidentales. *Cahiers de Sociologie Économique et Culturelle*, 13, 9-34.
- Covey, H.C., Menard, S. & Franzese, R.J. (1997). *Juvenile Gangs* (2nd ed.) Springfield, IL: Charles C. Thomas.
- Cureton, S.R. (1999). Gang membership: Gang formations and gang joining. *Journal of Gang Research*, 7 (1), 13-21.
- Curry, G.D. & Decker, S.H. (2003). *Confronting gangs: Crime and community* (2nd ed). Los Angeles, CA: Roxbury.
- Curry, G.D. & Spergel, I.A. (1992). Gang involvement and delinquency among Hispanic and African-American adolescent males. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 29 (3), 273-291.
- Cusson, M. (1990). *Croissance et décroissance du crime*, Paris : P.U.F.
- Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*, Paris : P.U.F.
- Decker, S.H. & Van Winkle, B. (1996). *Life in the gang: family, friends, and violence*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Decker, S.H. & Kempf-Leonard, K. (1991). Constructing gangs: The social definition of youth activities. *Criminal Justice Policy Review*, 5, 271-291.
- Dekovic, M. (1999). Risk and protective factors in the development of problem behavior during adolescence. *Journal of Youth and Adolescence*, 28, 667-685.
- Deslauriers, J.P. (1991). *Recherche qualitative : guide pratique*. Montréal: McGraw-Hill.
- Deslauriers, J.P. & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Desmarais, D. & Grell, P. (1986). *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types*. Montréal : Saint-Martin.
- Dieudonné, I., Brown, L. & Iasenza, I. (1996). *Intervenir auprès de la clientèle d'origine haïtienne dans le cadre de la protection de la jeunesse*. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.

- Dinh, K.T., Roosa, M.W., Tein, J.Y., & Lopez, V.A. (2002). The relationship between acculturation and problem behavior proneness in a Hispanic youth sample: A longitudinal mediation model. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 30, 295-309
- Douyon, E. (1996). *Les jeunes haïtiens et les gangs de rue*. Rapport final destiné au Mouvement Jeunesse Responsable et au Solliciteur Général du Canada, présenté le 26 mars 1996.
- Egley, A. (2002). National Youth Gang Survey trends from 1996 to 2000. *OJJDP Fact Sheet*, Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Egley, A., Jr. & Ritz, C. E. (2006). Highlights of the 2004 National Youth Gang Survey. *OJJDP Fact Sheet*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Esbensen, F. (2000). Preventing adolescent gang involvement. *Juvenile Justice Bulletin*. Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Esbensen, F. & Winfree, L.T.Jr. (1998). Race and gender differences between gang and non-gang youth: Results from a multisite survey. *Justice Quarterly* 15(3), 505-526.
- Esbensen, F., Winfree, L.T.Jr., He, N., & Taylor, T.J. (2001). Youth gangs and definitional issues: when is a gang a gang, and why does it matter. *Crime and Delinquency*, 47, 105-130.
- Esterle-Hedibel M. (1997). *La bande, le risque, l'accident*. Paris : L'Harmattan.
- Evans W.P., Fitzgerald C., Weigel D. & Chvilicek S. (1999). Are rural gang membership similar to their urban peers?: Implications for rural communities. *Youth & Society*, 30, 267-282
- Falicov, C.J. (2005). Emotional transnationalism and family identities. *Family Process*, 44 (4), 399-406.
- Fédération canadienne des municipalités (1994). *La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes: Réponses aux préoccupations communautaires*. Solliciteur Général Canada.
- Frauenglass, S., Routh, D. K., Pantin, H. M., & Mason, C. A. (1997). Family support and adolescent substance use. *Journal of Clinical Child Psychology*, 26, 15-23.

- Fredette, C. & Hamel, S. (2003). Stupéfiant les gangs? *L'intervenant: revue sur l'alcoolisme et la toxicomanie*, 9 (3), 26-28.
- Fronteau, J. (2000). Le processus migratoire : la traversée du miroir (p.1-40). Dans G. Legault (Ed.), *L'intervention interculturelle*. Montréal: Gaëtan Morin.
- Gaines, J. (2004). *The changing face of North America: Immigration since 1965*. Broomall, PA: Mason Crest.
- Garbarino, J. (1982). *Children and families in the social environment*. New York: Aldine Publishing Company.
- Gil, A.G., Wagner, E.F. & Vega, W.A. (2000). Acculturation, familism, and alcohol use among Latino adolescent males: longitudinal relations. *Journal of Community Psychology*, 28, 443-458.
- Gingras, F.P. (1997). La sociologie de la connaissance. Dans B. Gauthier (Ed.), *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données* (3^e ed.). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Goldstein, A.P. (1991). *Delinquent gangs: A psychological perspective*. Champaign, IL: Research Press.
- Gordon, R. A., Lahey, B. B., Kawai, E., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M. & Farrington, D. (2004). Anti-social behavior and youth gang membership: Selection and socialization. *Criminology*, 42, 55-87.
- Gordon, R.M. (1994). *Les membres de gang incarcérés en Colombie-Britannique : Étude préliminaire*. Document de travail du Ministère de la justice du Canada, WD1994-13f.
- Groulx, L.H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Hagan, J. (1988). *Structural criminology*. Cambridge: Polity Press.
- Hagedorn, J.M. (1991). Gangs, neighborhoods, and public policy. *Social Problems*, 38, 529-542.
- Hagedorn, J.M. (1998). *People and Folks: Gangs, crime and the underclass in a rustbelt city* (2nd ed.). Chicago, IL: Lakeview Press.
- Hamel, S. & Brisebois, R.A. (2005). Ma gang c'est ma famille : Une expression à ne pas prendre à la légère. *Défi Jeunesse*, 11 (2), 12-21.

- Hamel, S., Fredette, C., Blais, M.F. & Bertot J. (1998). *Jeunesse et gangs de rue, phase II : résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*. Montréal : Centres jeunesse de Montréal et Institut de recherche sur le développement social des jeunes.
- Hébert, J., Hamel, S. & Savoie, G.J. (1997). *Jeunesse et gangs de rue, phase I : revue de la littérature*. Montréal : Centres jeunesse de Montréal et Institut de recherche sur le développement social des jeunes.
- Henry, D., Tolan, P. H. & Gorman-Smith, D. (2001). Longitudinal family and peer group effects on violence and non-violent delinquency. *Journal of Clinical Child Psychology, 16*, 203-220.
- Herz, L., & Gullone, E. (1999). The relationship between self-esteem and parenting style. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 30*, 742-762.
- Hill, K.G., Howell, J.C., Hawkins, J.D., & Battin, S.R. (1999). Childhood risk factors for adolescent gang membership: Results from the Seattle Social Development Project. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 36* (3), 300–322.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.
- Holmes, S. R., & Brandenburg-Ayres, S. J. (1998). Bullying behavior in school: A predictor of later gang involvement. *Journal of Gang Research, 5*, 1-6.
- Horowitz, R. (1990). Sociological perspectives on gangs: Conflicting definitions and concepts. In C.R. Huff (Ed.), *Gangs in America* (pp. 37-54). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Howell, C. (1998). Youth Gangs : An Overview. *Juvenile Justice Bulletin*. Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Howell, J.C. (1994). Recent gang research : Program and policy implication. *Crime and Delinquency, 40* (4), 495-515.
- Howell, J.C. & Egley, A. (2005). Moving risk factors into developmental theories of gang membership. *Youth Violence and Juvenile Justice, 3* (4), 334-354.
- Huff, C.R. (1990). Introduction: Two generations of gang research. In C.R. Huff (Ed.), *Gangs in America* (pp. 24-34). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Hunt, G., MacKenzie, K., & Joe-Laidler, K. (2000). "I'm calling my mom": The meaning of family and kinship among homegirls. *Justice Quarterly, 17*(1), 1-31.

- Klein, M.W. (1995). *The American Street Gang*. New York, NY: Oxford University Press.
- Klein, M.W. (1998) Street gangs. In M. Tonry (Ed.), *The Handbook of Crime & Punishment* (pp. 111-132). Oxford University Press: New York.
- Knox, G.W. (1991). *An Introduction to Gangs*. Barren Springs, MI: Vande Vere Publishing.
- Knox, G.W. (1999). The Promulgation of gang-banging through the mass media. *Journal of Gang Research*, 6 (2), 19-38.
- Kumpfer, K. L. (1999). Factors and processes contributing to resilience : The resilience framework. In M.D. Glantz & J.L. Johnson (Eds.), *Resilience and development: Positive life adaptations* (pp.179-224). New York: Kluwe Academic/Plenum.
- Kwak, K., & Berry, J.W. (2001). Generational differences in acculturation among Asian families in Canada: A comparison of Vietnamese, Korean, and East-Indian groups. *International Journal of Psychology*, 36, 152–162.
- Le Blanc, M. & Lanctôt, N. (1998). Social and psychological characteristic of gang members according to the gang structure and it's subcultural and ethnic making. *Journal of Gang Research*, 5 (3), 15-28.
- Legault, G. (2000). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. Dans G. Legault (Ed.), *L'intervention interculturelle* (pp.69-83). Boucherville : Gaétan Morin.
- Losaria-Rarwick, C., Beiser M., & Edwards, G. (2002). Refugee children and their families: exploring mental health risks and protective factors. In F.J.C. Azima & N. Grizenko (Eds.), *Immigrant And Refugee Children And Their Families: Clinical, Research And Training Issues*. International Universities Press.
- Lyon, J.M., Henggeler, S., & Hall, J.A. (1992). The family relations, peer relations, and criminal activities of Caucasian and Hispanic-American gang members. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 20(5), 439–449.
- Maxson, C.L. & Klein, M.W. (1990). Street gang violence: Twice as great, or half as great? In C.R. Huff (Ed.), *Gangs in America*. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Maxson, C.L. & Klein, M.W. (1995). Investigating Gang Structures. *Journal of Gang Research*, vol. 3 (1), 33-40.

- Maxson, C.L., Whitlock, M.L. & Klein, M.W. (1998). Vulnerability to street gang membership: implications for practice. *Social Service Review* 72 (1), 70-91.
- McCorkle, R.C., & Miethe, T.D. (2002). *Panic: The Social Construction of the Street Gang Problem*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Mègre, B. (2004). *Les enjeux de l'immigration au Québec : Histoire d'un kidnapping culturel*. Montréal : Balzac-le Griot Editeur.
- Merton, Robert K. (1957). *Social Theory and Social Structure* (revised edition). Glencoe: Free Press.
- Messner, S. F. & Rosenfeld, R. (1997). *Crime and the American Dream*. Belmont, CA : Wadsworth.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue Française de sociologie*, 16 (2), 229-247.
- Miles M.B. & Huberman A.M. (1991). *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Miller, W.B. (1958). Lower class culture as a generating milieu of gang delinquency. *Journal of Social Issues*, 14, 5-19.
- Miller, W.B. (1982). *Crime by Youth Gangs and Groups in the United States. Report*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Miller, W. B. (2001). *The Growth of Youth Gang Problems in the United States: 1970-1998. Report*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Monzo, L., & Rueda, R. (2006). A sociocultural perspective on acculturation: Latino immigrant families negotiating diverse discipline practices. *Education and Urban Society*, 38 (2), 188-203.
- Moore, J.P. (1997). *Highlights of the 1995 National Youth Gang Survey. Fact Sheet*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Moro, M.R. (2002). Working with Children of Immigrant Parents: Clinical Viewpoints and Research Orientation. In F.J.C. Azima & N. Grizenko (Eds.), *Immigrant And Refugee Children And Their Families: Clinical, Research And Training Issues*. International Universities Press.

- Mucchielli, L. (2001). Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile. *Recherches et Prévisions*, 63, 3-18.
- Myers, H. F., Taylor, S., Alvy, K.T., Arrington, A. & Richardson, M.A. (1992). Parental and family predictors of behavior problems in inner-city black children. *American Journal of Community Psychology*, 20 (5), 557-576.
- Naylor, R. T. (1997). Mafias, Myths, and Markets: On the Theory and Practice of Organized Crime. *Transnational Organized Crime*, 3, 1-45.
- Neeley, D.E. (1997). The social reality of street gangs. *Journal of Gang Research* 4 (2), 37-46.
- Padilla, F.M. (1992). *The Gang as an American Enterprise: Puerto Rican Youth and the American Dream*. New Brunswick, NJ: Rutgers University.
- Panunzi-Roger, N. (2005). L'accès aux soins psychologiques des familles migrantes d'origine maghrébine, *Psychotropes*, 11 (1), 33-54.
- Parks, c.p. (1995). Gang behavior in the schools : Reality or myth ? *Educational Psychology Review*, 7 (1), 41-68.
- Pasch, L.A., Deardorff, J., Tschann, J.M., Flores, E., Penilla, C., & Pantoja, P. (2006). Acculturation, Parent-Adolescent Conflict, and Adolescent Adjustment in Mexican American Families. *Family Process*, 45 (1), 75-86.
- Perreault, M. & Bibeau, G. (2003) *La gang, une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal : Boréal.
- Petersen, R.D. (2004). *Understanding contemporary gangs in america: An interdisciplinary approach*. Prentice Hall, Upper Saddle River, New Jersey, NJ: Publishing Company.
- Phillips, N..K. et S.L.A. Straussner. (1997). *Children in the Urban Environment: Social Policy and Clinical Practice*. Springfield, IL:Charles C Thomas Publisher.
- Pirès, A.P. (1983). *Stigmat pénal et trajectoire sociale*. Thèse de doctorat, École de Criminologie, Faculté des arts et sciences, Université de Montréal, 86-99.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Eds.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin.

- Rankin, J. et Kern R. (1994). Parental attachments and delinquency, *Criminology*, 32 (4), 495-515.
- Reese, L. J. (2001). Morality and identity in Mexican immigrant: Parents' visions of the future. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 27 (3), 455-472.
- Reiboldt, W. (2001). Adolescent interactions with gangs, family, and neighborhoods. *Journal of Family Issues*, 22 (2), 211-242.
- Riberdy, H. & Fontaine, M. (1997). *Les jeunes montréalais sont-ils violents ? Combien présentent des troubles de comportement?* Document de la direction de la santé publique de Montréal-Centre, Le 17 mars 1997.
- Roché S., (2001). *La délinquance des jeunes*. Paris :Seuil,.
- Rosenfeld, R., Bray, T.M., & Egley, A. (1999). Facilitating violence: A comparison of gang-motivated, gang-affiliated, and nongang youth homicides. *Journal of Quantitative Criminology* 15(4), 495-515.
- Rosenthal, D. A. (1984). Intergenerational conflict and culture: A study of immigrant and non immigrant adolescents and their parents. *Genetic Psychology Monographs*, 109, 53-75.
- Samaniego, R.Y., & Gonzales, N.A. (1999). Multiple mediators of the effects of acculturation status on delinquency for Mexican American adolescents. *American Journal of Community Psychology*, 27 (2), 189-210.
- Sampson, R. J. & Laub., J. H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Savoie-Zajc, L. (1997). L'entrevue semi-structurée. Dans B. Gauthier (Ed.), *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données* (3^e ed.). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Schram, P.J. & Gaines, L.K. (2005). Examining delinquent nongang members and delinquent gang members. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3 (2), 99-115
- Secrétariat de la jeunesse. (2005). *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. Avril 2005, (ISBN 2-550-43795-0), Québec : Document de consultation du gouvernement du Québec.
- Sellin, T. (1938). *Culture Conflict and Crime*. New York: Social Science Research Council.

- Service canadien de renseignements criminels. (2005). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*. (ISBN 0-662-69072-9). Ottawa : Document de consultation du gouvernement du Canada.
- Service canadien de renseignements criminels. (2006). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*. (ISBN 0-662-49337-0). Ottawa : Document de consultation du gouvernement du Canada.
- Service de police de la Ville de Montréal. (2005). *Plan d'action corporatif 2005 du SPVM*. 3 décembre 2004, Montréal : Document interne.
- Service de renseignements criminels du Québec (2006). *Document de consultation interne*. Gouvernement du Québec.
- Shaw, C.R., & McKay, H.D. (1942). *Juvenile delinquency and urban areas. A study of rates of delinquency in relation to differential characteristics of local communities in american cities*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Shelden, R.G., Tracy, S.K. & Brown W.B. (2001). *Youth Gangs in American Society*. Belmont, CA: Wadsworth.
- Simons, R.L., Wu, C.I., Conger, R.D. & Lorenz, F.O. (1994). Two routes to delinquency: Differences between early and late starters in the impact of parenting and deviant peers. *Criminology*, 32, 247-276.
- Sirpal, S.K. (2002). Familial criminality, familial drug use, and gang membership: What are the connections ? *Journal of Gang Research*, Vol 9 (2), 11-22.
- Slonim-Nevo V., Sharaga Y., Mirsky J., Petrovsky V. & Borodenko, M. (2006). Ethnicity versus migration: two hypotheses about the psychosocial adjustment of immigrant adolescents. *International Journal of Social Psychiatry* 52 (1), 41-53.
- Smith, C. & Krohn, M. D. (1995). Delinquency and family life among male adolescents: The role of ethnicity. *Journal of Youth and Adolescence* , 24 (1), 69-93.
- Soulliere, N. (1998). *Youths and gangs: various views, random and varied strategies*. Ottawa: Research Centre Canadian Police College.
- Spergel, I.A. (1992). Youth gangs : An essay review. *Social Service Review*, 66 (1), 121-140.
- Spergel, I.A. (1995). *The Youth Gang Problem: A Community Approach*. New York: Oxford University Press.

- Spergel, I.A. & Curry, G.D. (1993). The national youth gang survey : A research and development process. In A.P. Goldstein et C.R. Huff (Eds.), *The gang intervention handbook* (pp. 359-399). Champaign Reserch Press.
- Starbuck, D., Howell, J. C., & Lindquist, D. J. (2001). Hybrid and other modern gangs. *Bulletin. Youth Gang Series*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Stevenson, J. (1999). The treatment of the longterm sequele of child abuse. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 40 (1), 89–111.
- Stinchcomb, J. B. (2002). Promising (and not so promising) gang prevention and intervention strategies: A comprehensive literature review. *Journal of Gang Research*, 10 (1), 27-45.
- Suárez-Orozco, C., & Suárez-Orozco, M. (1995). *Transformations: Immigration, family life, and achievement motivation among Latino adolescents*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Sutherland, E.H., & Cressey, D.R. (1970). *Criminology* (8th ed.). Philadelphia: Lippincott.
- Symons, G.L. (1999). Racialization of the street gang issue in Montréal : A police perspective. *Études ethniques au Canada*, 31 (1), 124-136.
- Szapocznik, J. & Kurtines, W.M. (1993). Family psychology and cultural diversity: Opportunities for theory, research and application. *American Psychologist* 48 (4), 400–407.
- Thibault, N. (2006). Plus de bébés au Québec en 2005 et 2006. *Données Sociodémographiques en Bref*, 11 (1), 1-3.
- Thompson, C., Young, R. & Burns, R. (2000). Representing gangs in the news: Media constructions of criminal gangs. *Sociological Spectrum* 20 (4), 409-432.
- Thornberry, T. (1996). Empirical support for interactional theory: A review of the literature. In J. Hawkins (Ed.), *Delinquency and Crime: Current Theories* (pp.198-235). Cambridge: Cambridge University Press.
- Thornberry, T.P., Krohn, M.D., Lizotte, A.J. & Chard-Wierschem, D. (1993). The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30, 55-87.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, C. A., & Tobin, K. (2003). *Gangs and delinquency in developmental perspective*. New York: Cambridge University Press.

- Tolan, P.H., Gorman-Smith, D. & Henry, D.B. (2003). Developmental ecology of urban males' youth violence. *Developmental Psychology*, 39, 274-291.
- Toy, C. (1993). Coming out to play: Reasons to join and participate in asian gang, *Journal of Gang Research*, 1 (1), 13-29.
- Trasher, F.M. (1927). *The gang. A study of 1313 gangs in Chicago*. Chicago : University of Chicago Press.
- Tromanhauser, E. (1995). *A Descriptive Survey of Selected Characteristics of Street Gang Members in the United States*. A paper presented at the Meeting of the American Society of Criminology in Boston on November 16, 1995.
- Valdez, A., & Sifaneck, S. J. (2004). Getting high and getting by: Dimensions of drug selling behaviors among mexican gang members in South Texas. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 41(1), 82-105.
- Vatz Laaroussi, M. (2001). *Le familial au cœur de l'immigration : stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris : L'Harmattan.
- Venkatesh, S.A. (1997). The social organization of street gang activity in an urban ghetto. *American Journal of Sociology* 103 (1), 82-111.
- Venkatesh, S.A. & Levitt, S. D. (2000). Are we a family or a business? History and disjuncture in the urban american street gang. *Theory and Society*, 29, 427-462.
- Vigil, J.D. (1988). *Barrio gangs: Street life and identity in Southern California*. Austin, TX: University of Texas Press.
- Vigil, J.D. (1996). *Understanding life in an East Los Angeles public housing project: A focus on gang and non-gang families*. A collaborative academic and community research project: Department of Health and Human Services, Administration for children and families 1992-1995.
- Vigil, J.D. (2003). Urban Violence and Street Gangs. *Annual Review of Anthropology*, 32, 225-242.
- Von Lampe, K. (2006). *Definitions of Organized Crime*. Retrived 18 july, 2006 from: <http://www.organized-crime.de/OCDEF1.htm>
- Walker-Barnes, C. J. & Mason, C. A. (2001). Ethnic differences in the effect of parenting upon gang involvement and gang delinquency: A longitudinal HLM perspective. *Child Development*, 72 (6), 1814-1831.

- Walsh, S., Shulman, S., Feldman, B. & Maurer, O. (2005). The impact of immigration on the internal processes and developmental tasks of emerging adulthood. *Journal of Youth and Adolescence*, Vol. 34 (5), 413-426.
- Wissink, I.B., Dekovic, M. & Meijer, A.M. (2006). Parenting behavior, quality of the parent-adolescent relationship, and adolescent functioning in four ethnic groups. *The Journal of Early Adolescence*, 26 (2), 133-159.
- Wood, M., Furlong, M.J., Rosenblatt, J.A., Robertson, L.M., Scozzari, F. & Sosna, T. (1997). Understanding the psychosocial characteristics of gang-involved youths in a system of care: Individual, family, and system correlates. *Education and Treatment of Children* 20 (3), 281-294.
- Zatz, M.S. & Portillos, E.L. (2000). Voices from the barrio: Chicano/a gangs, families, and communities. *Criminology* 38 (2), 369-401.
- Zimmermann, P. (2000). L'attachement à l'adolescence. Dans G. M. Tarabusly, S. Larose, D. R. Pederson & G. Moran (Eds.), *Attachement et développement : Le rôle des premières relations dans le développement humain*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

